



GRAND CONSEIL

Commission des finances (COFIN)

JUIN 2020

**Rapport de majorité de la commission
chargée de contrôler les comptes de
l'Etat de Vaud**

Année 2019

COMPTES 19

Bureau

Président et rapporteur général	M. Alexandre Berthoud
Vice-présidents	Mme Amélie Cherbuin M. Jean-Marc Sordet

Sous-commissions

Départements

Commissaires

Territoire et environnement (DTE)	M. Alberto Cherubini, rapporteur Mme Claire Richard
Formation, jeunesse et culture (DFJC)	M. Nicolas Glauser M. Maurice Mischler, rapporteur
Institution et sécurité (DIS)	Mme Florence Gross, rapportrice M. Serge Melly
Santé et action sociale (DSAS)	Mme Anne Bachler Bech, rapportrice M. Gérard Mojon, rapporteur
Economie, innovation et sport (DEIS)	Mme Amélie Cherbuin M. Jean-Marc Sordet, rapporteur
Infrastructures et ressources humaines (DIRH)	M. Hadrien Buclin, rapporteur M. Georges Zünd
Finances et relations extérieures (DFIRE)	M. Pierre Dessemontet M. Pierre-André Pernoud, rapporteur

Autres entités

Ordre judiciaire vaudois (OJV)	Mme Florence Gross, rapportrice M. Serge Melly
Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)	M. Alberto Cherubini, rapporteur Mme Claire Richard
Secrétaire de la commission	M. Fabrice Mascello

TABLE DES MATIERES

1. Travaux de la Commission des finances	5
1.1 Généralités	5
1.2 Visites des sous-commissions dans les services	5
1.3 Auditions / documentation	5
1.4 Recommandations de la COFIN et du CCF	5
1.4.1 COFIN	5
1.4.2 Contrôle cantonal des finances (CCF)	5
1.5 Observations.....	5
1.6 Thème d'étude transversal.....	6
1.7 Rapport de la CTSI sur les comptes 2019 de la DGNSI	6
2. Comptes 2019	9
2.1 Comparaison avec le budget 2019 (après attribution aux préfinancements).....	9
2.2 Comparaison avec le budget 2019 (sans crédit supplémentaire / avec écritures de boucllement)	9
2.3 Comparaison avec le budget 2019 (avec crédits supplémentaires)	10
2.4 Comparaison avec les comptes 2018 (sans les écritures de boucllement, d'attribution et mesures CHUV)	10
2.5 Ecritures de boucllement et de préfinancements/autres capitaux propres pour les comptes 2019	12
2.6 Préfinancements.....	13
2.7 Compte de résultat extraordinaire	13
3. Résultats 2019	14
3.1 Résultat après attribution aux préfinancements/autres capitaux propres.....	14
3.2 Résultat total, compte de résultat	14
4. Dépenses d'investissement	15
4.1 Dépenses d'investissement à amortir	15
4.2 Crédits d'investissement disponibles.....	15
4.3 Dépenses d'investissement 2019.....	15
4.4 Solde comptable négatif de certains investissements	15
5. Bilan	16
6. Considérations générales	17
6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires	17
6.1.1 Crédits supplémentaires	17
6.1.2 Dépassements budgétaires.....	18
6.1.3 Suivi budgétaire.....	19
6.2 Reports de crédits	19
6.3 Revenus fiscaux	20
6.4 Garanties accordées et risques identifiés par l'Etat de Vaud.....	21
6.5 Fonds, dons et legs.....	21
6.6 Régimes financiers particuliers.....	21
6.6.1 Université de Lausanne	21
6.6.2 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV).....	21
6.6.3 Haute école pédagogique (HEP Vaud).....	21
6.6.4 Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD)	21
6.6.5 Haute école d'art et de design de Lausanne (ECAL).....	21
6.6.6 Haute école de santé Vaud (HESAV).....	21
6.7 Participations (patrimoine administratif).....	21
7. Rapport annuel du Conseil d'Etat	22
8. Rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF)	22
9. Conclusions	23
9.1 Remerciements	23
9.2 Prise de position de la COFIN sur les comptes 2019.....	23
9.2.1 Compte de résultat.....	23
9.2.2 Compte de résultat extraordinaire.....	24

9.2.3	<i>Bilan</i>	24
9.2.4	<i>Etat de la dette</i>	24
9.2.5	<i>Investissements</i>	24
9.2.6	<i>Degré d'autofinancement</i>	25
9.2.7	<i>Note finale</i>	25
9.3	Recommandation d'approbation des comptes 2019	25
10.	Observation	26
11.	Rapports des sous-commissions	27
11.1	Département du territoire et de l'environnement	27
11.2	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.....	33
11.3	Département des institutions et de la sécurité	43
11.4	Département de la santé et de l'action sociale	51
11.5	Département de l'économie, de l'innovation et du sport	66
11.6	Département des infrastructures et des ressources humaines	73
11.7	Département des finances et des relations extérieures.....	80
11.8	Ordre judiciaire vaudois	89
11.9	Secrétariat général du Grand Conseil.....	91

1. TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES

1.1 Généralités

La Commission des finances (ci-après COFIN) a tenu 5 séances consacrées à :

- la présentation des comptes 2019,
- l'examen des comptes de chaque département, avec un rapport de chaque sous-commission,
- l'examen du bilan ainsi que les comptes de résultat opérationnel et extraordinaire,
- l'adoption des comptes et du présent rapport.

En raison de la crise sanitaire liée au Coronavirus, l'ensemble des séances ainsi que des auditions se sont déroulés par le biais de visioconférences.

1.2 Visites des sous-commissions dans les services

Compte tenu de la crise sanitaire et dans la plupart des cas, l'agenda des visites a pu être concentré sur un ou deux jours de travail où les sous-commissions ont entendu les différents collaborateurs et collaboratrices de l'Etat en charge des aspects financiers de leurs services respectifs. La COFIN tient à relever la bonne tenue de ces échanges ainsi que la qualité des renseignements fournis répondant aux diverses demandes des commissaires.

1.3 Auditions / documentation

Conjointement à une délégation de la Commission de gestion, la COFIN a auditionné le chef du Contrôle cantonal des finances (CCF), M. Thierry Bonard, pour la présentation de leur rapport sur le contrôle des comptes de l'exercice 2019. Elle a également d'une part auditionné la Directrice générale de la Direction générale de la fiscalité (DGF), Mme Marinette Kellenberger, accompagnée de M. Jean-Paul Carrard, Directeur de la division perception et finances, et d'autre part a pris connaissance du rapport sur les revenus fiscaux.

Pour la troisième fois, la COFIN a entendu une délégation de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI), composée de son président, M. le député Maurice Neyroud et de son vice-président, M. le député Alexandre Rydlo. Cette commission a en effet été mandatée par la COFIN pour analyser le bouclage des comptes 2019 de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI). Cette analyse a désormais prouvé son utilité et parachève son étude habituelle du projet de budget de la DGNSI, pour lequel elle reçoit un mandat depuis plusieurs années. La COFIN salue ce travail d'analyse effectué en deux temps par la CTSI ; le rapport de cette dernière se trouve au point 1.7 de ce rapport.

La COFIN a pu prendre connaissance de la partie financière du rapport annuel 2019 du Conseil d'Etat (pages 25 à 43 du document) qui fournit toute indication utile à une meilleure compréhension des comptes et de l'évolution de la situation des finances cantonales ; elle invite les députés du Grand Conseil à en faire de même.

1.4 Recommandations de la COFIN et du CCF

1.4.1 COFIN

A l'issue de ses travaux, la COFIN recommande au Grand Conseil, par 13 oui, 1 non et 0 abstention, d'approuver les comptes 2019 de l'Etat de Vaud tels que présentés par le Conseil d'Etat (voir pt 9.3 de ce rapport). Un rapport de minorité est annoncé.

1.4.2 Contrôle cantonal des finances (CCF)

Comme entre 2014 et 2018, le CCF recommande l'approbation des comptes 2019, sans réserve (voir pt 8 de ce rapport).

1.5 Observations

La COFIN dépose une seule observation sur les comptes 2019 qui traite des besoins financiers récurrents au sein du Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP - voir pt 10 de ce rapport). A noter que, conformément à l'art. 52, al. 2, de la Loi sur le Grand Conseil (LGC), elle a interpellé les députés du Parlement pour le dépôt éventuel d'observation ; aucune demande ne lui a été soumise.

1.6 Thème d'étude transversal

Compte tenu de la crise sanitaire qui a mis les services de l'administration cantonale sous une pression extraordinaire, la COFIN a renoncé à l'analyse d'un thème d'étude pour les comptes 2019.

1.7 Rapport de la CTSI sur les comptes 2019 de la DGNSI

La COFIN a confié pour la troisième année consécutive à la CTSI le mandat d'examiner les comptes de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI). La CTSI a concentré son examen sur les charges informatiques (comptes du groupe 31). La COFIN demande à la CTSI de vérifier l'état d'avancement des principaux investissements identifiés préalablement lors de l'examen du budget. Comme indiqué dans son précédent rapport, la CTSI procède aux contrôles des investissements au moyen d'un Cockpit établi deux fois par année par la DGNSI qui permet un suivi des projets et qui fournit une évaluation des risques. Lors de l'examen des comptes 2019 de la DGNSI, la CTSI n'a pas relevé d'élément significatif de gestion qui l'aurait conduite à en informer le président de la Commission de gestion (COGES).

1.7.1 Constats principaux suite à l'examen des comptes 2019 de la DGNSI

Respect du budget global de la DGNSI (groupes de comptes 30, 31, 33 et 34)

Cette année encore, la CTSI constate que les comptes informatiques 2019 respectent le budget. Les charges totales de 141.5 mios pour 2019 sont d'environ 1.6 mio en dessous du budget voté, ce qui représente une différence très faible de 1.1% seulement. Cependant, par rapport aux comptes 2018, l'augmentation des charges est tout de même de près de 5 mios. Ces chiffres confirment l'efficacité du suivi financier et de la gestion des projets de la DGNSI, mais démontrent également qu'elle fonctionne sur la base d'une enveloppe budgétaire au sein de laquelle les projets informatiques sont priorités et réattribués le cas échéant.

Disponible (non-dépendé)

Le budget actualisé correspond au budget plus les crédits supplémentaires (143'124'600 fr. + 2'064'900 fr. = 145'189'500 fr.). On constate que le disponible sur les comptes informatiques s'élève globalement à 3.642 millions ; dont 2.430 mios spécifiquement pour le budget informatique (groupe 31).

2019 a été une année particulière, car la nouvelle organisation de la DGNSI a dû se stabiliser au niveau des équipes. Cela peut expliquer une diminution de certaines activités au sein des directions.

Charges de personnel (groupe 30) – Mesure probabiliste

Au niveau des charges de personnel (groupe 30), 1 mio de décalage par rapport au budget correspond à une économie de charges sur les postes vacants en 2019, cela revient à une moyenne annuelle d'environ 8 ETP en phase de remplacement. La CTSI constate qu'il n'y a pas vraiment d'effet comptable suite à l'introduction demandée par le Conseil d'Etat d'une mesure dite probabiliste qui vise à limiter le disponible dans les comptes du groupe 30. Alors que la règle voulait que tous les postes vacants soient entièrement budgétisés, cette nouvelle norme prend en principe en compte un délai moyen de remplacement des postes.

Charges informatiques (Groupe 31) – comparaison comptes v. budget

Budget 2019	Report de crédit 18-19	Crédits supplémentaires	Budget actualisé	Charges 2019	Reports de crédit 19-20	Solde 2019
69'725'300	220'000	2'800'200	72'525'500	68'084'190	2'010'600	2'430'710

Le solde 2019 sur les charges informatiques correspond quasiment au montant des crédits supplémentaires obtenus. La DGNSI indique que dans l'absolu elle n'aurait ainsi pas eu besoin des crédits supplémentaires pour fonctionner. Il avait été décidé de limiter drastiquement les reports de crédits, mais la CTSI constate que ces reports passent à nouveau à plus de 2 mios sur 2020.

Modèle de location de licences

Le compte de détail 3158000000 (entretien des logiciels informatiques de gestion) enregistre un dépassement 1.3 mio par rapport au budget (11'802'900 fr. - 13'103'139 fr.) du fait de la tendance des éditeurs de logiciels à passer sur un modèle de location de licences et non plus sur l'ancien système d'acquisition. Dans le budget 2020, afin de prendre en compte cette évolution, le montant a été augmenté de 11.8 mios à près de 15 mios.

Ce dépassement est largement compensé sur le compte 3158000010 (maintenance/exploitation des applications) qui dégage traditionnellement un disponible assez important qui se monte à 3.769 mio pour 2019. Il s'agit des travaux de maintenance mandatés par la DGNSI à des ressources externes.

Adaptation du nombre de licences

Pour compenser un crédit supplémentaire de 1'280'000 fr., validé par la COFIN, relatif à la régularisation d'achats de licences en 2019 (comptes 3118 – immobilisations incorporelles) afin d'adapter le nombre de licences pour diverses applications, en lien avec l'infrastructure informatique. La DGNSI a eu recours à 831'000 fr. de disponible sur les charges de personnel et 449'000 fr. pris sur le compte 3158000010 mentionnée ci-dessus.

Situation par typologie de projet

Il est important de rappeler que le budget de fonctionnement a comme principale vocation le maintien de l'existant (maintenance applicative, maintenance et exploitation des infrastructures), ce qui représente donc 87.5% de charges informatiques incompressibles. Les projets et évolutions mineurs financés par le budget de fonctionnement (12.5%) comprennent souvent un haut caractère d'urgence. La plupart des évolutions importantes se font au travers de projets d'investissement (EMPD), dont le budget annuel est de 29.1 mio (dont 1 mio pour l'éducation numérique géré directement par le DFJC).

1.7.2 Sécurité des infrastructures informatiques

En 2019, la DGNSI a fait face à un événement de sécurité exceptionnel sous la forme d'une tentative de *hacking* visant à avoir un accès à distance, non contrôlé et sans droit, au réseau informatique de l'Etat. Cette tentative d'effraction a pu être détectée particulièrement tôt, avant toute mise en œuvre. Néanmoins, ce cas a eu un impact financier sur l'année 2019, car la DGNSI a ensuite dû prendre des mesures de sécurisation dans l'urgence, en particulier la migration d'éléments réseaux qui font le relai entre les serveurs et le remplacement d'appareils desservis (gâches électriques, pointeuses, etc.), afin de maintenir l'exploitation de la plateforme SPIAC (Sécurité Physique des Installations de l'Administration cantonale). Les coûts supplémentaires ont été de l'ordre de 700'000 fr. sur l'exercice 2019.

Budget consacré à la sécurité

La CTSI a demandé s'il est prévu que le budget sécurité augmente à l'avenir pour faire face aux enjeux sécuritaires. La DGNSI indique que le canton de Vaud est l'un des cantons qui a investi le plus pour la sécurité ; il a développé des compétences fortes dans ce domaine, notamment par la mise en place d'un Centre de sécurité opérationnelle (SOC). Il est primordial d'investir régulièrement dans la sécurité, à ce titre, le Grand Conseil a récemment adopté un EMPD accordant un crédit d'investissement de 9'506'000 fr. pour financer la mise en place de mesures de diminution des risques relatifs à la sécurité informatique. La CTSI insiste pour que la sécurité soit une priorité de la stratégie informatique de l'Etat de Vaud.

Modèle de location des logiciels et stockage des données à l'étranger

De nos jours, la plupart des éditeurs passent sur un nouveau *business* modèle qui consiste à louer les licences. Pour certains fournisseurs, il n'est déjà plus possible d'acquérir leurs logiciels et ils poussent en parallèle pour passer à des solutions *cloud*, ce qui signifie qu'une partie des données n'est plus stockée en local. Il convient de rester vigilant et le Conseil d'Etat a clairement exprimé sa volonté que les données sensibles soient hébergées en Suisse. Cette stratégie de location de logiciels contraint les clients à renouveler de manière régulière les versions, et donc à payer plus cher. En ne permettant plus d'espacer les migrations, les fournisseurs cherchent à sécuriser leurs rentrées financières et à rendre les clients captifs. Il est souvent impossible de rester dans le mode achat, car tous les principaux éditeurs vont dans la direction de la location.

Certains services de l'Etat, en particulier dans le domaine de la formation, utilisent des logiciels métier achetés sous différentes formes. Pour cette raison, la CTSI demande s'il est envisagé d'avoir une politique d'achat plus centralisée, afin d'obtenir de meilleures conditions d'achat, de regrouper les coûts, et de prévenir les risques de sécurité. Pour rappel, la CTSI a déposé un postulat demandant s'il est possible de regrouper la gestion de l'informatique pédagogique sous une seule entité, soit la DGNSI. Selon la DGNSI, l'objectif consiste à mutualiser le plus possible les achats informatiques et, dans ce but, à créer un centre d'achat informatique qui couvre l'ensemble de l'Etat, y compris la partie pédagogique et formation. Il semble exister une vraie volonté, aussi bien du côté du DFJC que du DIRH, d'intensifier les collaborations dans le domaine informatique avec un organe de pilotage commun. Le rapport du Conseil d'Etat en réponse au postulat devrait suivre prochainement.

Internalisation du personnel, en particulier pour les systèmes sensibles

Dans ses rapports précédents, la CTSI avait déjà demandé au Conseil d'Etat d'internaliser le personnel indispensable à la gestion et à la sécurité des systèmes d'information afin de réduire les risques sécuritaires. L'EMPD « sécurité » 147/2019 prévoit justement une nouvelle démarche d'internalisation de ressources externes engagées à la DGNSI sur des activités pérennes, ce qui permettra une meilleure maîtrise de la sécurité informatique. Concrètement, il s'agit d'un programme d'internalisation sur 4 ans, d'environ 45 ressources externes. L'internalisation constitue une grande source d'économies tout en contribuant à la sécurisation des systèmes d'information. Le projet venant de commencer en 2020, ses effets ne figurent évidemment pas encore dans les comptes 2019.

1.7.3 Suivi des investissements

En 2019, les investissements à hauteur de 23.3 mios se retrouvent dans la moyenne des années précédentes alors qu'ils avaient été anormalement bas en 2018, en dessous de 20 mios.

Cockpit pour le suivi des dépenses d'investissement (EMPD)

Deux fois par année, au moment des comptes et du budget, la DGNSI remet à la CTSI un tableau de suivi des projets informatiques (Cockpit) qui liste tous les investissements informatiques en cours de réalisation. Chaque projet est évalué selon quatre critères : Finances/Budget ; Qualité/Résultats ; Charges/RH ; Avancement/Délais. Le tableau présenté, arrêté au 1^{er} février 2020 comprend une liste de 32 projets informatiques en cours. Cette année, la CTSI relève les trois projets suivants qui ressortent de l'analyse du Cockpit et dont la situation financière peut être qualifiée de critique, puisqu'il est considéré de demander des crédits additionnels pour leur poursuite et leur finalisation.

1.7.3.1 SIEL – renouvellement du SI exécutif et législatif

Le comité de pilotage avait évoqué un délai possible pour la mise en production en avril 2020, car les montants encore disponibles dans le cadre du budget de l'EMPD permettaient de supporter un tel report. Finalement, suite à des problèmes de migration de données, il a validé une mise en production de SIEL en juillet 2020 afin de garantir un fonctionnement fiable et complet de l'application. Actuellement, on parle d'un démarrage en septembre ou octobre 2020, c'est pourquoi la CTSI craint des difficultés à maintenir les ressources externes sur le projet et un dépassement budgétaire qui pourrait conduire à une demande de crédit additionnel.

La DGNSI admet que la situation a évolué depuis l'établissement du Cockpit en février 2020. Aujourd'hui, l'indicateur des délais est certainement passé au rouge, il semble trop tôt pour se prononcer sur les conséquences financières précises.

1.7.3.2 SAMOA – gestion des subventions et de l'octroi des subsides aux assurances maladies

Le Conseil d'Etat vient de déposer un EMPD (223) demandant de lui accorder un crédit additionnel de 2'957'000 fr. destiné à financer les travaux de mise au point du système d'information SAMOA (subsides à l'assurance-maladie et obligation d'assurance). Selon la DGNSI, ce crédit additionnel doit permettre de couvrir l'extension constante du périmètre depuis l'adoption du décret de base en 2015. La CTSI souligne l'obligation de régulariser, dans les meilleurs délais, la situation financière du projet SAMOA. Selon la Loi sur les finances, un crédit additionnel doit être soumis sans délai au Grand Conseil, même si dans ce cas, l'autorisation de la poursuite du projet a été validée par la COFIN en juillet 2019.

1.7.3.3 Renouvellement du système d'information social – RI et BRAPA

Il s'agit d'un projet d'envergure qui consiste notamment à remplacer une application nommée PROGRES, devenue obsolète. Suite à des retards, la mise en production n'était déjà plus possible pour octobre 2020, mais la DGNSI annonce déjà que les effets COVID-19 feront que le passage en production ne se fera pas non plus en janvier-février 2021, ce qui aura un impact financier sous la forme d'une demande de crédit additionnel, dont le montant n'est pas encore chiffré. L'indicateur financier sera inévitablement en rouge dans le prochain Cockpit.

1.7.4 Conclusion

La CTSI remercie MM. Patrick Amaru, directeur général de la DGNSI, et Jean-David Duc, responsable de l'entité finances, pour la documentation détaillée qu'ils ont fournie sur les comptes 2019 et pour leurs réponses pertinentes aux diverses questions des commissaires. À l'issue de son analyse, conformément au mandat confié par la COFIN, la CTSI recommande d'accepter les comptes informatiques 2019 tels que présentés par le Conseil d'Etat.

2. COMPTES 2019

Ce rapport présente un certain nombre d'éléments relatifs aux résultats 2019. Pour plus de détails, il est nécessaire de se référer également à la brochure des comptes 2019 ainsi qu'au rapport annuel du Conseil d'Etat pour l'exercice soumis à analyse.

2.1 Comparaison avec le budget 2019 (après attribution aux préfinancements)

	Charges	Revenus	Résultat
Budget 2019	9'771'720'800	9'771'831'300	110'500
Comptes 2019	10'479'539'008	10'483'982'220	4'443'212
Différence en fr.	707'818'208	712'150'920	4'332'712
Différence en %	7.24%	7.29%	0.04%

En intégrant les attributions de 423,2 mios aux préfinancements et les écritures de bouclément de 135,3 mios liées aux comptes de fonctionnement, les charges progressent de 7,24% alors que les revenus augmentent de 7,29%, pour un excédent de revenus net de 4'332'712 fr.

2.2 Comparaison avec le budget 2019 (sans crédit supplémentaire / avec écritures de bouclément)

Les comptes de fonctionnement bouclent avec un résultat plus favorable que les prévisions budgétaires comme le montre le tableau ci-dessous :

	Charges	Revenus	Résultat
Budget 2019	9'771'720'800	9'771'831'300	110'500
Comptes 2019	10'056'300'708	10'483'982'220	427'681'512
Différence en fr.	284'579'908	712'150'920	427'571'012
Ecritures de boucléments (fonctionnement)	- 135'290'134		
TOTAL	+ 149'289'774		

Les charges des comptes 2019 sont supérieures au budget de 284,6 mios (+2,91%), en raison de l'enregistrement de certaines écritures de bouclément (voir détail et commentaires au pt. 2.5) d'un montant total de 558,5 mios. Ces dernières se scindent toutefois en deux parties : celles liées au compte de fonctionnement (135,3 mios mentionnées ci-dessus) et celles en lien avec les attributions aux préfinancements et autres capitaux propres (423,2 mios – non compris dans le résultat de 427.6 mios), car enregistrées en tant que charges extraordinaires, conformément au MCH2. Au final, les charges de l'Etat sont supérieures de 149,3 mios au budget.

2.3 Comparaison avec le budget 2019 (avec crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus	Résultat
Budget 2019	9'771'720'800	9'771'831'300	110'500
Crédits supplémentaires	133'033'500	68'131'500	-64'902'000
Budget total 2019	9'904'754'300	9'839'962'800	-64'791'500
Comptes 2019	10'056'300'708	10'483'982'220	427'681'512
Différence en fr.	151'546'408	644'019'420	492'473'012
Différence en %	1.53%	6.54%	

Le budget total, intégrant les crédits supplémentaires, résulte en un excédent de charges de 64,8 mios. L'écart par rapport aux comptes s'élève à 492,5 mios et s'explique par des revenus de 644 mios supérieurs aux prévisions et des charges supérieures se montant à 151,5 mios.

2.4 Comparaison avec les comptes 2018 (sans les écritures de bouclage, d'attribution et mesures CHUV)

	Charges	Revenus	Résultat
Comptes 2018	9'652'703'144	10'355'829'761	703'126'617
Comptes 2019	9'921'010'574	10'483'982'220	562'971'646
Différence en fr.	268'307'430	128'152'459	-140'154'971
Différence en %	2.78%	1.24%	-1.54%

A périmètre comptable équivalent retraité 2018 vs 2019 (hors mesures CHUV, écritures de bouclage et d'attribution mentionnées pour ces deux années), les charges 2019 progressent de 268,3 mios (+ 2,8%) et les revenus de 128,2 (+1,2%). Pour rappel, le budget 2019 prévoyait une croissance des charges de 2,55%.

Variation des charges et des revenus par rapport au budget 2019 et comptes 2018

(le total des charges par département ne comprend pas les écritures
d'attribution aux préfinancements, soit 71 mios en 2018 et 423,3 mios en 2019)

	Budget 2019	Comptes 2019	Variation Budget / Comptes 2019		Comptes 2018	Variation Comptes 2018/2019	
Revenus							
DTE	453'043'100	465'733'408	12'690'308	2.80%	453'455'610	12'277'798	2.71%
DFJC	462'440'800	467'169'804	4'729'004	1.02%	459'215'037	7'954'767	1.73%
DIS	221'821'700	222'851'034	1'029'334	0.46%	215'396'657	7'454'377	3.46%
DSAS	1'302'216'300	1'353'839'043	51'622'743	3.96%	1'301'516'821	52'322'222	4.02%
DEIS	514'478'900	510'065'613	-4'413'287	-0.86%	519'640'981	-9'575'368	-1.84%
DIRH	147'427'400	154'814'098	7'386'698	5.01%	169'451'319	-14'637'221	-8.64%
DFIRE	6'583'408'800	7'217'766'924	634'358'124	9.64%	7'147'307'273	70'459'651	0.99%
OJV	86'962'100	91'703'304	4'741'204	5.45%	89'827'927	1'875'377	2.09%
SGC	32'200	38'992	6'792	21.09%	18'136	20'856	115.00%
	9'771'831'300	10'483'982'220	712'150'920	7.29%	10'355'829'761	128'152'459	1.24%
Charges							
DTE	226'164'900	228'918'525	2'753'625	1.22%	222'052'941	6'865'584	3.09%
DFJC	2'983'534'200	2'999'254'984	15'720'784	0.53%	2'929'295'563	69'959'421	2.39%
DIS	583'551'400	597'708'538	14'157'138	2.43%	581'046'844	16'661'694	2.87%
DSAS	3'910'843'000	3'975'662'971	64'819'971	1.66%	3'899'729'218	75'933'753	1.95%
DEIS	681'857'700	686'765'477	4'907'777	0.72%	696'723'779	-9'958'302	-1.43%
DIRH	604'664'600	597'118'015	-7'546'585	-1.25%	598'306'545	-1'188'530	-0.20%
DFIRE	616'913'400	808'623'529	191'710'129	31.08%	1'111'386'250	-302'762'721	-27.24%
OJV	155'669'200	154'335'605	-1'333'595	-0.86%	151'536'778	2'798'827	1.85%
SGC	8'522'400	7'913'064	-609'336	-7.15%	7'824'644	88'420	1.13%
	9'771'720'800	10'056'300'708	284'579'908	2.91%	10'197'902'562	-141'601'854	-1.39%

2.5 Ecritures de boucllement et de préfinancements/autres capitaux propres pour les comptes 2019

<i>(en fr.)</i>	Départements	2019
Amortissements non planifiés subventions d'invest. aux communes et aux entreprises	DIT / DEIS / DIRH / DFIRE	36'202'450
Amortissements non planifiés routes revêtements bitumeux	DIRH	14'759'992
Amortissements non planifiés objets informatiques	DIT / DFJC / DES / DSAS / DIRH / DFIRE / OJV	14'113'645
Amortissements non planifiés entretien et assainissement énergétique bâtiments	DFIRE	1'498'407
Amortissements non planifiés assainissement bruit	DIRH	1'147'426
Amortissements non planifiés investissements bâtiments et constructions prisons	DES	440'289
Amortissements non planifiés bâtiment Perregaux, Château St-Maire et place du Château	DFIRE	256'018
Amortissements non planifiés rattrapage entretien routes	DIRH	89'967
Amortissements non planifiés réseau prioritaire trafic 40 tonnes	DIRH	10'528
<i>Sous-total amortis. non planifiés investissements</i>		<i>68'518'722</i>
Subventions remboursements emprunts EMS et institutions échus	DFJC / DSAS / DFIRE	29'569'650
Subventions remboursements crédits de construction EMS et institutions échus	DFJC / DSAS / DFIRE	22'245'000
Amortissements non planifiés prêts conditionnellement remboursables (PCR) aux entreprises de transport	DIRH	12'454'018
Attribution fonds cantonal des monuments historiques	DFIRE	1'382'000
Attribution fonds Musée d'archéologie et d'histoire	DFJC	817'000
Attribution fonds pour l'aménagement du territoire	DIT	303'744
<i>Sous-total écritures de boucllement diverses</i>		<i>66'771'412</i>
Préfinancement COVID-19 (selon décision du 18 mars 2020 : dotation fonds du chômage en 2020 (50 mios) et fonds de garantie (100 mios))	DEIS	403'000'000
Préfinancement subvention d'investissement piscine Malley	DEIS	9'000'000
Préfinancement subvention d'investissement Stade Tuillière	DEIS	5'000'000
Préfinancement subvention d'investissement Château d'Hauteville	DFIRE	4'238'300
Préfinancement nouvelle LPPCI complément préfin. 2017 archéologie	DFIRE	2'000'000
<i>Sous-total préfinancements</i>		<i>423'238'300</i>
Total écritures de boucllement et préfinancement		558'528'434

Le montant de 558,5 mios se scinde en deux parties : les écritures de boucllement liées au fonctionnement pour un montant total de 135,3 mios (68,5 mios + 66,8) et celles liées au préfinancement pour un montant de 423,2 mios.

Alors que sous l'égide du MCH1, l'entier des écritures de boucllement était intégré dans le périmètre des comptes de fonctionnement, la mise en œuvre du MCH2 demande que les écritures liées aux attributions pour les préfinancements et les autres capitaux propres soient enregistrées en charges extraordinaires, hors périmètre du compte de résultat opérationnel. On note également un prélèvement sur les capitaux propres pour des attributions à des préfinancements en lien avec la stratégie fiscale 2023, à hauteur de 35 mios (biodiversité / plan climat = 10 mios – transition numérique = 10 mios – transport et mobilité = 10 mios - prévention radicalisation et violence = 5 mios).

2.6 Préfinancements

Les préfinancements sont constitués pour des projets à venir. Ils sont fixés par l'autorité compétente, en l'occurrence le Conseil d'Etat lors du bouclage des comptes lorsque le contexte conjoncturel le permet. Ils permettent au Conseil d'Etat d'augmenter sa marge de manœuvre, notamment en matière d'investissement puisque les préfinancements constitués sont utilisés pour financer tout ou partie de leur amortissement.

Les comptes 2019 enregistrent plusieurs attributions à des préfinancements. La principale concerne le préfinancement COVID-19 de 403 mios dont 150 mios selon décision du 18 mars 2020 du Conseil d'Etat ont été attribués au fonds de chômage en 2020 (50 mios) et au fonds de garantie (100 mios). La COFIN analyse toutes les demandes de dépenses COVID-19 qui lui sont soumises et suit avec une extrême attention le degré d'utilisation de ce préfinancement, par le biais d'un point de situation mensuel. Enfin, trois préfinancements sont enregistrés pour les subventions à l'investissement pour la piscine de Malley (9 mios), pour le stade de la Tuilière (5 mios) et pour le Château d'Hauteville (4.2 mios), ainsi qu'un complément de 2 mios à un préfinancement déjà constitué en 2017 pour l'archéologie suite à l'introduction de la nouvelle LPPCI.

2.7 Compte de résultat extraordinaire

	2019
Charges extraordinaires	458'250'064
Revenus extraordinaires	84'866'562
Charge extraordinaire	373'383'502

Ce compte se solde par un excédent de charges de 373,4 mios qui se compose des principales positions suivantes :

Charges extraordinaires (458,2 mios)

Attribution à des préfinancements (423,2 mios)

COVID-19 (403 mios)

Subventions d'investissements pour la piscine de Malley (9 mios), le Stade de la Tuilière (5 mios) et le Château de Hauteville (4,2 mios)

Complément du préfinancement 2017 pour l'archéologie (2 mios)

Dissolution de capitaux propres (35 mios)

Biodiversité, ressources naturelles et plan climat (10 mios)

Mesures transport et mobilité (10 mios)

Transition numérique (10 mios)

Prévention radicalisation et violence (5 mios)

Revenus extraordinaires (84,9 mios)

Prélèvements sur capitaux propres (50 mios)

Prélèvements annuels sur les préfinancements (28,1 mios)

A noter que le versement de la BCV à ses actionnaires est considéré dorénavant, non plus comme un revenu extraordinaire, mais comme un dividende enregistré dans les produits financiers du compte de fonctionnement. En effet, précédemment, un montant de 10 fr. / action était distribué sous forme de distribution de réserve (agio) alors qu'à partir de 2019, il s'agit d'un dividende ordinaire.

3. RESULTATS 2019

3.1 Résultat après attribution aux préfinancements/autres capitaux propres

Résultat après préfinancements	2019
Résultat opérationnel (excédent)	427'681'512
Attribution aux préfinancements	- 423'238'300
Excédent de revenu	4'443'212

Le résultat des comptes de l'Etat est présenté avec les écritures d'attribution à des préfinancements (423,2 mios) et se solde par un excédent de 4,4 mios. A noter qu'une dissolution de capitaux propres a permis une attribution à des préfinancements en lien avec la stratégie fiscale 2023, à hauteur de 35 mios (voir ch. 2.5).

3.2 Résultat total, compte de résultat

Résultat de l'exercice	2019
Résultat opérationnel (excédent)	427'681'512
Résultat extraordinaire	- 373'383'502
Excédent de revenus	54'298'010

Au résultat opérationnel de 427,7 mios, il convient d'y soustraire le résultat extraordinaire obtenu durant l'exercice, soit une perte de 373,4 mios (voir pt 2.7 ci-dessus). Le résultat global de l'exercice 2019 se solde par conséquent par un excédent de revenus de 54,3 mios.

4. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

4.1 Dépenses d'investissement à amortir

Les crédits accordés par le Grand Conseil pour les dépenses d'investissement en cours d'amortissement au 31 décembre 2019 totalisent un montant de 3,308 mrd (voir tableau «Etat des dépenses et recettes d'investissements au 31 décembre 2019», pages 278 à 291 de la brochure des comptes, avec une distinction entre les objets bouclés et en cours).

Les amortissements sur les dépenses d'investissement comptabilisées en 2019 atteignent le montant de 173,5 mios contre 381,1 mios en 2018. Cette baisse de 207,6 s'explique principalement par la comptabilisation en 2019 d'amortissements non planifiés plus élevés.

4.2 Crédits d'investissement disponibles

Selon le tableau de contrôle des dépenses d'investissement, le solde des crédits d'investissement disponible pour les prochaines années s'élève à 1,238 mrd (votés et non dépensés).

4.3 Dépenses d'investissement 2019

Le budget des dépenses d'investissement prévoyait un total net de 420,3 mios à la charge du Canton, soit respectivement 470,9 mios de dépenses brutes et 50,6 mios de contributions de tiers. En tenant compte des participations de la Confédération et de tiers pour les différents ouvrages (46,4 mios), les dépenses brutes d'investissements effectivement injectées dans l'économie atteignent, pour l'exercice 2019, 310,3 mios. L'effet net pour les comptes de l'Etat est de 264 mios, soit 156,3 mios de moins que ne le prévoyait le budget. Cet écart s'explique essentiellement par des retards pris sur de nombreux projets. Le détail des dépenses d'investissement de l'exercice 2019 est présenté en pages 269 à 277 de la brochure des comptes.

4.4 Solde comptable négatif de certains investissements

Certains objets d'investissement présentent des soldes comptables négatifs. La raison est historique et provient du fait qu'avant l'année 2014, les objets d'investissements étaient amortis de manière linéaire sur la base des montants fixés par les décrets. Ainsi, il n'était pas rare de constater des soldes négatifs si les dépenses nettes étaient inférieures à la charge d'amortissement calculée.

Lors du passage du MCH1 au MCH2 et selon les recommandations y afférentes (aucun retraitement du patrimoine administratif), les objets présentant des soldes négatifs ont été repris dans le bilan au 1er janvier 2014. A terme, ces soldes négatifs devraient disparaître soit par de nouvelles dépenses ou par des boucléments d'objet étant entendu également que la méthode d'amortissement a changé puisqu'elle n'est non plus basée sur le montant du décret, mais sur les dépenses nettes.

Le tableau ci-après montre l'évolution des écarts enregistrés depuis 1999 entre les prévisions d'investissement et les investissements effectifs.

Année	Dépenses budgétisées en mios de Fr.	Dépenses effectuées en mios de Fr.	En % du budget	Ecarts par rapport au budget en mios de Fr.
1999	207,0	195,0	94,2 %	- 12,0
2000	202,0	165,6	82,0 %	- 36,4
2001	213,4	207,7	97,3 %	- 5,7
2002	231,7	221,6	95,6 %	- 10,1
2003	250,6	201,4	80,4 %	- 49,2
2004	219,8	187,1	85,1 %	- 32,7
2005	200,0	160,4	80,2 %	- 39,6
2006	200,0	157,8	78,9 %	- 42,2
2007	200,0	140,9	70,5 %	- 59,1
2008	215,0	153,8	71,5 %	- 61,2
2009	301,0	166,4	55,3 %	- 134,6
2010	300,0	304,2	101,4%	+ 4,2
2011	300,0	234,2	78,1%	- 65,8
2012	300,0	257,9	85,9%	- 42,1
2013	320,9	240,9	75,1%	- 80,0
2014	369,2	303,3	82,1%	- 65,9
2015	421,4	306,1	72,6%	- 115,3
2016	437,9	318,1	72,6%	- 119,8
2017	365,1	250,1	68,5%	- 115,0
2018	395,1	245,9	62,2%	-149,2
2019	420,3	264,0	62,8%	- 156,3

5. BILAN

L'actif du bilan de l'Etat reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'Etat (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'Etat (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en particulier de quelle manière l'Etat finance ses actifs à long terme.

Le bilan de l'Etat de Vaud au 31 décembre 2019 est présenté dans la brochure des comptes. Une description des variations principales des postes actifs et passifs figure en pages 38 à 43 du rapport annuel du Conseil d'Etat.

6. CONSIDERATIONS GENERALES

6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires

6.1.1 Crédits supplémentaires

Le total général des crédits supplémentaires nets est passé de 78,9 mios (0,83% du budget voté – charges brutes) en 2018 à 64,9 mios (0,66%). Les pages 360 à 364 de la brochure des comptes détaillent les crédits supplémentaires, avec leur ventilation respective, ayant un impact sur les charges brutes supérieures à 100'000 fr.

	Budget 2019 voté Charges brutes	Crédits supplémentaires nets	Crédits supplémentaires en % du budget voté
DTE	226'164'900	-54'600	-0.02
DFJC	2'983'534'200	18'816'000	0.63
DIS	583'551'400	10'559'300	1.81
DSAS	3'910'843'000	19'623'600	0.50
DEIS	681'857'700	11'683'700	1.71
DIRH	604'664'600	1'783'300	0.29
DFIRE	616'913'400	2'895'700	0.47
OJV	155'669'200	-405'000	-0.26
SGC	8'522'400	0	0.00
Total	9'771'720'800	64'902'000	0.66

Le nombre de crédits supplémentaires demandés par les services est en baisse par rapport à l'année 2018 (-26), avec un solde net inférieur (14 mios). Ainsi, 148 demandes ont été acceptées pour un total de 64,9 mios en 2019 contre 174 demandes pour 78,9 mios en 2018.

Historique du total des crédits supplémentaires (en mios de fr. nets, après compensation)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre	272	257	220	201	190	183	188	177	174	148
En mios de fr.	12.6	40.7	50.2	52.0	47,5	86.1	94.5	72,1	78,9	64,9

Les 64,9 mios découlant des 148 demandes acceptées en 2019 se répartissent comme suit :

- 21 demandes pour 0 fr. net (montant brut totalement compensé) de compétence des chefs de département (art. 24, al. 2 LFin) ;
- 95 demandes pour 0 fr. nets de compétence du Conseil d'Etat (art. 24, al. 1 et 25, al. 2 LFin) ;
- 32 demandes pour 64'902'000 fr. nets de compétence COFIN (art. 24, al. 1 et 25, al. 3 LFin).

A la lecture des informations ci-dessus, on note que, même si le nombre de crédits supplémentaires soumis à la COFIN est modeste, les dispositions de la LFin lui permettent d'examiner l'essentiel des demandes de crédits supplémentaires présentant des enjeux financiers importants. Pour 2019, le montant net total des crédits supplémentaires, après compensation, a été analysé par la COFIN. Un rapport d'activité semestriel est publié par la commission à l'attention du Grand Conseil où le détail des crédits supplémentaires adoptés, et autres bouclements de crédit, est visible.

6.1.2 Dépassements budgétaires

Les dépassements budgétaires concernent les montants non couverts par les crédits supplémentaires des groupes 30 (salaires), 31 (biens et services) et 36 (aides et subventions), sauf écritures de bouclage. Ils peuvent également contenir la régularisation des crédits d'étude pour lesquels les projets d'EMPD n'auraient pas abouti.

Dans ce contexte, le montant pour les comptes 2019 s'élève à 50,1 mios, soit 0,6% des charges totales du budget 2019. Cette donnée est en diminution par rapport à l'année 2018 qui à titre de comparaison et à périmètre constant (une fois neutralisé des effets purement comptables) laissait apparaître un montant de 74,6 mios, soit 0,8% des charges du budget 2018. Le nombre de rubriques en dépassement budgétaire augmente légèrement et passe à 220 au 31.12.2019 contre 210 une année auparavant. De manière générale, les dépassements se décomposent comme suit (seuls les montants les plus significatifs, supérieurs à 1 mio, sont détaillés) :

- 116 (52,7%) inhérents à des dépassements inférieurs à 10'000 fr. pour un montant global de 0.3 mio (0.5%) ;
- 68 (30,9%) inhérents à des dépassements compris entre 10'000 fr. et 100'000 fr., pour un montant global de 2,5 mios (5,0%) ;
- 27 (12,3%) inhérents à des dépassements compris entre 0.1 mio et 1 mio, pour un montant global de 8,1 mios (16,2%) ;
- 8 (3,6%) inhérents à des dépassements compris entre 1 mio et 10 mios, pour un montant global de 28,2 mios (56,3%) ;
- 1 (0,5%) inhérent à des dépassements supérieurs à 10 mios, pour un montant global de 11,0 mios (22,0%).

Les deux derniers points précités, soit 9 dépassements non autorisés supérieurs à 1 mio, totalisent un montant de 39,2 mios, soit 78,3% du montant total des dépassements 2019. Les éléments principaux sont :

- DFJC : 15.0 mios concernent :
 - le transfert des charges salariales (5.3 mios) suite à l'intégration des élèves du SESAF à la DGEO qui n'a pas pu être mise en place en 2019,
 - un différentiel de la prévision budgétaire sur le taux des allocations familiales (4.2 mios),
 - l'évolution des élèves vaudois étudiant dans un autre canton en particulier dans le domaine universitaire (4.1 mios) ;
 - et le taux LPP supérieur aux prévisions budgétaires en raison de la structure de la masse salariale (1.4 mio).
- DSAS : malgré un crédit supplémentaire de 68.3 mios, il reste un dépassement de 4.4 mios en lien avec plusieurs éléments : mise en place du subside spécifique de 10%, nombre de bénéficiaires, hausse des primes et hausse de coûts par subsidié ;
- DIRH : 8.8 mios concernent :
 - la réalisation de risques annoncés au budget, en lien avec le service hivernal (4.2 mios) et aux dégâts dus aux forces de la nature (0.9 mio),
 - ainsi que l'amortissement comptable de la participation de SIERA (4.0 mios).
- DFIRE : 11.0 mios concernent :
 - les parts communales aux gains immobiliers (10.5 mios) et
 - aux frontaliers (0.5 mio).

6.1.3 Suivi budgétaire

Les montants nets des crédits supplémentaires ont évolué comme suit au cours des cinq dernières années :

Exercice	Charges nettes crédits supplémentaires	Revenus nets crédits supplémentaires	Montants nets crédits supplémentaires
2014	98'282'700	50'741'700	47'541'000
2015	160'260'400	74'127'900	86'132'500
2016	175'680'000	81'096'400	94'583'600
2017	178'574'900	106'420'700	72'154'200
2018	158'209'500	79'277'200	78'932'300
2019	133'033'500	68'131'500	64'902'000

Avec les art. 28 LFin (suivi du budget de fonctionnement) et 36 (suivi du budget d'investissement), la COFIN possède un outil de surveillance indispensable, non seulement pour le Conseil d'Etat, mais également pour le Grand Conseil. La COFIN veille au respect de ces dispositions et le Conseil d'Etat s'est engagé à lui communiquer le résultat du suivi en la forme la plus élaborée possible. Le point de situation au 30 juin 2019 est fait pour la COFIN durant le second semestre 2019, alors que le point au 31 décembre 2018 découle de la présentation des comptes de l'exercice.

6.2 Reports de crédits

La LFin précise qu'en principe, après la clôture des comptes, les départements ne peuvent pas disposer des crédits budgétaires non utilisés. Toutefois, le Conseil d'Etat peut autoriser le report sur l'année suivante des crédits partiellement ou totalement inutilisés pendant l'exercice budgétaire ; la COFIN est informée de ces reports. A la fin de l'année, les crédits reportés sont en principe périmés.

Les reports de crédits adoptés par le Conseil d'Etat en 2019 sont les suivants :

	Reports totaux 2019 sur 2020	Pour comparaison	
		Reports totaux 2018 sur 2019	Reports totaux 2017 sur 2018
DTE	7'995'876	9'777'480	10'141'923
DFJC	18'000	125'000	190'000
DIS	1'333'000	727'200	1'205'000
DSAS	842'600	100'000	105'400
DEIS	6'748'000	1'705'000	1'000'000
DIRH	2'372'600	1'269'000	3'221'700
DFIRE	5'770'300	4'957'400	3'937'200
OJV	0	30'000	0
SGC	0	0	0
Total	25'080'376	18'691'080	19'801'223

6.3 Revenus fiscaux

Dans le cadre de ses travaux sur l'examen des comptes 2019, la COFIN a pris connaissance du rapport de la Direction générale de la fiscalité (DGF - voir tableau complet ci-dessous, relatif au groupe 40 « revenus fiscaux ») traitant des recettes fiscales. Un commentaire est également rédigé dans le rapport annuel du Conseil d'Etat aux pages 32 et 36 sur les évolutions de « budget 2019 à comptes 2019 » et de « comptes 2018 à comptes 2019 » notamment pour les groupes 40 (Revenus fiscaux), 41 (Patentes et concessions) et 42 (Taxes et compensations). L'évolution du produit des impôts depuis 2012 est disponible en page 323 de la brochure sur les comptes.

De budget à comptes, le total du produit d'impôts des comptes 2019 présente un écart favorable au budget de 490,7 mios (+8,4 %). Ceci s'explique par les impôts directs sur les personnes physiques, notamment l'impôt sur le revenu (+179,4 mios /+5 %) et l'impôt sur la fortune (+109,8 mios /+17,7 %). L'impôt sur les personnes morales est supérieur aux prévisions, notamment l'impôt sur le bénéfice (+110,5 mios /+ 32,3 %), sur le capital (+1,8 mio /+1,8 %) et les autres impôts directs sur les personnes morales (+5,9 mios /+19,6 %). L'écart favorable provient également des autres impôts directs, notamment les droits de mutation (+21,7 mios /+13,5 %), les gains immobiliers (+44,6 mios /+22,9 %) et les impôts sur les successions et donations (+38 mios /+44,7 %). Enfin, l'évolution du parc véhicules a permis d'enregistrer des revenus liés aux taxes véhicules plus élevés que la prévision (+3,3 mios /+1,3 %). L'impôt à la source (-22,3 mios /-12,9 %) et l'impôt spécial sur les étrangers (-6 mios /-5,4 %) sont quant à eux inférieurs au budget.

De comptes à comptes, on constate une baisse de la fiscalité pour les entreprises décidées dans le cadre de la RIE III. Le taux d'imposition est passé de 8 % à 3,33 %. L'impact de cette baisse a été estimé à 279 mios pour 2019. Cependant, les écarts entre taxations et acomptes des années antérieures ont permis de réduire cette baisse à 130,6 mios. Pour les autres impôts, ils ont progressé de +154 mios pour le revenu des personnes physiques, de +21,1 mios pour la fortune des personnes physiques, de +1,9 mio pour les autres impôts directs des personnes physiques et de +3,4 mios pour le capital des personnes morales. Ils ont en revanche baissé pour l'impôt à la source de -11,3 mios (baisse du nombre de sourciers et de frontaliers où de plus en plus de personnes sont imposées sur le revenu, de manière régulière), pour les gains en capital de -10,2 mios, pour le droit de timbre et de mutation de -10,7 mios et pour les successions et donations de -11,9 mios. Enfin les taxes routières ont été plus élevées de +3,2 mios.

CHF	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart comptes/budget 2019		Comptes 2018	Ecart comptes 2019/2018	
Impôts sur le revenu	3'608'000'000	3'787'449'534	179'449'534	5.0%	3'633'420'019	154'029'515	4.2%
Impôts sur la fortune	620'000'000	729'833'855	109'833'855	17.7%	708'684'518	21'149'338	3.0%
Impôts à la source	173'000'000	150'709'700	-22'290'300	-12.9%	159'073'057	-8'363'357	-5.3%
Impôt sur les frontaliers	107'000'000	107'689'182	689'182	0.6%	110'575'166	-2'885'984	-2.6%
Impôt spécial des étrangers	111'300'000	105'257'949	-6'042'051	-5.4%	103'892'068	1'365'881	1.3%
Impôts sur le bénéfice	342'000'000	452'540'474	110'540'474	32.3%	583'119'533	-130'579'059	-22.4%
Impôts sur le capital	100'000'000	101'767'790	1'767'790	1.8%	98'413'368	3'354'421	3.4%
Autres impôts personnes morales	30'000'000	35'891'783	5'891'783	19.6%	38'765'914	-2'874'131	-7.4%
Gains immobiliers	195'000'000	239'558'590	44'558'590	22.9%	249'745'729	-10'187'139	-4.1%
Droits de mutation	160'000'000	181'674'170	21'674'170	13.5%	192'097'635	-10'423'465	-5.4%
Successions et donations	85'000'000	122'975'190	37'975'190	44.7%	134'925'379	-11'950'190	-8.9%
Taxes véhicules	250'400'000	253'722'173	3'322'173	1.3%	250'543'469	3'178'704	1.3%
Divers	31'000'000	34'304'913	3'304'913	10.7%	34'013'635	291'278	0.9%
	5'812'700'000	6'303'375'303	490'675'303	8.4%	6'297'269'492	6'105'812	0.1%

6.4 Garanties accordées et risques identifiés par l'Etat de Vaud

Lors du bouclage des comptes, le SAGEFI demande sous une forme standardisée à tous les services des informations ciblées sur les garanties et cautionnements octroyés. L'information demandée a trait aussi bien à la base légale qu'au détail du prêt sous-jacent. Pour chaque garantie et cautionnement octroyé, les services doivent se positionner quant au risque pour l'Etat d'être actionné en garantie dans un délai d'une année par les institutions financières. Dans le cadre de ce contrôle, des risques supérieurs à 1 mio pour un total de 18,7 mios ont été identifiés à la fin 2019 (contre 8,5 mios à fin 2018), à la DGE (7,5 mios), au SPEI (1,3 mio) et à l'OJV (10 mios).

Le détail des garanties hors bilan accordées par l'Etat se trouve en pages 319 à 321 de la brochure des comptes. Au 31 décembre 2019, le total s'élève à 1,691 mrd et est en hausse en comparaison aux années précédentes : 1,568 mrd à fin 2018 et 1,435 mrd à fin 2017.

6.5 Fonds, dons et legs

Les pages 317 et 318 de la brochure des comptes présentent la ventilation des 60 fonds par l'Etat; leur nombre est stable (60 en 2018 et 59 en 2017), pour un montant total de financements spéciaux et fonds de capitaux propres ainsi que capitaux tiers de 227,5 mios contre 211 mios en 2018. Parmi ces 60 positions, 24 fonds dépassent 1 mio, dont 6 qui possèdent un capital supérieur à 10 mios ; le plus important étant celui pour l'énergie, avec 55 mios.

Les 36 dons et legs se trouvent détaillés à la page 365 de la brochure des comptes et totalisent un capital de 13,2 mios contre 14,8 mios à fin 2018.

6.6 Régimes financiers particuliers

6.6.1 Université de Lausanne

Le rapport de révision de KPMG figure en pages 376 et 378 de la brochure des comptes.

6.6.2 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV)

Ce chapitre est intégré au rapport de la sous-commission pour le DSAS, voir pt 11.4 de ce rapport. Le rapport de révision de KPMG figure en pages 373 à 375 de la brochure des comptes

6.6.3 Haute école pédagogique (HEP Vaud)

Le rapport de révision de Prateo figure en pages 379 à 381 de la brochure des comptes.

6.6.4 Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD)

Le rapport de révision de PWC figure en pages 382 à 384 de la brochure des comptes.

6.6.5 Haute école d'art et de design de Lausanne (ECAL)

Le rapport de révision de PWC figure en pages 382, 387 et 388 de la brochure des comptes.

6.6.6 Haute école de santé Vaud (HESAV)

Le rapport de révision de PWC figure en pages 382, 385 et 860 de la brochure des comptes.

6.7 Participations (patrimoine administratif)

L'inventaire des participations appartenant au patrimoine administratif de l'Etat se trouve dans la brochure des comptes (Titres et participations), en pages 299 et 300. Leur valeur comptable en 2019 à l'actif du bilan se monte à 9,012 mios et reste stable depuis 2014.

7. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ETAT

Selon l'article 139 de la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil, le Conseil d'Etat remet au Grand Conseil son rapport de gestion et les comptes d'Etat pour l'année écoulée le 31 mai au plus tard, sauf cas exceptionnel.

Ces dispositions ont été respectées et la COFIN a pu prendre connaissance de la partie financière du rapport. Elle invite le lecteur à s'y référer, notamment en ce qui concerne l'évolution du bilan de l'Etat.

8. RAPPORT DU CONTROLE CANTONAL DES FINANCES (CCF)

Le 14 mai 2020, lors d'une séance commune avec la Commission de gestion, la COFIN a pris acte des conclusions du CCF quant à la révision des comptes 2018. **Cet organe d'audit interne recommande, sans réserve, l'approbation des comptes annuels et du bilan pour l'exercice 2019 (voir son rapport en page 369 et 370 de la brochure sur les comptes).**

Cette recommandation sans réserve est un point important : depuis que la responsabilité du contrôle des comptes de l'Etat incombe au CCF, soit 1996, il s'agit du septième exercice où ce dernier peut délivrer son opinion sans réserve. Parallèlement, le CCF émet un constat, qui ne remet toutefois pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus, concernant le système de contrôle interne (SCI). En effet, le déploiement de ce dernier au sein de l'administration, bien que concrètement entamé, ne peut pas encore être considéré comme effectif puisque seize services ont obtenu leur certification et que sept autres sont encore en attente. La COFIN suit avec attention cette mise en œuvre progressive.

9. CONCLUSIONS

9.1 Remerciements

La COFIN tient à relever, en particulier, la grande disponibilité du SAGEFI. Elle remercie M. le chef du département des finances, M. le chef du SAGEFI et ses collaborateurs, M. le secrétaire de la Commission, ainsi que l'ensemble des services visités par les sous-commissions.

9.2 Prise de position de la COFIN sur les comptes 2019

9.2.1 Compte de résultat

Les comptes de l'Etat de Vaud sont bénéficiaires pour la quinzième année consécutive, avec un excédent de revenus nets de 4 mios dans le compte de résultat. Ce résultat, arrêté par le Conseil d'Etat, tient compte d'un montant de 403 mios destiné à pallier les effets de la pandémie COVID-19, ainsi que d'autres préfinancements, des écritures de bouclage, des préfinancements et des amortissements non planifiés, pour un montant total de 559 mios.

Pour l'exercice 2019, les charges brutes de l'Etat de Vaud s'élèvent à 10,480 mrds. Ce résultat comprend des éléments de bouclage tels que des préfinancements qui sont consacrés spécifiquement à la piscine de Malley, au stade de la Tuilière et château d'Hauteville, pour un total de 18 mios, ou encore à renforcer la participation de l'Etat aux chantiers archéologiques dans le Canton (2 mios). Les autres écritures de bouclage concernent notamment le remboursement de crédits ou d'emprunts échus contractés par des EMS et des institutions spécialisées (52 mios), l'amortissement de prêts aux entreprises publiques (13 mios), ainsi que l'amortissement de plusieurs objets d'investissement (69 mios). Comme indiqué plus haut, un préfinancement attribué au COVID-19 de 403 mios destiné à pallier les effets de la pandémie affecte plus de 70 % de l'attribution du résultat excédentaire. Hors écriture de bouclage et une fois ces opérations neutralisées, les charges de fonctionnement de l'Etat dépassent de 149 mios (1.5%) la prévision budgétaire. A noter que l'augmentation réelle des charges par rapport aux comptes précédents se situe à 268 mios, ce qui représente une hausse de 2.8 %. Les principaux écarts entre les comptes 2018 et 2019 concernent la santé et le social (+143 mios), ainsi que la protection de la jeunesse, l'enseignement spécialisé et la formation professionnelle (+20 mios). La masse salariale en augmentation de 56 mios (2.3 %) provient principalement de l'enseignement (+42 mios), et s'explique par les annuités, la démographie et les renforts sectoriels.

En ce qui concerne l'analyse des crédits supplémentaires, ils sont au nombre de 148, soit 26 de moins qu'en 2018. Avec 65 mios de charges nettes, le total des montants non compensés est moins important que l'année précédente de 14 mios. Ces montants proviennent principalement des subsides LAMal (20 mios), de l'enseignement spécialisé, intégration et formation scolaire (15 mios), asile et aides d'urgences (12 mios).

L'augmentation du total des revenus est supérieure de 712 mios à ce que prévoyait le budget (+7.3 %). Cet écart s'explique pour les deux tiers par l'augmentation des revenus fiscaux. Le solde comprend notamment la part à l'impôt fédéral direct et à l'impôt anticipé (+122 mios), le versement du bénéfice de la BNS (+62 mios) ou le dividende BCV (+69 mios). Avec une augmentation de 6 mios en 2019, les recettes d'impôts enregistrent une croissance nulle (0.1 %), par rapport aux comptes 2018. En effet, l'impôt sur le bénéfice net des entreprises affiche une baisse de 131 mios (-22,4 %) par rapport à 2018. Attendue et anticipée au budget, cette baisse est imputable essentiellement à la réduction du taux d'imposition des bénéficiaires sur les acomptes, dans le cadre de la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019 de la RIE III vaudoise. Quant à l'impôt sur le revenu, il progresse de 4.2 % (+154 mios), contre 1.1 % l'année précédente. Il y a lieu de rappeler que la croissance des revenus fiscaux est largement tributaire d'éléments non pérennes, comme par exemple les dénonciations spontanées (62 mios) et d'effets exceptionnels et conjoncturels sur la fortune (97 mios). En résumé, l'écart des impôts de 491 mios par rapport au budget provient d'effets exceptionnels pour 304 mios et conjoncturels pour 133 mios. Sans ces éléments, l'écart se réduit à 54 mios (0.9 %), soit en dessous du PIB vaudois de 2018 (2.8 %).

Lors de la présentation des comptes 2019, le Conseil d'Etat a apporté quelques éléments de perspectives pour 2020 et 2021. Le plan climat, qui s'inscrit dans son programme de législature, sera présenté lors d'une conférence de presse en juin 2020. Son financement se fera principalement par le budget d'investissement, dès 2021. Sur le plan des communes, le gouvernement a indiqué que les discussions avec ces institutions constituent également une priorité et que des mesures seront également financées, dès 2021, par le budget d'investissement de l'Etat.

9.2.2 *Compte de résultat extraordinaire*

L'écart constaté s'explique par des écritures en lien avec des attributions à des préfinancements qui s'élèvent à 458,2 mios, dont 423,2 mios provenant des écritures de bouclage et 35 mios provenant d'une dissolution des capitaux propres (mesures RIE III).

Sont notamment comptabilisés en 2019 dans les revenus extraordinaires, la dissolution d'un fonds bouclé de 2,4 mios, le solde non utilisé des emprunts contrat-cadre et crédit de construction des EMS et des institutions spécialisées pour 1,7 mio, le produit de 28 successions pour 1,5 mio, des reports de crédits non utilisés pour un total de 0,9 mio. Les prélèvements annuels sur les préfinancements ont été effectués pour un montant total de 28,1 mios. De plus, un prélèvement sur les autres capitaux propres de 50 mios a été effectué. En 2018, 57,6 mios ont été comptabilisés suite au versement de la BCV à ses actionnaires par un prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital. Depuis 2019, cette part est considérée comme un dividende et est enregistrée dans les produits financiers du compte de fonctionnement. Au final, le compte de résultat extraordinaire pour l'année 2019 présente des charges extraordinaires de 458,3 mios, des revenus extraordinaires de 84,9 mios, qui correspond à un excédent de charges calculé de 373,4 mios. En 2018, le résultat extraordinaire présentait un excédent de revenus de 28,2 mios.

S'agissant de la dissolution de capitaux propres de 35 mios, ce prélèvement s'inscrit dans des attributions destinées à des préfinancements en lien avec la stratégie fiscale 2023. Les thématiques concernées sont la biodiversité, les ressources naturelles et le plan climat (10 mios), les mesures transport et mobilité (10 mios), la transition numérique (10 mios) ainsi que la prévention radicalisation et violence (5 mios).

Relevons également un constat inquiétant, bien que marginal, qui prend la forme de charges financières extraordinaires de 11'764 fr. dues notamment à des différences de caisses découlant de vols. Ce point sera repris ultérieurement par la COFIN pour d'éventuelles investigations.

9.2.3 *Bilan*

Vu dans son ensemble, le bilan de l'Etat augmente de 506,6 mios (+5,7%) pour atteindre 9,352 mrd ; les pages 38 à 43 du rapport du Conseil d'Etat en détaillent les principales variations. Dans ce contexte, notons à l'actif, la diminution des disponibilités (- 308 mios) au 31 décembre 2019 qui s'explique par 208 mios dans les liquidités et 100 mios de placements à court terme non renouvelé. Cette diminution est compensée par 975 mios de placements à terme (BCV), comptabilisés dans le groupe de comptes Placements financiers. Le corollaire de ces constats se traduit au passif par, notamment, l'augmentation des engagements courants (+ 157 mios), des engagements financiers à court terme (+ 310 mios – solde recapitalisation de la CPEV) ainsi que des passifs de régularisation (+ 209 mios).

9.2.4 *Etat de la dette*

La dette s'élève à 975 mios, contre 875 mios en 2018. Cette évolution s'explique notamment par le versement du solde de la recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat de Vaud (319 mios pour un total de 1,44 mrd) et du volume d'investissements. La charge d'intérêt reste négative à - 17 mios, en raison des intérêts rémunérateurs sur les créances fiscales.

9.2.5 *Investissements*

S'agissant des investissements, la Commission des finances constate que, globalement, l'Etat a investi 581 mios dans l'économie. Les montants engagés par l'Etat pour l'année 2018 sont les suivants :

Investissements bruts y compris la part des tiers	310 mios
Octroi de nouveaux prêts par l'Etat pour	31 mios
Nouvelles garanties de l'Etat pour	240 mios

A titre de comparaison, il est relevé que le Grand Conseil a octroyé :

- pour 2011 : 18 EMPD, 29 objets, 29 décrets pour un total net de 239,9 mios ;
- pour 2012 : 26 EMPD, 36 objets, 41 décrets pour un total net de 271,1 mios ;
- pour 2013 : 28 EMPD, 30 objets, 32 décrets pour un total net de 618,5 mios ;

- pour 2014 : 31 EMPD, 39 objets, 41 décrets pour un total net de 495,9 mios ;
- pour 2015 : 32 EMPD, 38 objets, 39 décrets pour un total net de 381,8 mios ;
- pour 2016 : 26 EMPD, 29 objets, 31 décrets pour un total net de 302,6 mios ;
- pour 2017 : 26 EMPD, 29 objets, 33 décrets pour un total net de 247,5 mios ;
- pour 2018 : 33 EMPD, 35 objets, 35 décrets pour un total net de 317,9 mios ;
- pour 2019 : 34 EMPD, 38 objets, 42 décrets pour un total net de 580,3 mios.

Ces montants ne comprennent toutefois ni les garanties ni les prêts.

9.2.6 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement se calcule en additionnant les amortissements au résultat opérationnel après attributions, divisés par les dépenses nettes d'investissements. En d'autres termes et d'une manière générale, l'objectif recherché est de 100%, ce qui indique que le flux de trésorerie dégagé par le compte de résultat (résultat + amortissement) permet de financer les investissements du patrimoine administratif.

Pour l'exercice 2019, cet indicateur se situe à 67,43% alors qu'il se trouvait à 190,3 en 2018 et 166,6 en 2017 (166,6%). L'historique complet de ce paramètre ainsi que d'autres valeurs sont mentionnées en page 322 de la brochure sur les comptes 2019.

9.2.7 Note finale

Comme développé ci-dessus, les comptes 2019 se bouclent avec un excédent de revenus de 4 mios après enregistrement des écritures de bouclement, des amortissements non planifiés et des préfinancements, notamment un montant de 403 mios destiné à compenser des dépenses urgentes liées au Coronavirus.

Sans revenir sur ce résultat largement commenté et expliqué dans ce rapport ainsi que dans les documents fournis par le Conseil d'Etat, un des faits marquants de cet exercice aura été la méthode de travail du Parlement en général et de la COFIN en particulier durant cette période de confinement. En effet et dans le respect total des normes sanitaires imposées par la Confédération, la commission a continué de travailler à distance ou en présentiel en s'efforçant d'accompagner et de soutenir les services, les départements et le Conseil d'Etat dans leurs travaux financiers. Le Bureau de la COFIN, puis la commission *in corpore*, ont répondu rapidement aux demandes du Gouvernement, proposant même à la mi-mars de repousser le bouclement des comptes 2019, en cas de besoin. Même si cette mesure extraordinaire n'a pas eu besoin d'être mise en œuvre, les impacts financiers de cette crise sanitaire se feront fortement ressentir durant les prochaines années, avec un épuisement probable du préfinancement de 403 mios. A ce jour, il est toutefois trop tôt pour avoir une vision claire des coûts réels qui devront être supportés dans les domaines sanitaire, des transports, de la culture, de la formation, etc.

Dans un contexte économique qui n'a pas été aussi tendu depuis fort longtemps, la COFIN salue le résultat positif des comptes 2019 de l'Etat de Vaud. Elle suivra bien entendu avec la plus grande vigilance la situation financière à venir du Canton, par le biais, entre autres, d'un thème d'étude déjà identifié pour le projet de budget 2021, portant sur la pertinence des mesures financières prises par le Conseil d'Etat durant la crise sanitaire.

9.3 Recommandation d'approbation des comptes 2019

La COFIN recommande au Grand Conseil, par 13 oui, 1 non et 0 abstention, d'approuver les comptes 2019 de l'Etat de Vaud tels que présentés par le Conseil d'Etat. Un rapport de minorité est annoncé.

10. OBSERVATION

A l'issue de ses travaux, la COFIN propose l'observation suivante :

Service des curatelles et des tutelles professionnelles (SCTP – DIT)

Travailleurs temporaires – une plus grande attention doit être apportée dans le cadre de l'élaboration des budgets.

Le nombre de mandats de protection confié par les justices de paix ne cesse d'augmenter année après année. Cette croissance de mandat paraît inéluctable et est liée tant à l'évolution démographique qu'au vieillissement de la population. Pour faire face à cette situation, le SCTP doit recourir à des travailleurs auxiliaires par l'intermédiaire de crédits supplémentaires réguliers.

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018	Ecart au budget	Ecart aux comptes
3030	5'295'059.35	4'050'600	4'394'395.20	1'244'459.35	900'664.15

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017	Ecart au budget	Ecart aux comptes
3030	4'394'395.20	3'158'300	3'860'806.98	1'236'095.20	533'588.30

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016	Ecart au budget	Ecart aux comptes
3030	3'860'806.98	2'805'100	2'895'898.99	1'055'706.98	946'907.99

	Crédits supplémentaires
2019	1'386'500
2018	1'285'200
2017	1'048'000

Observation : Le Conseil d'Etat est invité, lors de l'établissement des budgets futurs, à davantage de sincérité au compte « 3030 Travailleurs temporaires ». Ceci afin d'éviter des dépassements réguliers et des recours à des crédits supplémentaires. Cet état de fait est constaté depuis de nombreuses années.

11. RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

11.1 Département du territoire et de l'environnement

Commissaires Mme Claire Richard
M. Alberto Cherubini, rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré les responsables financiers et les chefs de service des 4 entités du Département du territoire et de l'environnement (DTE). M. Jacques Ehrbar, responsable financier du Département, a participé aux quatre séances.

2. Récapitulation des comptes 2019

a) Comparaison avec le budget 2019

	Charges	Revenus
Budget 2019	226'164'900	453'043'100
Comptes 2019	228'918'525	465'733'408
Différence en fr.	2'753'625	12'690'308
Différence en %	1.22%	2.80%

b) Comparaison avec le budget total 2019, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2019	226'164'900	453'043'100
Crédits supplémentaires	245'400	300'000
Budget total 2019	226'410'300	453'343'100
Comptes 2019	228'918'525	465'733'408
Différence en fr.	2'508'225	12'390'308
Différence en %	1.11%	2.73%

Par rapport au budget 2019 (y compris les crédits supplémentaires), les comptes 2019 du DTE montrent :

- une augmentation des charges de 2,51 mios, représentant une augmentation de 1.11%
- une augmentation des revenus de 12,39 mios, représentant une augmentation de 2.73%

c) Comparaison avec les comptes 2018

	Charges	Revenus
Comptes 2018	222'052'941	453'455'610
Comptes 2019	228'918'525	465'733'408
Différence en fr.	6'865'584	12'277'798
Différence en %	3.09%	2.71%

Par rapport aux comptes 2018 :

- l'augmentation des charges en 2019 est de 6.87 mios, soit une hausse de 3.09%
- les revenus 2019 ont augmenté de 12.27 mios, soit une hausse de 2.71%

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Revenu net	236'814'883	226'878'200	231'402'669

3. Reports de crédits

a) 2018 sur 2019 pour un montant total de 9'777'479.70 fr.

Service publié	Montant	Description
001 SG-DTE	20'000.00	Mandat évaluation certifications développement durable
003 SAN	154'700.00	Acquisition de matériel d'exploitation
003 SAN	288'000.00	Action seniors et frais d'obtention permis
005 DGE	1'589'579.70	Report de crédit conventions-programmes 2017
005 DGE	7'228'700.00	Report de crédit conventions-programmes 2018
005 DGE	496'500.00	Report de divers projets sur 2019

b) 2019 sur 2020 pour un montant total de 7'995'876.30 fr.

Service publié	Montant	Description
001 SG-DTE	76'300.00	Projets UDD+BEFH et frais du personnel non réalisés en 2019
003 SAN	125'400.00	Acquisition de matériel d'exploitation
005 DGE	310'000.00	Appuis et compétences externes et réfection de ponts
005 DGE	3'487'176.30	Report de crédit conventions-programmes 2018
005 DGE	3'997'000.00	Report de crédit conventions-programmes 2019

4. Remarque générale

Les comptes 2019 du DTE dégagent un excédent de revenus sur les charges supérieur aux comptes de l'année précédente, soit 236,81 mios en 2019 contre 231,40 mios en 2018.

5. Remarques de détail

001 Secrétariat général DTE, avec le BEFH et l'UDD

La sous-commission a rencontré le secrétaire général a.i. du DTE et la gestionnaire financière. Le budget a été parfaitement maîtrisé, avec un total des charges 5,06 mios (budget 5,26 mios) et un total des revenus de 38'124 fr. (budget 13'600 fr.).

Secrétariat général du DTE (SG)

3010 La part salariale du personnel administratif et d'exploitation du SG est de 2,06 mios.

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

3010 La part salariale du personnel administratif et d'exploitation du BEFH est de 874'224 fr.

3636 Les organisations privées bénéficiaires de subventions sont:

- Association « Violence que faire ? »
- Centre de liaison des associations féminines vaudoises
- "Business & Professional Women Switzerland" pour l'exposition Equal Pay Day
- Association ASTREE pour le dispositif de prise en charge des victimes de traite des êtres humains

- Décadrée pour le projet-pilote de sensibilisation des médias aux traitements des violences sexistes
- Fondation Charlotte Olivier pour le classeur « Sortir ensemble et se respecter »
- Alliance F pour le projet combattre les discours de haine
- Association VD droits des femmes pour les 60 ans du droit de vote des vaudoises
- Eglise évangélique réformée pour la supervision des interventions des équipes d'urgence

Unité de développement durable (UDD)

3010 La part salariale du personnel administratif et d'exploitation de l'UDD est de 348'648 fr.

005 Direction générale de l'environnement (DGE)

La sous-commission a rencontré le directeur général de l'environnement, l'adjoint à la direction générale en charge des finances et le responsable du secteur finances. Avec un total des charges de 177,60 mios (budget 171,02 mios) et un total des revenus de 123,34 mios (budget 112,73 mios), l'activité 2019 de la DGE a nécessité davantage de moyens financiers que prévu.

Répartition des charges et revenus par directions : DGE Support 10,92 mios (revenus 0,10 mio) ; DIREN (Direction de l'énergie) 66,85 mios (revenus 66,23 mios) ; DIREV (Direction de l'environnement industriel, urbain et rural) 12,41 mios (revenus 4,96 mios) ; DIRNA (Direction des ressources et du patrimoine naturel) 87,42 mios (revenus 52,03 mios).

Les explications des variations commentées ci-dessous se réfèrent aux écarts entre les comptes et le budget 2019 :

- 3010 Diminution des charges salariales en lien avec des collaborateurs partis en retraite, dont plusieurs responsables, remplacés par du personnel plus jeune, ainsi que des vacances de postes plus longues que prévu.
- 3030 Dépassement financé par le Fonds pour l'énergie dû à du personnel auxiliaire supplémentaire lié à un surcroît de travail dans le cadre du Programme bâtiments.
- 3049 Inconvénients de service pour surveillants de la faune, gardes-pêche et cantonniers surévalués dans le budget, car décision du Conseil d'Etat inconnue lors de l'élaboration du budget. Ce compte comprend également les indemnités pour les chiens de service, les heures de nuit, le service de piquet et pour les équipements de sécurité.
- 3101 Ce compte concerne les dépenses liées aux frais de carburant et d'entretien des quelque 400 véhicules de service de la DGE.
- 3130 L'écart par rapport au budget s'explique plus particulièrement par une adaptation des abonnements téléphoniques entraînant une diminution des frais téléphoniques et des communications en *roaming* des collaborateurs des domaines forestier et biodiversité.
- 3170 Réduction des dépenses notamment au niveau du service des eaux suite à la suppression du forfait pour les déplacements et introduction d'un forfait pour les repas remplaçant les frais effectifs.
- 3632.2 Les conventions-programmes arrivant à terme (période 2016-2019), un point de situation financier sur ses projets a permis d'effectuer, notamment, des compensations au sein des conventions-programmes entre comptes et des transferts entre projets pour un montant total de 5.08 mios par rapport au budget
- 3632.5 Il y a eu davantage de projets hors conventions-programmes qui ont pu être financés par le delta du compte 3632.2.
- 3634.1 D'une manière générale, les subventions cantonales aux entreprises publiques en lien avec l'énergie sont légèrement supérieures au budget et sont allouées en fonction des différents types de bénéficiaires qu'il est toujours difficile de déterminer au moment de l'élaboration du budget. Une réallocation s'effectue entre les différents comptes de subventions.

3635 D'une manière générale, les subventions cantonales aux entreprises privées en lien avec l'énergie sont légèrement supérieures au budget et sont allouées en fonction des différents types de bénéficiaires qu'il est toujours difficile de déterminer au moment de l'élaboration du budget. Une réallocation s'effectue entre les différents comptes de subventions. Les subventions du Programme bâtiments 2019 sont en principe plafonnées à 500'000 fr. par bâtiment, par installation de production ou de distribution de chaleur.

3637.2 Le différentiel de 1,82 mio a pu être financé par le delta du compte 3632.2, il concerne des subventions aux entreprises privées en lien avec les conventions-programmes dans le domaine de l'environnement.

Synthèse financière du Programme 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique

Objet	31.12.2018	31.12.2019
Subventions payées	63.28 mios	69.20 mios
Subventions engagées	21.75 mios	12.26 mios
Subventions à engager	5.97 mios	9.54 mios
Réserve financière à attribuer	9.00 mios	9.00 mios
Total	100.00 mios	100,00 mios

Le Programme 100 millions est ainsi presque entièrement engagé, la réserve financière de 9.00 mios n'étant pas attribuable à des projets concrets, mais conservée pour des besoins de gestion du Programme et des projets en cours.

Conventions-programmes en fr. de la DGE, période 2016 – 2019

Conventions-programmes	Part Vaud payée en 2019	Part Confédération payée en 2019
Biodiversité en forêt	1'302'299	1'928'605
Forêts protectrices	5'009'727	4'923'943
Gestion des forêts	2'298'763	3'323'281
Ouvrages de protection eaux	721'666	464'401
Ouvrages de protection forêts	106'406	3'443'880
Renaturation	1'246'198	2'641'315
Nature & Paysage	1'902'236	2'224'185
Parcs naturels	555'000	1'670'335
Grande Cariçaie	312'956	796'300
Oiseaux eau & faune sauvage	36'515	159'233
Total	13'491'776	21'575'478

Ces conventions-programmes sont échues en 2019. Elles ont été renégociées avec la Confédération pour une période qui s'étend de 2020 à 2024. Au 31 décembre 2019, les reports de crédits et écritures transitoires ont été effectués sur 2020, de respectivement 7'484'176 fr. pour le Canton et 11'656'218 fr. pour la Confédération. La part fédérale représente des montants engagés, mais pas encore dépensés.

Charges par fonds en fr. de 2016 à 2019

Fonds	2016	2017	2018	2019
Fonds d'indemnisation dégâts du gibier	1'091'152	1'339'541	1'663'596	1'552'410
Fonds d'aménagement piscicole	289'691	272'916	221'394	228'460
Fonds de conservation des forêts	78'124	12'738	16'200	24'506
Fonds pour l'énergie	18'354'259	52'623'871	54'354'673	64'141'756
Fonds de conservation de la faune	384'178	304'988	271'207	377'610
Protection de la nature	1'431'454	1'547'946	1'860'766	2'250'802

043 *Service du développement territorial (SDT)*

La sous-commission a rencontré le chef de service et son adjointe. Avec un total des charges de 13,00 mios (budget 14,76 mios) et un total des revenus de 568'709 fr. (budget 1,05 mio), le SDT a particulièrement bien maîtrisé ses dépenses malgré une intense activité dans le cadre des analyses de nombreux plans d'affectation communaux.

- 3130.3 Diminution au poste « cotisations diverses » provenant essentiellement de la dénonciation par le Conseil d'Etat de la convention relative à la CEAT (Communauté d'études pour l'aménagement du territoire).
- 3132 Retard pris par certains projets, notamment celui de la refonte complète du Plan directeur cantonal et des plans d'agglomérations ou intercommunaux.
- 3612 Période « creuse » pour le projet d'agglomération Lausanne-Morges, moins d'études en cours.
- 4510 Le Fonds 2029 est le nouveau fonds alimenté par la taxe sur la plus-value.

003 *Service des automobiles et de la navigation (SAN)*

La sous-commission a rencontré le chef de service ainsi que le chef de la division finances et controlling. Avec un total des charges de 33,24 mios (budget 35,11 mios) et un total de revenus de 341,78 mios (budget 339,23 mios), le SAN affiche des comptes 2019 très positifs, en maîtrisant les charges et en augmentant les revenus. Durant l'exercice écoulé, le parc des véhicules vaudois a augmenté de 0.83% et la taxe de 1.27%, pour une augmentation de la population de 0.94%. En 2019, le parc vaudois totalisait 582'443 véhicules (+ 4'810) et les recettes de la taxe automobile et des bateaux se sont élevées à 253,72 mios (+ 3.17 mios).

- 3120 Diminution des frais d'électricité grâce notamment à l'installation de lampes LED.
- 3180 Réévaluations sur créances : ce compte enregistre la variation de la provision pour pertes sur débiteurs. En fin d'année, à partir des postes ouverts, le SAN considère qu'une partie des créances ne pourra pas être récupérée. Le montant de ce risque est comparé avec la provision enregistrée dans les comptes et si celle-ci est plus élevée que le risque calculé, la provision est diminuée par le biais du compte 3180. Si, au contraire, la provision est trop basse par rapport au risque calculé, le SAN augmente la provision pour qu'elle corresponde au montant du risque calculé.
- 3181 Pertes sur créances effectives : ce compte enregistre toutes les pertes sur débiteurs, c'est-à-dire tous les montants facturés, mais qui n'ont pas pu être encaissés. Par exemple, si un client est mis aux poursuites et que l'Office des poursuites délivre au SAN un acte de défaut de biens, la créance est amortie par l'enregistrement dans ce compte. Elle est considérée comme perdue. A noter que ce compte enregistre les pertes nettes, donc si le client revient à meilleure fortune et qu'il finit par payer au SAN son acte de défaut de biens quelques années après que celui-ci ait été amorti via le compte 3181, le SAN ressortira le montant du compte 3181 pour enregistrer la créance comme payée.
- 4260 Diminution du contentieux et des frais de poursuite, ce qui impacte également à la baisse les frais de poursuite refacturés.
- 4610 Ce compte enregistre d'une part les commissions que le SAN perçoit de la Confédération pour la vente des vignettes autoroutières et, d'autre part, le dédommagement versé par la Direction générale des douanes pour la perception de la redevance poids lourds forfaitaire. Etant donné que la perception de cette redevance est déléguée aux cantons qui sont chargés de la facturation, de l'encaissement puis du virement des montants perçus à la Confédération, celle-ci dédommage le SAN pour le travail effectué.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2019	38'606'000	10'236'000	28'370'000
Comptes 2019	33'637'837	11'860'465	21'777'372
Ecart	-4'968'163	1'624'465	-6'592'628

Les investissements nets 2019 du DTE sont ventilés comme suit :

SP	Service	Budget	Comptes
001	SG-DTE	0	0
005	DGE	24'570'000	19'867'664
043	SDT	1'100'000	634'921
003	SAN	2'700'000	1'274'786
Total	DTE	28'370'000	21'777'372

En ce qui concerne le détail des investissements, la sous-commission s'est étonnée de la différence des montants inscrits à la page 18 du dossier de présentation des comptes par le Conseil d'Etat et le total de ces mêmes investissements présentés par la DGE. Le dossier de présentation des comptes du Conseil d'Etat annonce des investissements s'élevant à 28,1 mios (rivières 15,3 mios, dangers naturels 6,5 mios, déchets 6,3 mios), alors que l'ensemble des investissements annoncés par la DGE et recouvrant ces 3 mêmes secteurs s'élève à 16,27 mios. Selon les explications du SAGEFI, ce montant de 28.1 mios est une dépense brute pour la DGE, tandis que le montant de 16.27 mios est une dépense nette. La différence entre les dépenses brutes et nettes s'explique essentiellement par la prise en compte des subventions fédérales.

Nombre de travaux liés à des investissements, dont les montants ont été budgétés pour l'exercice 2019, n'ont pas été effectués ou seulement de manière partielle. Ces retards sont provoqués essentiellement par des causes techniques (notamment météorologiques) ou juridiques.

La sous-commission a relevé quelques postes d'investissement au sein de la DGE appelant des commentaires :

Compte	Objet	Budget 2019	Comptes 2019
I.000010.01	Le Famollens en ville de Rolle. Ajustement du planning suite aux oppositions en cours.	1'350'000	35'969
I.000035.01	La Brinaz à Grandson et Montagny. En 2018 le blocage juridique n'avait pas permis d'effectuer les travaux. Le blocage levé, le retard sur les travaux a été rattrapé	357'500	923'696
I.000419.01	Rhône 3, 1 ^{ère} tranche des travaux. Soutenu par une équipe passée à 2 collaborateurs, le dossier a avancé sur plusieurs fronts : mesures prioritaires du Chablais, mesure prioritaire du Delta, étude préliminaire du tronçon aval à la mesure prioritaire Chablais, accompagnement agricole.	950'000	1'931'582
I.000426.01	Crédit cadre micropolluants. Travaux non réalisés, planification trop optimiste de certaines communes	4'000'000	2'179'852
I.000430.01	Protection dangers naturels et améliorations des structures. Un effort a été mené afin de concrétiser les différents travaux et répondre aux indicateurs de la convention-programme 2016-2019. Il s'agit, par exemple de travaux d'infrastructure sur les centres forestiers des Agittes et du GFLO (Groupement forestier Leysin - Les Ormonts) qui ont été effectués plus rapidement que prévus, car ils n'ont soulevé aucun recours administratif.	1'100'000	2'097'189
I.000686.01	Décharge Bois de Vaux à Lussery-Villars. Reprise des projets de décharges par une nouvelle cheffe de projet. Une revue des priorités pour les sites pollués a été effectuée et l'accent a été mis sur la décharge de Bois-de-Vaud.	0	1'406'313

SDT – SAN : Néant

11.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Commissaires : M. Maurice Mischler, rapporteur
M. Nicolas Glauser

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission des finances auprès du DFJC ont consacré sept séances à l'étude des comptes de l'année écoulée réparties sur trois jours, en présentiel, dans les locaux du DFJC. Ils remercient les directeurs et chefs de services ainsi que leurs collaborateurs pour l'organisation de ces séances et les réponses détaillées et les compléments d'information suite aux questions posées par la sous-commission. Ils remercient aussi M. Laurent Schweingruber, responsable financier du Département, pour son appui, son aide et ses explications.

Les commissaires ont pu, à la fin de leur visite des services, s'entretenir et échanger sur ce rapport avec Mme la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle, cheffe du Département, accompagnée de M. Jacques Grossrieder, Secrétaire général et de M. Laurent Schweingruber, responsable financier.

2. Récapitulation des comptes 2019

a) Comparaison avec le budget 2019

	Charges	Revenus
Budget 2019	2'983'534'200	462'440'800
Comptes 2019	2'999'254'984	467'169'804
Différence en fr.	15'720'784	4'729'004
Différence en %	0,53%	1,02%

b) Comparaison avec le budget total 2019, y compris crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2019	2'983'534'200	462'440'800
Crédits supplémentaires	24'006'100	5'190'100
Budget total 2019	3'007'540'300	467'630'900
Comptes 2019	2'999'254'984	467'169'804
Différence en fr.	-8'285'316	-461'096
Différence en %	-0,28%	-0,10%

c) Comparaison avec les comptes 2018

	Charges	Revenus
Comptes 2018	2'929'295'962	459'215'037
Comptes 2019	2'999'254'984	467'169'804
Différence en fr.	69'959'022	7'954'767
Différence en %	2,39%	1,73%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Charge nette	2'532'085'181	2'521'093'400	2'470'080'925

3. Reports de crédits

a) 2018 sur 2019

Service	Montant	Description
012 Scolarité enf., prim. et sec	125'000	Matériel informatique non livré

b) 2019 sur 2020

Service	Montant	Description
010 SG-DFJC	18'000	Financement de l'aménagement des locaux

4. Remarques générales

Malgré la crise du COVID-19, les comptes ont pu être bouclés à temps.

Pour 2019, le budget du DFJC a nécessité 20 crédits supplémentaires, totalisant un montant net de 18'816'000 fr. soit une charge brute de 24'006'100 fr. et un revenu de 5'190'100 fr. Ces crédits supplémentaires sont en grande partie totalement compensés. Les quatre plus importants en termes de coûts et dépassant les 5 mios sont :

1. Le financement des mineurs pris en charge en institutions spécialisées : 9,7 mios (SPJ).
2. La couverture des besoins en matière de mesures d'enseignement spécialisé et d'aide à l'intégration dans l'école régulière : 6,8 mios (DGEO).
3. L'intégration des élèves de classes D du SESAF dans les classes régulières de la DGEO : 5,9 mios (DGEO).
4. L'effet démographique concernant l'année civile 2019 : 5,6 mios (DGEO).

Si l'on tient compte des crédits supplémentaires, nous voyons que les charges sont bien contenues et présentent un solde budgétaire de 8'285'316 fr. (0,28%), alors que les revenus sont légèrement inférieurs aux prévisions de 461'096 fr. (0,10%).

Les dépassements non autorisés se sont élevés à 18'122'529 fr.

Les trois plus importants sont des dépassements de :

1. 4'320'731 fr. au SP 19/3020 la mise en œuvre de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) en août 2019 a conduit à l'intégration des élèves de classes D dans les classes régulières, laquelle a fait l'objet d'un crédit supplémentaire entièrement compensé. Ce transfert budgétaire est basé sur le calcul habituel d'un financement via l'enveloppe pédagogique (taux d'encadrement par élève). Si les élèves ont bien été intégrés comme prévu au sein des établissements de la DGEO, et ceci dès la rentrée d'août 2019, des contraintes techniques n'ont pas permis d'en imputer les coûts au SP012. Il s'agit d'une situation unique et temporaire, d'une part par le fait que pour le budget 2020 l'enveloppe pédagogique intègre déjà l'ensemble des élèves et, d'autre part, en raison de la présentation consolidée (DGEO/SESAF) ;
2. 4'238'418 fr. au SP 12/3054 dû à une erreur de ventilation du budget entre les charges salariales et les charges sociales et le SP 12/3020 ;
3. 4'100'336 fr. au SP 15/3611 qui s'explique par l'évolution du nombre de vaudois qui étudient hors canton. Celui-ci a été supérieur aux prévisions, en particulier dans le domaine universitaire.

Le montant total des charges s'élève à 15'720'784 fr. de plus que le budget 2019 (soit 0.5%). Et, tenant compte de revenus supérieurs aux prévisions de 4 729 004 fr., les comptes 2019 du DFJC présentent un solde de charges nettes très légèrement supérieur au budget, de CHF 11 mios (0.44 %).

Certains services ou directions ont fait remarquer que pour certaines affaires, il est difficile de proposer des crédits supplémentaires avant le 31 octobre, ce qui explique certains dépassements.

5. Remarques de détail

010 *Secrétariat général du DFJC (SG-DFJC)*

Les premières dépenses concernant la transition numérique ont pris leurs effets durant l'année 2019.

Le fonds congé sabbatique des enseignants (COSAB, fonds 3011) a permis, comme en 2017 et en 2018, de financer 33 congés sabbatiques en 2019, soit 19 à la DGEO et 14 à la DGEP.

Un crédit supplémentaire totalement compensé de 272'700 fr. a été accordé par le Conseil d'Etat pour la contribution vaudoise à la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et la couverture des besoins relatifs à la poursuite de projets prioritaires, tout comme un report de crédit de 18'000 fr. pour l'aménagement des locaux, car tout n'a pu être finalisé à temps.

- 3010 La différence provient de temps de latence entre des départs et la repourvue des postes, parfois par de plus jeunes employés.
- 3020 Le poste a été supprimé, comme prévu, remplacé par une indemnité pour frais de commission.
- 3120 De substantielles économies d'énergie ont été faites.
- 3110 Poste concerné par le crédit supplémentaire et le report de crédit, ces réaménagements sont indispensables, notamment pour des places de travail.
- 3611.1 L'augmentation de la contribution à la CDIP est justifiée par le développement de l'éducation numérique. Volonté de créer des identifiants au niveau intercantonal.

011 *Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)*

Crédits supplémentaires 011 & 012

Huit crédits supplémentaires ont été octroyés en 2019 : le premier, de 834'800 fr. concernant les conséquences de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 – ouvrages jusqu'alors mis à charge des parents. Le deuxième de 940'000 fr. concernant le démarrage de la phase pilote de l'éducation numérique au primaire (1-6P) dans 12 établissements de la DGEO. Le troisième, de 5'888'800 fr. concernant l'intégration de 1'205 élèves de classes D du SESAF dans les classes régulières de la DGEO (ce crédit supplémentaire concerne bien entendu aussi le SESAF). Le quatrième, de 5'615'500 fr. concernant les effets démographiques de l'année civile 2019. Le cinquième, de 1'935'000 fr. concernant les conséquences de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 – petites fournitures scolaires jusqu'alors mis à charge des parents. Le sixième, de 150'000 fr. concernant un complément au budget de la DGNSI alloué à la prise en charge des logiciels métiers de la DGEO. Le septième, de 16'900 fr. comme complément au budget du SPEV alloué à la prise en charge du contrat de renouvellement JOBTIC de la DGEO. Le huitième, de 36'000 fr. pour le renouvellement d'abonnement de logiciels d'informatique pédagogique au sein des établissements scolaires.

- 3020 Le salaire des enseignants détachés est compensé dans le SP 12/3020 et 3130, il n'y a pas eu besoin de PCE pour ces transferts.
- 3130.1 Malgré cette diminution importante, les prestations n'ont pas été coupées.
- 3130.2 Il a été privilégié des exercices d'évacuation. Cette prestation est financée à 1/3 par l'Etat, 1/3 par les communes et 1/3 par l'ECA.
- 4210 Les apostilles remplacent par une formalité unique l'exigence de légalisation d'un acte officiel en provenance d'un autre pays, lorsque cela est nécessaire.

012 Scolarité enfantine, primaire, secondaire et classes de rattachement

- 3020 L'augmentation due à l'effet démographique figure dans l'analyse des risques de ce poste comptable.
- 3030 L'écart au budget découle de projets dont le personnel a finalement été engagé sous CDI/CDD au 3020 (enseignants). Le reste des dépenses découle principalement d'appuis ponctuels pour les secrétariats, économats et bibliothèques (335'194.85 fr.) et du personnel externe en CDD engagé dans le cadre de projets en cours (417'220.15 fr.).
- 3054 Dû à une erreur de ventilation du budget entre les charges salariales et les charges sociales, en lien avec la LPS et le SP 12/3020.
- 3090.4 L'exigence de ce CAS HEP figure dans les conditions d'engagement.
- 3104 Report structurel des photocopies de supports de cours (voir aussi 3161) et des découpages des moyens d'enseignements. L'entier du crédit supplémentaire n'a pas été totalement utilisé, parfois à cause de problèmes de livraison. Il est à prévoir une régulation et des évolutions dans la diffusion de ces moyens d'enseignements.
- 3113 Baisse des prix et parfois des problèmes de livraison.
- 3130.13 La baisse est substantielle grâce à la baisse des prix d'abonnements.
- 3138 Il est difficile de prévoir un budget totalement adéquat vu les différences de pratique entre les établissements (93) en matière d'organisation de cours avec des spécialistes externes.
- 3150.2 Initiative heureuse des enseignantes d'activités créatrices qui ont préféré la réparation à l'achat de matériel neuf (effet positif sur le compte 3104).
- 3169.3 Les droits sont généralement offerts.
- 3170.1.3 Suite à un changement de politique comptable, les frais des collaborateurs liés aux camps doivent être imputés au compte 3171 avec ceux des accompagnateurs externes (recommandation du CCF). Suite à un audit du CCF, le budget 2019 a été construit dans ce sens, néanmoins certaines administrations des ES n'ont pas intégré ce changement de pratique.
- 3171 Les destinations évoluent, les classes vont moins loin, ce qui baisse les coûts dont certains sont restés imputés au compte 3170.
- 3199 Une part des factures d'affaires juridiques en cours sont régulièrement envoyées après le 31 octobre, rendant impossible l'établissement de crédits supplémentaires.
- 4260.1 Certains cadres renoncent à l'abonnement de l'Etat préférant des abonnements privés plus étendus (communications avec l'étranger).
- 4260.3 De plus en plus de personnes sont équipées à la maison.
- 4260.7 Poste très aléatoire, concerne surtout des refacturations.
- 4511 Concerne le fonds 3011.
- 4611 Les conventions fixent le forfait par élève.
- 4612.4 Certains élèves font une deuxième 11^e année dans un canton voisin afin de favoriser les échanges linguistiques.
- 4630 L'augmentation provient du fait qu'il y a plus de subventions jeunesse et sport accordées, les conditions requises étant mises en œuvre par les établissements scolaires.

Evolution du nombre des élèves de la DGEO*

Cycle	Enfantine	Primaire	Sec.	Racc.	Accueil	Total
2013	15'137	43'068	22'494	610	500	81'809
2014	15'452	44'106	22'835	659	630	83'682
2015	15'799	45'387	22'286	628	650	84'750
2016	15'823	46'046	22'269	585	448	85'171
2017	15'644	46'893	22'374	743	576	86'230
2018	15'784	47'944	22'740	680	542	87'690
2019	16'054	48'528	23'491	686	565	89'324
Var.18-19	270	584	751	6	23	1'633

* Nombre d'élèves figurant au budget soit, à l'état des lieux en avril de l'année n-1. Les élèves des années 7 et 8 HarmoS sont intégrés au primaire.

013 Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP)

La DGEP a élaboré cinq demandes de crédits supplémentaires entièrement compensés.

Deux concernent le service publié 013, le premier pour la réallocation de moyens budgétaires nécessaires au bon fonctionnement de la DGEP pour 745'700 fr. et le deuxième pour la poursuite et le renforcement des mesures d'aide à la réinsertion en formation professionnelle (CPA) pour 840'100 fr.

Le service publié 013 ne présente pas de dépassement budgétaire. Au niveau des revenus, il est à relever une correction de la facturation à la fondation pour la formation professionnelle (FONPRO) à laquelle des prestations liées aux thèmes d'examens ont été facturées à tort durant plusieurs années pour un solde de 219'000 fr.

Les trois crédits supplémentaires du service publié 014 concernent, pour le premier, le réaménagement de locaux au sein des gymnases et écoles professionnelles pour un montant de 662'000 fr. ; le second a permis de financer l'aménagement de locaux pour une antenne de formation COFOP (Centre d'Orientation et de Formation professionnelle) au gymnase d'Yverdon à hauteur de 250'000 fr. ; le dernier a trait à la réallocation de moyens budgétaires nécessaires au bon fonctionnement de l'Enseignement secondaire II (480'000 fr.).

Les membres de la sous-commission relèvent que plusieurs crédits supplémentaires ont été transférés à la DGIP pour l'aménagement intérieur des bâtiments en charge de la DGEP, plutôt que de pouvoir gérer ces dépenses indispensables à la bonne marche de la direction directement via le budget. Cela paraît un peu incohérent.

Il est à noter que les revenus de deux préfinancements (Accessibilité à la HEIG-VD et le développement de la mobilité internationale) ont été intégrés dans le budget 2019, mais n'ont pas fait l'objet d'un transfert par le SAGEFI.

Par ailleurs, un fort accent a été donné pour accélérer les certificats par reconnaissance d'acquis, cela simplifiera le cursus d'adulte en formation et en cours d'emploi."

3010 Crédit supplémentaire pour la poursuite et le renforcement de la CPA. Initialement les postes (4.5 ETP) nécessaires sont en CDD. Il est prévu de les pérenniser dans le cadre de la procédure budgétaire 2021

3090.1 Ne concerne que les formations.

3110 Suite à la location d'un étage supplémentaire, la DGEP a procédé à une optimisation de la configuration des locaux rue St-Martin 24 et 26.

3170 Diminution des frais de déplacement du personnel administratif.

3171 Ce compte n'a pas été impacté pour la mobilité des apprentis suite au financement à la personne (cf. compte 3637) en lien avec le préfinancement y relatif.

3611 Concerne des formations hors canton, souvent pour des formations que le canton ne propose pas.

3611.4 Pour les validations des acquis dans un autre canton, l'Etat doit payer le matériel en plus de l'écolage.

- 3636.13 Part de la DGEP. Le salon des métiers est également financé par la Confédération et FONPRO notamment.
- 3636.21 La formation mixte se décompose en 6 mois d'école et 6 mois en entreprise.
- 3636.22 Projet n'ayant pas abouti pour ce type de formation.
- 3636.23 Concerne aussi la CPA.
- 3636.24 Subvention de formation continue en lien avec la LFCo.
- 4230.1 Diminution des revenus suite à la correction mentionnée ci-dessus (cf. FONPRO).
- 4230.5 Facturation aux élèves hors-canton.
- 4260.1 Les revenus des préfinancements n'ont pas été comptabilisés dans le service publié 013, mais dans les comptes du SAGEFI.
- 4630 Revenus supplémentaires exceptionnels suite à une redistribution des moyens financiers non utilisés par la Confédération pour d'autres projets non réalisés au sein du SEFRI.

014 Enseignement secondaire II

- 3030.2 Pour les assistant-e-s de préformation, notamment au COFOP, versés aux porteurs de CFC fraîchement certifiés.
- 3101 Les compensations à l'intérieur du service publié n'ont pas fait l'objet d'un commentaire spécifique (s'agissant du montant de 59'000 fr.) contrairement aux compensations envers d'autres services.
- 3104 Incitation aux élèves à faire des achats directement. L'impact se retrouve également dans les revenus (4250).
- 3130 Les compensations à l'intérieur du service publié n'ont pas fait l'objet d'un commentaire spécifique (s'agissant du montant de 151'000 fr.) contrairement aux compensations envers d'autres services.
- 3171 Les destinations des maturités bilingues français-anglais sont désormais limitées au Royaume-Uni et ont été moins sollicitées. De plus des réflexions se font concernant les voyages de maturité, notamment sur le mode de transport.
- 3400 Intérêts passifs liés aux versements d'arriérés de salaires enseignants. A relever que les comptes 3419,3440 et 3499 sont gérés par le SAGEFI.
- 3637.1 Diminution des aides individuelles suite à la refonte du concept sur les maturités bilingues.
- 3510/
4510 Égalisation pour les fonds des gymnases.

Evolution des effectifs des étudiants et apprentis de l'enseignement secondaire 2

Effectifs	Gymnases	Form. prof.	Ecole Transition	Total
Au 15.11.13	11'837	22'691	1'120	35'648
Au 15.11.14	12'194	22'705	1'203	36'102
Au 15.11.15	12'717	22'688	1'245	36'650
Au 15.11.16	13'408	22'703	1'207	37'318
Au 15.11.17	14'055	22'739	1'288	38'082
Au 15.11.18	14'216	22'270	1'152	37'638
Au 15.11.19	14'282*	22'461*	1'018*	37'761*
Var.18/19 à 19/20	+66	+191	-134	+123

* effectif provisoire

015 Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Il n'y a pas eu de crédit supplémentaire à la DGES.

Les nouveaux plans stratégiques pour l'UNIL et la HEP ont été adoptés, le plan d'intention cantonal 2021-2024 des HES est en cours d'examen par le Grand-Conseil. Il y aura peut-être des conséquences financières à tout cela.

La sous-commission a pu prendre connaissance des comptes de l'UNIL, de la HEP, de la HEIG-VD, de l'HESAV et de l'ECAL, il a été répondu à toutes ses questions sur ces comptes. Le résultat de l'exercice a été positif pour chacune, sauf l'ECAL qui a créé un centre de technologie et a dû effectuer des travaux extérieurs.

Les flux financiers entre le Canton, la Confédération et les hautes écoles sont assez complexes, mais la sous-commission a pu bénéficier d'explications très claires.

Le nombre d'étudiants est en augmentation globale de 2.2% par rapport à 2018, ce qui représente une progression identique à celle des années 2016-2018. Les progressions les plus fortes sont l'ELS et la HEP (resp. 4,9% et 5,2%). A l'opposé, l'ECAL connaît la plus forte régression (-7,9%), cela est dû à une sélection des candidats très rigoureuse au niveau de l'année propédeutique comme des formations bachelors et masters.

Evolution des effectifs des étudiants dans les formations bachelor, master et doctorat

Au 15.10.	Unil	HEP VD	HEIG-VD	HESAV	ELS	ECAL	HEMU	HETSL
2013	13'257	1'690	1'680	900	673	532	497	694
2014	13'686	1'781	1'693	876	714	544	504	743
2015	13'716	1'893	1'663	948	756	546	510	767
2016	14'127	1'907	1'541	1'033	736	579	504	758
2017	14'508	2'062	1'478	1'060	746	567	507	770
2018	14'814	2'199	1'463	1'053	817	568	518	794
2019	15'235	2'314	1'439	1'017	857	523	517	800
Var. 18/19	+421	+115	-24	-36	+40	-45	-1	+6

La subvention cantonale pour l'UNIL est conforme au budget soit de 321'228'500 fr.

3010 La diminution est due à des départs de collaborateurs, mais pas de poste supprimé.

3130.2.3 La cotisation à l'agence d'accréditation a diminué, mais celle de la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses a augmenté ce qui n'engendre au total qu'une petite diminution.

3132 Les honoraires des cabinets d'audit ont quelque peu baissé.

3611 Ce poste est toujours très difficile à estimer d'autant que les tarifs varient fortement selon l'orientation de l'étudiant (il y a trois tarifs, sciences humaines, techniques ou médicales).

3704 L'excédent n'est pas mis dans la liste des dépassements interdits, car concerne des comptes de transferts.

3636 Concerne les écoles de droit privé comme par exemple, l'école de la Source, l'HEMU et l'HETSL (anciennement EESP).

4634 Il était prévu au budget que l'UNIL restitue à l'Etat 17 mios en 2019, finalement elle ne va restituer que 13 mios en 2020. Ce ripage a été validé par le Conseil d'Etat pour alléger les comptes 2019 et créer ainsi du disponible ; dans le même temps, l'effort budgétaire demandé a été réduit de 4 mios.

017 Service des affaires culturelles (SERAC)

Trois demandes de crédits supplémentaires totalement compensées ont été octroyées en 2019. La première de 100'000 fr. concernant le projet pilote « Les Argonautes » en partenariat avec la DGEO. Le deuxième de 120'000 fr. concernant des réallocations budgétaires temporaires nécessaires à l'organisation et à la sécurité des

musées cantonaux. Le troisième de 490'000 fr. concernant la mise en œuvre de la Convention d'intentions entre le Conseil d'Etat et la Municipalité de la Ville de Lausanne : contribution financière pour « Le Capitole », aussi le SG-DFJC a contribué à l'effort de compensation financière à hauteur de 160'000 fr.

- 3030 Ce compte couvre 5 types de dépenses (accueil et surveillance du Palais de Rumine, accueil et surveillance de la BCUL, travaux ponctuels des musées cantonaux, études ponctuelles en politique culturelle, civilistes pour les musées cantonaux/BCUL).
- 3101 Suite à une réorganisation des imputations pour frais de représentation, au musée de l'Elysée sur la base de l'examen de la COFIN des comptes 2018 (compensés avec le compte 3130.4).
- 3102 Le montant compensatoire de 40'000 fr. concerne le financement d'un projet de parcours muséal à la cathédrale (de même pour le compte 3104 pour un montant compensatoire de 25'000 fr.).
- 3109 Concerne notamment la boutique de la Cathédrale.
- 3119.3 Concerne des acquisitions électroniques et des abonnements pluriannuels pour le compte de l'Unil. Ce Fonds permet de faciliter la gestion financière du processus d'acquisition de documentation, dont la particularité réside dans des engagements pluriannuels et des transactions en monnaies étrangères. Le fonds 3032 a un capital de 6'609'944.90 fr. au 31.12.2019. Les engagements sont planifiés en 2020.
- 3130.8 Les frais de surveillance ont dû être fortement augmentés, notamment au Palais de Rumine. La problématique de l'optimisation de la surveillance et de la sécurité sera intégrée dans le projet « avenir Rumine ».
- 3199 Vente de marchandises à la boutique du Palais de Rumine pour le compte de partenaires externes. Compensé par le compte 4309 (encaissement du produit de la vente). La dépense sur le compte 3199 correspond au versement aux partenaires externes du produit de la vente, moins une commission pour frais de gestion de la boutique par l'Etat.
- 3511.7-8 Concerne les fonds pour lesquels les recettes ont été supérieures aux dépenses : la différence est versée au capital des fonds indiqués. A l'inverse, le compte 4511 enregistre les prélèvements sur le capital des fonds (cas où les dépenses excèdent les recettes).

018 Service de la protection de la jeunesse (SPJ)

Deux demandes de crédits supplémentaires ont été accordées en 2019. Le premier de 1'246'900 fr. concernant les conséquences du rapport Rouiller pour le renfort de la gestion des cas complexes et limites suivis par le Service de protection de la jeunesse. Le second de 9'729'000 fr. concernant le financement des mineurs pris en charge en institutions spécialisées.

La proportion des mineurs suivis par rapport à la population 0-17 ans est de 5% et parmi ceux-ci, 15 à 16% sont placés, ce qui est dans la moyenne suisse.

- 3030 Forte augmentation des emplois temporaires due à une volonté (découlant du rapport Rouiller) d'être plus proactif, surtout au départ. Il en a découlé une augmentation des recours, des dénonciations pénales, des soutiens juridiques aux assistants sociaux. De plus, les suivis de dossiers à risque se font maintenant systématiquement à deux personnes.
- 3100 Pour l'installation de nouveaux collaborateurs.
- 3130 Une commission a été créée à la suite du rapport Rouiller : la commission interdisciplinaire d'éthique de protection de l'enfant (CIEP).
- 3199 Les travaux de réparations prévus n'ont pas pu être faits.
- 3181 Concerne la mise à jour exceptionnelle des dossiers d'assurance maladie des enfants relative aux postes ouverts et échus au 31 décembre 2018. Un suivi rigoureux a été mis en place pour recouvrer ces montants tout au long de l'année. Une compensation est existante au poste 4637.
- 3636.1 Concerne la PCE à 9'729'000 fr. Différents éléments n'ont pas pu être entièrement intégrés dans les budgets précédents : annuités statutaires, impact de la CCI santé-social, renforcement de l'encadrement pour répondre aux normes de l'Office fédéral de la justice (OFJ). De plus ouverture des deux structures à St-Légier et à Blonay, pour des enfants avec traits autistiques notamment.
- 3636.2 Concerne la PCE à 9'729'000 fr. : augmentation des hospitalisations sociales permettant de répondre à des situations urgentes.

3636.10 Le Fonds de Protection de la Jeunesse ne sera plus alimenté par la Loterie Romande dès 2020 suite à la révision de la loi sur les jeux d'argent entrée en vigueur le 1.1.2019. Cela nécessitera des budgets supplémentaires le cas échéant. 9.4 ETP ne sont plus payés via le fonds, mais via le compte 3010.

019 Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Conformément au communiqué de presse du 7 mars 2019, le SESAF et la DGEO ont fusionné au premier janvier 2020. La fusion des comptes et des services est maintenant effective. Cette démarche a fait l'objet d'un accompagnement et de conseils de la part de professionnels. C'est donc le dernier exercice comptable pour lequel les deux entités sont séparées. Il est à noter que l'office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle OCOSP est intégré à la DGEP dès le 1^{er} janvier 2020.

Un crédit supplémentaire de 6'774'700 fr. avec une charge nette de 5'234'700 fr. a été octroyé pour couvrir des besoins en matière de mesures d'enseignement spécialisé et d'aide à l'intégration dans l'école régulière ainsi que les modalités de contractualisation des assistant-e-s à l'intégration. Elle concerne le compte 3020.

Le nombre d'enfants suivis par le SESAF est de 1'850 enfants en institution et 1'227 enfants suivis en école obligatoire. Le coût moyen par enfant est de 80'000 fr. en institution et de 60'000 fr. pour ceux suivis en école obligatoire.

3020 Augmentation expliquée plus haut.

3030 Remplacements statutaires non prévisibles (congés de maternité).

3105 L'augmentation du nombre d'enfants justifie cet écart. Le budget pour les repas des enfants sourds aurait dû être augmenté de manière automatique, or le budget du groupe 31 n'a pas pu être adapté aux effets démographiques.

3130.4 Pour le prochain exercice, la participation au salon des métiers sera transférée à la DGEP (OCOSP).

3612.2 Pour la région Lausanne, le personnel des PPLS est resté sous contrat communal après EtaCom.

3636.4 La subvention pour l'intégration précoce est accordée par enfant et le nombre de ces enfants a augmenté.

4630 La subvention n'a pas disparu, mais est comptabilisée à la DGEP (projet CPA), or le budget du groupe 36 n'a pas pu être adapté aux effets démographiques.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2019	114'612'000	27'290'000	87'322'000
Comptes 2019	65'625'298	19'440'633	46'184'665
Ecart	-48'986'702	-7'849'367	-41'137'335

Les investissements 2019 du DFJC sont ventilés par services publiés (SP) comme suit :

SP	Service	Budget	Comptes
010	SG-DFJC	0	0
011	DGEO	0	0
012	Scolarité enfantine..	0	0
013	DGEP	24'100'000	8'231'448
014	Ens. Sec. II	0	0
015	DGES	30'297'000	14'505'769
017	SERAC	32'525'000	23'226'162
018	SPJ	300'000	0
019	SESAF	100'000	221'286
Total	DFJC	87'322'000	46'184'665

Analyse des investissements

DGEP

Neuf objets sont en cours, les deux plus importants concernent l'extension du gymnase intercantonal de la Broye (3,7 mios) et l'extension du gymnase de Burier ; l'ouverture de ces deux établissements est planifiée pour août 2021. Concernant les nouveaux gymnases en prévision, il est primordial que des mesures soient prises rapidement, car les établissements actuels ne seront pas en mesure d'enclasser les futurs étudiants.

DGES

Dix-neuf objets. Les trois plus importants sont l'aménagement des locaux communs du VORTEX qui seront gérés par l'UNIL pour 5 mios, la réfection des terrains de sport à l'UNIL pour 4,4 mios, et la rénovation de l'Aula des Cèdres à la HEP pour 2,4 mios.

SERAC

Trois objets. Le nouveau musée des Beaux-Arts pour 14,7 mios et les aménagements extérieurs du site pour 5,8 mios, le musée de l'Élysée et le Mudac pour 19,6 mios.

SESAF

Un objet concernant le service informatique pour 221'285 fr.

CREDIT D'INVESTISSEMENTS BOUCLÉS

Durant l'année 2019, un seul objet a été bouclé, il s'agit des aménagements des locaux de l'OPTI (actuellement, Ecole de la transition) à Bussigny pour 2'375'000 fr. Il avait été prévu d'en boucler 27, mais un certain retard a été pris et 28 objets sont planifiés pour un bouclage en 2020. Toutefois, nous relevons que ceux-ci sont en grande partie gérés par des tiers (DGIP, le CHUV, voire la DGNSI) et doivent donc être clôturés en collaboration avec le DFJC.

11.3 Département des institutions et de la sécurité

Commissaires : Mme Florence Gross, rapportrice
M. Serge Melly

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont consacré une journée à l'examen des comptes 2019. Les rencontres se sont tenues dans les locaux du Château St-Maire.

Les commissionnaires ont recueilli les explications des chef-fe-s de service accompagné-e-s de leurs responsables financiers. Ils ont été suivis dans leurs travaux par Monsieur Roger Schibenegg, responsable financier départemental. Ils ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse des comptes.

La sous-commission tient à remercier tous les collaborateurs pour leur disponibilité et pour toutes les explications fournies.

2. Récapitulation des comptes 2019

a) Comparaison avec le budget 2019

	Charges	Revenus
Budget 2019	583'551'400	221'821'700
Comptes 2019	597'708'538	222'851'034
Différence en fr.	14'157'138	1'029'334
Différence en %	2.43%	0.46%

b) Comparaison avec le budget total 2019, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2019	583'551'400	221'821'700
Crédits supplémentaires	14'527'700	3'968'400
Budget total 2019	598'079'100	225'790'100
Comptes 2019	597'708'538	222'851'034
Différence en fr.	-370'5624	-2'939'066
Différence en %	-0.06%	-1.30%

c) Comparaison avec les comptes 2018

	Charges	Revenus
Comptes 2018	581'046'884	215'396'657
Comptes 2019	597'708'538	222'851'034
Différence en fr.	16'661'694	7'454'377
Différence en %	2.87%	3.46%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Charge nette	374'857'504	361'729'700	365'650'188

3. Reports de crédits

a) 2018 sur 2019 pour un montant total de 727'200 fr.

Service publié	Montant	Description
004 SSCM	25'000	Signalétique et supports de visite du Château de Morges et ses Musées
004 SSCM	15'000	Impression du document d'analyses des dangers et des risques cantonales
002 PolCant	108'000	Report de la livraison d'un drone
024 SPEN	290'200	Acquisition matériel sécuritaire
024 SPEN	289'000	Acquisition matériel et installations sécuritaires

b) 2019 sur 2020 pour un montant total de 1'333'000 fr.

Service publié	Montant	Description
020 SG-DIS	40'000	Remplacement du système de fermeture et de sécurité de la Cathédrale de Lausanne
004 SSCM	75'000	Equipement et matériel divers liés aux infrastructures
004 SSCM	13'000	Santé et sécurité au travail - matériel pour la mise en conformité
004 SSCM	15'000	Infrastructures d'instruction de la protection de la population - travaux d'entretien
004 SSCM	50'000	Concept de communication pour la protection civile
004 SSCM	50'000	Développement stratégique de la protection civile
004 SSCM	20'000	Château de Morges et ses musées – étude de faisabilité
002 PolCant	70'000	Remplacement du système de contrôle d'accès au Centre de la Blécherette
024 SPEN	430'000	Acquisition d'une machine pour l'atelier imprimerie des EPO
024 SPEN	400'000	Centre de formation sur le site des EPO
024 SPEN	170'000	Finalisation de projets de sécurisation du périmètre et renforcement sécuritaire aux EPO

4. Remarques générales

Les commissaires tiennent à relever l'excellente présentation des comptes complétée par divers documents qui facilitent la compréhension globale.

Les comptes 2019 du DIS se montent à 597,7 mios de charges et 222,8 mios de revenus, laissant apparaître un excédent de charges de 374,9 mios. Par rapport au budget, l'excédent est de 14.1 mios.

28 crédits supplémentaires ont été octroyés pour un total net de 10,6 mios (charges nettes 14,5 mios, revenus nets 3,9 mios).

Il est à noter que le Département des Institutions et de la Sécurité (DIS) est devenu en mars 2020 le Département de l'Environnement et de la Sécurité (DES) et que différents services actuellement au DIS seront transférés au Département des Institutions et du Territoire (DIT) et que d'autres y seront attribués.

5. Remarques de détail

020 *Secrétariat général du DIS (SG-DIS)*

Les charges de ce service sont relativement stables et légèrement inférieures au budget. A noter que le Secrétariat général verra son budget modifié suite à la restructuration des Départements. Les églises et communautés religieuses (3634) seront en effet transférées au DIT.

3030 Il n'y a pas eu de projets importants nécessitant l'engagement de temporaires. La mise au budget de ce montant est toutefois régulière en cas de besoin.

3130.7 La cotisation à la CCDJP est fonction du nombre d'habitants. Elle est utilisée tant pour le fonctionnement de cette Conférence que pour divers projets y relatifs.

3636 Il s'agit principalement de projets en lien avec l'activité du Département, gérés par la FEDEVACO.

022 *Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP)*

L'OCTP sera transféré en 2020 dans le Département des institutions et du territoire (DIT) et deviendra un service.

L'excédent de charges s'élève à 1.1 mio, par rapport au budget 2019.

Comme chaque année, l'office a vu son nombre de mandats de protection confiés par les justices de paix augmenter de 474 mandats en 2019 (440 en 2018). Malgré le renforcement de collaborateurs en CDI en début d'année, l'office a dû recourir à des travailleurs auxiliaires pour 1.4 mio supplémentaire au compte 3030 pour faire face à la situation. A noter que ce service, qui gère des mandats « lourds », est attentif au transfert des dossiers à des curateurs privés et demande la levée de la mesure dès que la situation de la personne sous curatelle est stabilisée. Il ne gère donc pas uniquement les cas lourds. Depuis l'entrée en vigueur de la Réforme vaudoise de la curatelle, il a la mission de recruter des curateurs privés volontaires et de les proposer aux justices de paix en fonction des besoins de protection. Dès que le curateur est désigné par l'OJV, c'est la justice de paix qui assure le suivi et le contrôle du curateur privé.

Cette croissance de mandats paraît inéluctable. Elle est liée tant à l'évolution démographique qu'au vieillissement de la population. La COFIN s'étonne que celle-ci ne soit jamais incluse au budget et qu'un crédit supplémentaire soit régulièrement demandé.

En parallèle, des simplifications de processus administratifs ont permis un traitement plus rapide et efficace des dossiers depuis 2015. En résulte une diminution du ratio de nombre de personnel administratif (juriste, secrétariat, etc.) par curateur qui est aujourd'hui d'un alors qu'il était plus élevé auparavant. Cette baisse de ratio a eu un impact positif sur le montant des crédits supplémentaires demandés.

Sur l'ensemble des mandats dans le canton, 33% sont des cas lourds gérés par le SCTP et 67% sont gérés par des curateurs privés volontaires.

3010 Le transfert de 2.1 ETP à la DGCS est en lien avec le transfert des activités de l'octroi du RI pour les personnes sous curatelle à cette même Direction générale.

3130 Il s'agit de charges d'exploitation telles que téléphone, formation (des curateurs privés), CCP, courrier, etc.

4260 Sont compris ici les honoraires, à prélever sur les avoirs des pupilles, octroyés par la Justice de Paix pour des mandats de protection. Cela n'est pas le cas la plupart du temps sachant que les cas d'indigence sont très nombreux.

4309 Débours octroyés par la Justice de Paix

021 *Service juridique et législatif (SJL)*

L'excédent de charges de ce service s'élève à 20.5 mios et n'est que partiellement compensé. Les revenus mis au budget ne sont pas atteints. Le service a fait recours à des crédits supplémentaires parfois insuffisants. Les dépassements ont tous trait à des charges non maîtrisables.

Un projet informatique en cours devrait permettre l'intégration à la comptabilité de l'Etat selon un schéma comptable cohérent et devrait permettre une lecture plus aisée des différentes lignes.

- 3130 Il est difficile pour le service de faire des estimations exactes, car le SJL ne dispose d'aucune compétence en matière d'assistance judiciaire (AJ), si ce n'est pour payer les montants mis à charge de l'AJ et procéder à leur recouvrement. Le crédit supplémentaire non compensé de 2,6 mios adopté par la COFIN a été insuffisant.
- 3181 L'amortissement direct des frais pénaux est effectué lorsque le débiteur disparaît ou que les poursuites menées à son encontre se révèlent infructueuses (actes de défaut de biens). Il en va de même pour les autres créances recouvrées par le SJL (assistance judiciaire, amendes, etc.). Une gestion des actes de défaut de biens permet de récupérer des montants importants (figurant au compte 4290), mais la créance est totalement amortie. En outre, un correctif de valeur des créances NFP est effectué en fin d'année, afin de ramener le niveau de ces créances à ce qui est effectivement récupérable.
- 3199 Augmentation des indemnités versées aux avocats d'office à charge de l'assistance judiciaire. Le crédit supplémentaire non compensé de 3 mios adopté par la COFIN a été insuffisant.
- 4260 Pour l'ensemble du secteur des recouvrements, le flux des dossiers et des encaissements est stable. Il est toutefois à noter une augmentation des encaissements pour les actes de défaut de bien.

004 *Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)*

L'augmentation des charges de ce service de 2.1 mios par rapport au budget a été compensée par des revenus supplémentaires de 920'748 fr.

La FEVI ainsi que les JOJ ont passablement occupé les collaborateurs de ce service.

Les comptes de la FEVI sont à ce jour bouclés et audités. Une rencontre aura lieu au cours du 2^{ème} trimestre 2020 entre la Confrérie des vigneronns et le Conseil d'Etat afin de tirer un bilan sur les frais de sécurité.

Deux conventions ont été signées avec la FEVI. Une porte sur les frais réels non exonérables (PCI, logistique, etc.), l'autre sur les frais exonérables selon la Loi sur la facturation des prestations matérielles fournies par les services de l'Etat lors de manifestations. Rappelons que cette manifestation n'a bénéficié d'aucune subvention de l'Etat ni garantie de déficit.

Les montants engagés sont les suivants :

Convention	Budget (HT)	Coûts réels (HT)	Economie (HT)
Convention exonération	2'831'900	2'716'800	115'100
Convention financement	2'344'700	1'918'400	426'300
TOTAL	5'176'600	4'635'200	541'400

L'économie qui ressort des chiffres s'élève à 8.9%. A noter que la FEVI s'est acquittée du montant de 1'918'400 fr. correspondant à la convention de financement. Quant au montant de 2'716'800- fr. correspondant à la convention des frais exonérables, il est déjà porté dans le budget de l'Etat.

Fonds 1000 – budget courant du service

3636 Dépassement budgétaire dû aux jours de services non planifiés, car non planifiables :

FEVI	7707 jours
JOJ	82 jours
Délestage	136 jours
Canicule	329 jours

Fonds 2007 – fonds cantonal de la PCI

Pour rappel, il s'agit du fonds, alimenté par le montant de fr 6.50 par habitant (4390.1). Ce montant est fixé pour la durée de la législature.

Solde au 01.01.2019	5'758'330.15
Dépenses	-5'480'169.44
Recettes	<u>5'828'411.99</u>
Solde au 31.12.2019	6'106'572.70

Le résultat est donc positif de fr. 348'242.55

Le budget de ce fonds est adopté par l'Assemblée des Présidents des comités directeurs des ORPC's et ses comptes sont contrôlés annuellement par le Contrôle Cantonal des Finances.

Fonds 2025 – fonds des contributions de remplacement liées aux abris de protection civile

Ce fonds sert entre autres à financer les abris publics des communes, moderniser les abris privés et d'autres mesures de protection civile.

Solde au 01.01.2019	11'239'402.20
Dépenses	- 3'013'857.55
Recettes	<u>9'478'687.56</u>
Solde au 31.12.2019	17'704'232.22

Le résultat est donc positif de fr. 6'464'830.01

3030 Le processus de facturation a été optimisé et a nécessité l'engagement de 0.7 ETP. Une fois les mesures d'amélioration implémentées, l'impact devrait être visible sur les recettes, notamment dans compte 4390.

3144 Entretien des bâtiments, immeubles :

Base op Dét Cant (Construction)	2'414'300
Modernisation/rénovation (La Tour-de-Peilz, Yverdon, Lausanne, L'abbaye, PC cant)	516'100
Abris publics (Pully, L'Abbaye, Hautemorges)	88'000
Maintenance des ouvrages	13'600

4390 Seuls 22% des montants facturés en 2019 devaient être encore encaissés au 31.12.2019, contre 27% en 2018. Cette amélioration fait suite au nouveau processus cité au point 3030.

002 Police cantonale (POLCANT)

Les charges de ce service sont inférieures de 4.3 mios par rapport au budget. La situation de la surpopulation carcérale s'est détendue et aucun crédit supplémentaire non compensé n'a dû être demandé, alors que cela était le cas depuis 2013.

L'année 2019 a été marquée par un nombre conséquent de manifestations importantes : Inauguration du siège du CIO, Bilderberg, FEVI, FVJC, Paléo, MJF, etc. La cible budgétaire est toutefois respectée en ce qui concerne les charges, mais est inférieure au niveau des recettes. Ces manifestations ont en effet réquisitionné un grand nombre de collaborateurs, ce qui a péjoré les actions terrains habituelles.

3135 Incidence financière du retour à une situation normale, soit le respect des 48h maximum en détention préventive ainsi que de la baisse de la criminalité.

4270 Recettes en baisse (radar pour 95%), car manque de collaborateurs disponibles pour effectuer ces contrôles, mais également un comportement plus apaisé des usagers de la route.

024 *Service pénitentiaire (SPEN)*

Les charges de ce service sont relativement stables par rapport au budget, mais en augmentation de 9.4 mios par rapport aux comptes 2018. Il a été constaté une diminution de la surpopulation carcérale notamment en lien avec l'introduction des peines alternatives et une légère baisse de la criminalité.

Le recours au placement hors canton est toujours important et le service a dû faire recours à un crédit supplémentaire. Ce type de placement ne peut être évité et permet également des exécutions de peine plus rapides.

Les divers objets à boucler risquent d'être encore en cours fin 2020, car de nombreux travaux sont en cours et il existe des litiges sur certaines garanties.

- 3010 La masse salariale a fluctué en 2019, car de nombreux cadres étaient absents (postes à repourvoir) ; le recrutement dans ce secteur n'est pas chose aisée.
- 3030 Le taux d'absentéisme important a dû être comblé par l'engagement de nombreux CDD.
- 3049 Les indemnités sont dues principalement aux horaires irréguliers, travail la nuit ainsi que le week-end.
- 3052 Les cotisations patronales à la caisse de pension avaient été légèrement sous-évaluées au budget. Cette évaluation est faite sur la base d'un taux moyen. Or, suite à la récente revalorisation de classe salariale des agents de détention, l'effet de rattrapage a provoqué un léger dépassement de budget.
- 3090 La formation pour l'obtention du Brevet d'agent de détention est réalisée au Centre Suisse à Fribourg. Le CSCSP a fixé la contribution cantonale proportionnellement au nombre de journées de détention.
- 3105 L'ensemble des repas (environ 300'000 fr. sur l'année) pris dans les zones carcérales est pris en charge. Cette décision a été prise notamment en lien avec la surpopulation carcérale.
- 3115 Ces charges sont à mettre en lien avec une partie des revenus au compte 4250. A noter que les produits sont vendus, mais également utilisés à l'interne. Les EPO sont en effet le 3^{ème} plus grand domaine agricole de Suisse.
- 3120 Les charges d'énergie seront à l'avenir gérées et centralisées à la DGIP.
- 3130 Le service fait appel à des services de sécurité privés notamment pour l'accueil des visiteurs et la surveillance périmétrique des sites à Orbe. Cette rubrique inclut également les agents de sécurité privée dans la zone carcérale de la police municipale de Lausanne.
- 3130.9 La cotisation à la CCDJP se compose d'une part fixe de base. S'y ajoute une part variable difficilement estimable en lien avec des groupes de travail faisant appel à des intervenants externes ou divers autres projets.
- 3135 Il s'agit du poste le plus important de ce service et qui est en constante augmentation.
- 3135.1 50% des détenus n'ont pas d'assurance maladie et l'intégralité des frais médicaux doit donc être assumée par le service.
- 3135.2 La part LaMal est prise en charge et le solde est à charge du service.
- 3135.3 Le placement en ESE/EPSM selon art.59 ou 60 CP est décidé par le juge d'application des peines. Concernant l'art. 59, si la DGCS assume les frais de pension, le SPEN a à sa charge les frais sécuritaires nécessaires.
- 3135.4 Le service a placé en moyenne 180 personnes hors canton en 2019 (155 en 2018). Ce chiffre devrait diminuer, voire se stabiliser d'ici 2025 avec l'ouverture de nouvelles places liées aux divers projets en cours. Ces placements hors canton restent toutefois indispensables, certains détenus devant parfois être déplacés, notamment en cas d'agression de codétenus ou du personnel ainsi que selon leur dangerosité. Les placements sont effectués dans des cantons faisant partie du Concordat latin, mais également dans d'autres. Le prix peut d'ailleurs fortement varier selon le type de prise en charge (sécurité renforcée vs milieu ouvert ou secteur psychiatrique).
- 3135.6 Sont mentionnés ici les frais liés aux gardes faites au CHUV en cas d'hospitalisation de détenus, aux transferts, aux traductions ainsi qu'aux activités d'animation entre autres.
- 3169 Il s'agit des redevances TV et frais de téléseu. Ce compte doit être mis en lien avec les recettes du compte 4240, car un forfait de 20 fr. par cellule est refacturé pour la location des TV et le droit de redevance. Ce montant couvre d'ailleurs les frais relatifs au remplacement des téléviseurs.

- 3636.1 Le SPEN est un contributeur important de la FVP. Cela concerne notamment les agents de probation lors de détention préventive, les Travaux d'Intérêt Général (TIG), les bracelets électroniques et le suivi des personnes libérées conditionnellement.
- 3636.2 Le CSCSP gère la formation tant des collaborateurs que des détenus. Dès 2020, tout sera néanmoins réuni dans un seul compte, ce que la COFIN peut regretter.
- 4220.1 A mettre en lien avec le compte 3135 pour les détentions hors cantons. A noter que le canton de Vaud accueille moins de détenus d'autres cantons (126 en 2019 dont 50% aux EPO, 108 en 2018) qu'il n'en envoie.
- 4270 Le recouvrement des amendes a été transféré au SJL dès 2017. Les revenus sont en baisse constante et sont difficiles à estimer ; seules les amendes converties en peine de prison sont encaissées par le SPEN, lors de la convocation ou de l'arrestation suite à une non-présentation à la convocation.
- 4301 Lors de jugements, les biens séquestrés sont réalisés par le SPEN qui est l'autorité d'exécution. Sont concernées ici les réalisations de biens principalement issus de cambriolages (ventes aux enchères, etc.). L'argent séquestré dans le trafic de stupéfiants se trouve au compte 3510. Ce montant est versé au fonds de lutte contre l'addiction.
- 4630 Les subventions de la Confédération sont octroyées à la construction d'établissements d'exécution de peine uniquement. Elles sont aussi octroyées pour le fonctionnement, mais uniquement dans des établissements pour mineurs.

025 Service des communes et du logement (SCL)

La charge nette de ce service est inférieure de 5.2 mios par rapport au budget, ceci est principalement dû au résultat des comptes de subventions de la division logement (-2.9 mios sur 3632/3634/3635/3636).

- 3132 Il est difficile d'évaluer le besoin en mandataires externes. Ceux-ci sont en diminution en 2019.
- 3132.1 Mandat en lien avec le droit de préemption.
- 3132.2 Audit commune de Vevey, NPIV, stagiaire UCV pour GT-MCH2, e-voting, etc.
- 3612 Impact financier de la RPT sur les communes vaudoises. Ce poste est l'une des charges les plus importantes du service.
- 3632 Le budget a été surévalué. Les demandes des communes concernant les objectifs logement restent passablement faibles.
- 3634/35 Aides à la pierre. Les taux hypothécaires très bas et la non baisse des loyers génèrent d'importantes réserves dans les fonds de régulation des immeubles subventionnés (fonds qui ne peuvent dépasser 30% maximum du revenu locatif de l'immeuble). Il y a donc moins de demandes de subventions.
- 4210 Les tarifs des émoluments de la division logement, des légalisations et des frais récupérés par les préfectures ont augmentés en 2019, d'où le montant supérieur aux comptes 2018.
- 4270 Le nombre d'amendes est en augmentation par rapport à 2018 (+ 27%). Toutefois le 80% des ordonnances pénales sont en relation avec des infractions à la circulation routière.

026 Ministère public (MP)

Les charges de ce service sont légèrement supérieures de 349'098 fr. par rapport au budget.

Si les charges sont en hausse, leur répartition reste relativement stable, soit 59% charges de personnel, 31% enquêtes, 7% achats de biens et services, 3% imputations internes. Le turnover reste important et les renforts en ressources humaines restent prioritaires.

- 30xx Si les charges de cette rubrique 30 ne dépassent pas le budget 2019, une demande importante sera faite en 2021 afin de remplacer des postes pour lesquels des absences maladies doivent être compensées.
- 3135 L'augmentation par rapport aux comptes 2018 est due aux frais de détention hors canton, pour lesquels le Ministère Public n'a aucune marge de manœuvre. La surcharge carcérale dans notre canton a des incidences financières non négligeables.

3199 L'augmentation linéaire et régulière de ce poste peut s'expliquer par la judiciarisation des conflits. Toutefois, les frais de surveillance diminuent, car les procédures d'écoute sont de moins en moins requises.

4270 La diminution du montant des garanties d'amendes encaissées est de 82'000 fr. Sans relation avec celles-ci, le Ministère public a, en revanche, reçu 40'000 fr. des fonds FEDPOL (compte 4390) dans le cadre du programme de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent, lequel occupe un procureur à environ 20% de son temps de travail.

La plupart des procureurs du Ministère public central ont des missions annexes de ce type.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2019	18'129'000	800'000	17'329'000
Comptes 2019	5'201'421	62'593	5'138'828
Ecart	-12'927'580	-737'407	-12'190'172

Les investissements nets 2019 du DIS sont ventilés comme suit :

SP	Service	Budget	Comptes
020	SG-DIS	0	0
022	OCTP	100'000	0
021	SJL	1'000'000	0
004	SSCM	600'000	0
002	POLCANT	6'529'000	3'510'167
024	SPEN	9'100'000	1'628'661
025	SCL	0	0
026	MP	0	0
Total	DIS	17'329'000	5'138'828

11.4 Département de la santé et de l'action sociale

Commissaires : Mme Anne Baehler Bech, rapportrice (social)
M. Gérard Mojon, rapporteur (santé)

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Durant ses travaux, la sous-commission DSAS a rencontré les chef-fe-s de service et leurs collaborateurs qui ont répondu à leurs demandes et fourni tous les documents nécessaires à l'exécution de leur mandat. Qu'ils soient ici tous remerciés de leur disponibilité et la qualité des informations reçues.

Conformément à la procédure mise en place dans le cadre de l'application de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES), les commissaires COFIN – DSAS sont conviés à une présentation des projets d'investissements des établissements de santé, deux fois par année (au printemps et en automne) qui leur permet d'être informés des dossiers réalisés et à venir.

2. Récapitulation des comptes 2019

a) Comparaison avec le budget 2019

	Charges	Revenus
Budget 2019	3'910'843'000	1'302'216'300
Comptes 2019	3'975'662'971	1'353'839'043
Différence en fr.	64'819'971	51'622'743
Différence en %	1.66%	3.96%

Les charges brutes 2019 dépassent celles prévues au budget (sans les crédits supplémentaires) de 64.8 mios, soit +1.66%. Au niveau des charges nettes, ce dépassement se réduit à 13.2 mios, soit 0.5%.

68,6 mios de crédits supplémentaires ont été octroyés.

Les principales explications de cette progression en termes de charges brutes sont les suivantes :

Systeme de santé

- + 5.1 mios FHV : ouverture de lits et financement complémentaire pour les pôles santé.
- + 1.1 mio Hausse des subventions due à la baisse d'utilisation des réserves des réseaux.

Admin. DGCS

- + 5.1 mios Salaires effectifs du CSIR (financés par la Confédération).
- + 1 mio Renforcement de l'OCBE et de l'OVAM.

Prestations financières et insertion

- + 28.9 mios Augmentation des subsides, dont 23 mios de subsides PC et partiels.
- + 28.8 mios Augmentation des prestations RI CSIR.
- + 11.6 mios Augmentation des PC domiciles AVS/AI.
- + 4.1 mios Augmentation des demandes de bourses et résorption du retard.
- + 3.1 mios Politique familiale, hausse des allocations familiales PSA.

b) Comparaison avec le budget total 2019, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2019	3'910'843'000	1'302'216'300
Crédits supplémentaires	68'646'500	49'022'900
Budget total 2019	3'979'489'500	1'351'239'200
Comptes 2019	3'975'662'971	1'353'839'043
Différence en fr.	-3'826'529	2'599'843
Différence en %	-0.10%	0.19%

c) Comparaison avec les comptes 2018

	Charges	Revenus
Comptes 2018	3'899'729'218	1'301'516'821
Comptes 2019	3'975'662'971	1'353'839'043
Différence en fr.	75'933'753	52'322'222
Différence en %	1.95%	4.02%

d) Comparaison avec la charge nette

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Charge nette	2'621'823'927	2'608'626'700	2'598'212'397

Les charges nettes 2019 présentent une augmentation de 23.6 mios par rapport aux comptes 2018, soit 0.9%.

3. Reports de crédits

a) 2018 sur 2019

Service publié	Montant	Description
037 Admin SSP	100'000	Projet coopération populations vulnérables

b) 2019 sur 2020 pour un montant de 842'600 fr.

Service publié	Montant	Description
027 SG-DSAS	60'000	Divers projets (documentation dév. durable) n'ayant pu être menés à bien en 2019
064 DGS-Système de santé	32'600	Mandat DGS non finalisé en 2019
067 DGCS-Accompagnement et hébergement	750'000	EPSM Bois-gentil

4. Remarques générales

Facture sociale 2019

La facture sociale 2019 se monte à 830.7 mios, avant déduction du DRPTC (5 mios), soit une variation de +8.2 mios. Cela représente 1 % d'augmentation par rapport aux acomptes (base budget 2019) qui s'élevaient à 822.5 mios.

Facture sociale 2019 définitive (base comptes 2019 bouclés)					variation comptes/budget
	Régimes	FS 2019 acomptes (base budget)	FS 2019 décompte final (base comptes)	en CHF	en %
1	PC à domicile et hébergement	246'800'700	246'521'776	-278'924	-0.11%
2	Assurance maladie (LVLAMal)	117'090'300	125'378'710	8'288'410	7.08%
3	RI+part. cantonale ass. chômage	263'426'000	259'602'767	-3'823'233	-1.45%
4	Subv. et aide aux personnes handicapées	112'684'200	113'519'904	835'704	0.74%
5	Prestations famille et autres prest.soc.	52'919'700	54'870'099	1'950'399	3.69%
6	Bourses d'étude et d'apprentissage	29'564'100	30'762'700	1'198'600	4.05%
	Total régimes	822'485'000	830'655'956	8'170'956	0.99%
	DRPTC	-5'000'000	-5'000'000	-	
	FS à charge des communes	817'485'000	825'655'956	8'170'956	

5. Remarques de détail

5.1 Secrétariat général

027 Secrétariat général (SG)

Les charges ont globalement diminué de 0.3 mio par rapport aux Comptes 2018 et de 0.5 mio par rapport au budget 2019. Les revenus sont restés stables.

Les écarts s'expliquent essentiellement de la manière suivante :

30 Charges de personnel

Trf de 2.85 ETP de l'équipe du RDU et du monitoring RI.
Trf de 1.5 ETP en provenance de la DGCS.
Plusieurs postes n'ont été repourvus qu'en fin d'année ou le seront dans le courant de 2020.

31 Charges de biens et services

Au niveau des mandats, quelques projets ont été postposés.

36 Charges de transfert

Augmentation de la subvention à l'association Appartenances (soumise à Facture Sociale).
Cette subvention sera être intégrée à la DGCS – DIRIS à partir du budget 2021.

5.2 Direction générale de la santé (DGS) et CHUV

5.2.1 DGS

Plusieurs faits marquants ont impacté les comptes 2019 de la DGS :

- Absence d'amortissements non planifiés au CHUV en 2019, contrairement aux années 2016, 17 et 18
- Effet pérenne complet desdits amortissements extraordinaires partir de 2019.

A titre de rappels ceux-ci ont été de :

	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
à charge de la DGS	77.0 mios	57.8 mios	70.2 mios	
à charge du Sagefi	137.3 mios	71.2 mios	42.8 mios	
Total	214.3 mios	129.0 mios	113.0 mios	

L'impact de ces amortissements sur les charges durables du CHUV est le suivant (à partir de l'année suivant l'amortissement) :

La réduction de la subvention de la DGS au CHUV s'explique en partie de ce fait.

-15.7 mios -19.2 mios -14.0 mios

- Unisanté ; fusion effective.
- Réponse à l'urgence ; déploiement du projet.
- Dossier électronique du patient ; signature du contrat de CARA avec la Poste.
- HRC ; déménagement sur le site de Rennaz.
- Création des Pôles de santé ; garanties d'emprunts, particulièrement sur le transfert de la caisse de pension.
- Hors canton et cliniques vaudoises ; application de la décision du Tribunal Fédéral dans le domaine de la prise en charge des hospitalisations hors canton et impact du jugement sur la planification hospitalière genevoise.

Les conséquences financières de ces événements sont incluses dans éléments commentés ci-après.

L'analyse plus détaillée des variations **par rapport aux comptes 2018**, permet de constater que la diminution des charges brutes de 44.0 mios est exclusivement le fait de l'amortissement extraordinaire pratiqué au CHUV en 2018 (70.2 mios). Cet élément neutralisé, les charges brutes de la DGS augmentent de 26.2 mios, qui se répartissent de la manière suivante :

- Transfert AVASAD de DGCS à DGS	+ 8.2 mios
- Hôpitaux hors CHUV	+ 1.5 mio
- Unisanté	+ 4.7 mios
- Réponse à l'urgence	+ 9.0 mios
- Autres	+ 2.8 mios

Les revenus sont stables (- 0.6 mio).

L'analyse des **écarts au budget** révèle une dépense brute de 4.4 mios inférieure au montant budgété.

Subventions

- CHUV	+ 0.18 mio
- Hôpitaux (hors CHUV)	+ 5.12 mios
Essentiellement du fait de l'ouverture de lits à l'EHC (Morges), du soutien à la création de pôles santé.	
- Soins à domicile	- 3.32 mios
Essentiellement nouvelles dispositions en relation avec la prise en charge du matériel LiMA (liste des moyens et appareils).	
- Unisanté	+ 1.40 mio
Essentiellement déploiement des cercles de qualité mis à charge d'Unisanté et projet pilote en lien avec des prestations médicales des infirmiers en soins de 1 ^{er} recours.	
- Prévention / Réseaux / Formation	- 1.07 mio
Non déploiement de l'intégralité des projets.	

- Office du médecin cantonal	- 0.64 mio
Divers projets moins onéreux que prévu.	
- Mesures sanitaires d'urgence	- 0.96 mio
Une activité (revenus) plus soutenue que budgétée a permis une couverture plus importante que prévu des charges ; une partie des subventions a ainsi pu être rendue.	
- Projets de réponses à l'urgence	- 2.30 mios
La totalité des 11 mios budgétés pour les projets d'équipes mobiles (8.0 mios) et de garde médicale spécialisés (3 mios) n'a pas été utilisée, plusieurs projets ayant été retardés, essentiellement dans les régions ouest et centre.	
- Autres subventions	- 2.54 mios
Notamment le projet relatif au dossier électronique du patient qui n'a pas avancé aussi rapidement que prévu.	
	- 4.13 mios
Hors subventions	
Autres charges (administration générale)	- 0.24 mio
Total variation des charges brutes	- 4.37 mios

En dehors des éléments ci-dessus, les postes suivants appellent encore, en plus de ceux mentionnés dans les commentaires (page de droite) de la brochure des comptes 2019, les compléments suivants :

037 Administration générale

3632-2 Les infirmières scolaires de la ville de Lausanne sont prises à charge directement par la DGS, celles de toutes les autres communes étant à charge de l'AVASAD, elle-même à charge de la DGS.

3638 Sont à charge de ce poste uniquement les projets gérés par l'Office du médecin cantonal (OMC). Cette position est transférée dans le même poste 3638 du service budgété 064 (système de santé) dès 2020.

Au niveau des revenus, la variation de 0.8 mio du poste 4260, lié au remboursement plus élevé que prévu des vaccins contre le Papillomavirus fait l'objet d'un commentaire approprié dans la brochure.

064 Système de santé

3180 Variation du ducroire sur débiteurs douteux de la Centrale d'encaissement des Etablissements Sanitaires Vaudois, conformément aux pratiques professionnelles usuelles (+0.8 mio).

3632 L'activité ayant permis de couvrir une plus grande partie des charges, une part de la subvention a pu être rendue.

3634.4 Faisant jusqu'ici l'objet d'un contrat de prestation séparé, la subvention du SMUR a maintenant été intégrée au contrat de prestations du CHUV. La prestation délivrée reste toutefois la même.

3635.4 Provision non utilisée.

3636.2 Le canton compte 5 SMUR ; un par région et un au CHUV. Le SMUR CHUV est comptabilisé avec les autres éléments CHUV, sous 3634, ceux situés dans les établissements de la FHV sont financés par l'hôpital auquel ils sont rattachés et apparaissent dès lors sous 3636.

4260 Essentiellement issus de recours en responsabilité auprès des assureurs RC, ces remboursements de frais initialement pris en charge par la LAMal ne sont jamais budgétés.

5.2.2 CHUV :

Les comptes 2019 du CHUV présentent un excédent de revenus de +3.4 mios.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de -9.2 mios alors que le résultat d'immobilisation (ou d'investissement) est excédentaire de +12.7 mios.

L'historique des résultats sur 5 ans est le suivant :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Résultat d'exploitation	- 9.2	- 27.8	- 8.7	- 6.8	-25.7
Résultat d'investissement	+12.7	+20.6	+11.1	+6.8	+ 4.1
Résultat global	+ 3.4	- 7.3	+ 2.4	0	-21.7

a) Eléments principaux 2019

La direction du CHUV attribue l'amélioration du résultat d'exploitation (+18.3 mios) à une bonne maîtrise des charges (+1.6%) couplée à une croissance soutenue de l'activité (+4.0%) générant une croissance des revenus d'exploitation de 2.38%.

Le résultat d'immobilisation se dégrade (-7.9 mios) la part des revenus de l'activité dévolue aux immobilisations ne suffisant pas à compenser les charges supplémentaires liées aux bâtiments.

La direction du CHUV continue à fournir aux membres de la sous-commission, lors de chacune de leurs visites ordinaires (comptes annuels et budget), les indicateurs de gestion, faisant l'objet d'un suivi permanent. Ceux-ci ont permis de constater, entre autres, que la part de la clientèle privée reste de l'ordre de 7.7%, que la part de la clientèle extracantonale a eu tendance à augmenter au cours de l'année 2019 pour atteindre les 14.1 % au 4^{ème} trimestre, et que la hausse du nombre de lits occupés de manière inadéquate s'est poursuivie, pour atteindre 93 lits à fin 2019 (91 en 2018, 88 en 2017 et 71 en 2016). Le taux d'absentéisme du personnel (hors formation) continue à monter, atteignant 9.8 % en 2019. De nombreuses mesures de correction sont prises ; toutes ne déploient cependant pas d'effets immédiats.

b) Comptes 2019

En termes plus financiers, le compte de pertes et profits 2019 du CHUV se présente de la manière suivante :

Compte de pertes et profits	Réalisé 2019	Budget 2019	Réalisé 2018	Ecart réalisé/budget 2019		Ecart réalisé 2019/2018	
REVENUS (en millions)							
Revenus d'exploitation	1 462.9	1 446.8	1 428.9	16.1	1.1%	34.1	2.4%
Revenus opérationnels hors enveloppe	173.7	185.4	180.1	-11.7	-6.3%	-6.4	-3.6%
Autres revenus opérationnels	23.1	11.4	5.6	11.8	103.3%	17.5	310.8%
Revenus opérationnels	1 659.8	1 643.6	1 614.6	16.2	1.0%	45.2	2.8%
Revenus non opérationnel/sur exercices antérieurs	0.4	0.0	0.9	0.4	2131.4%	-0.4	-47.5%
Revenus d'immobilisation	69.6	61.6	150.6	8.0	12.9%	-81.0	-53.8%
TOTAL REVENUS	1 729.8	1 705.2	1 766.1	24.6	1.4%	-36.2	-2.1%
CHARGES (en millions)							
Personnel	1 240.5	1 238.9	1 220.7	1.6	0.1%	19.8	1.6%
Biens et services médicaux	250.1	246.9	232.9	3.3	1.3%	17.3	7.4%
Frais de gestion	151.5	162.4	154.0	-10.9	-6.7%	-2.5	-1.6%
Frais financiers et provisions	26.3	19.5	34.1	6.8	35.0%	-7.7	-22.7%
Charges opérationnelles	1 668.5	1 667.7	1 641.6	0.8	0.0%	26.9	1.6%
Frais non-opérationnel/sur exercices antérieurs	1.0	0.0	1.7	1.0	n.a	-0.7	-43.3%
Charges d'immobilisation	56.9	47.0	130.1	10.0	21.2%	-73.1	-56.2%
TOTAL CHARGES	1 726.4	1 714.6	1 773.3	11.7	0.7%	-47.0	-2.6%
Résultat d'exploitation principale	-8.7	-24.1	-27.0	15.4	-64.0%	18.3	-67.8%
Résultat non opérationnel/sur exercices antérieurs	-0.5	0.0	-0.9	-0.6	-2772.7%	0.3	-39.3%
Résultat d'immobilisation	12.7	14.7	20.6	-2.0	-13.7%	-7.9	-38.5%
RESULTAT NET D'EXPLOITATION	3.4	-9.4	-7.3	12.8	-136.6%	10.7	-147.3%

c) Comparaison Comptes 2019 – Comptes 2018

c1) Résultat d'exploitation

Par rapport aux comptes 2018, les principales variations expliquant la variation de -18.3 mios du déficit net d'exploitation (hors exercices antérieurs) (-27.0 mios vs -8.7 mios), sont les suivants :

Revenus d'exploitation : +34.1 mios

<i>Hospitalisation (hosp.) : adaptation part Etat à l'activité</i>	+ 6.3 mios
<i>Hosp. : augmentation (augm.) de l'activité facturée</i>	+12.9 mios
<i>Augm ambulatoire dont transfert Unisanté</i>	+23.3 mios
<i>Sortie subvention (subv.) IST et IUMSP (changement de périmètre)</i>	- 15.4 mios
<i>Augmentation PIG</i>	+ 7.0 mios

Revenus opérationnels hors enveloppe : -6.4 mios :

<i>Imputation ristourne CO2 2018</i>	+ 1.2 mio
<i>Modification du plan comptable</i>	-10.8 mios
<i>Transfert hébergement C vers "autres revenus opérationnels"</i>	
<i>Variation de la provision pour complément d'honoraires et augm. activité</i>	+ 5.4 mios
<i>Variation des autres revenus – budget ordinaire</i>	+ 2.3 mios
<i>Variation des autres revenus – fonds</i>	- 4.5 mios

Autres revenus opérationnels : +17.5 mios :

<i>Modification du plan comptable</i>	+11.1 mios
<i>Transfert hébergement C de "revenus opérationnels hors enveloppe"</i>	
<i>Augmentation des dons pour recherche/divers</i>	+ 3.6 mios
<i>Récupérations sur contentieux</i>	+ 1.2 mio
<i>Revenus financiers et divers</i>	+ 1.6 mio

Charges de personnel : + 19.8 mios (+ 122 ETP à périmètre constant) :

<i>Augm. de l'effectif exploitation</i>	+13.3 mios
<i>Augm. du salaire moyen exploitation</i>	+ 7.9 mios
<i>Autres effets (intérim, heures supplémentaires...)</i>	- 1.5 mio
<i>Dim. auxiliaires (-0.2) et augm. stagiaires (+0.3)</i>	+ 0.1 mio

Biens et services médicaux : +17.3 mios

<i>Agents thérapeutiques, produits chimiques et divers</i>	+ 6.5 mios
<i>Matériel d'implantation (+4.7) et à usage unique (+1.6)</i>	+ 6.3 mios
<i>Biens divers médicaux (+2.9) et produits chimiques (+0.6)</i>	+ 3.5 mios
<i>Services médicaux</i>	+ 1.0 mio

Charges de gestion courante : -2.5 mios

<i>Immeubles, frais d'entretien</i>	- 3.0 mios
<i>Charges hôtelières (-0.3) et gestion équipements (+0.8)</i>	+ 0.5 mio

Frais financiers et provisions : -7.7 mios

<i>Pertes sur débiteurs et frais de recouvrement</i>	- 3.1 mios
<i>Ajustement des stocks</i>	- 1.5 mio
<i>Autres subv. et contribution (-2.3) et frais financiers (-0.8)</i>	- 3.1 mios

c2) Résultat d'investissement

Par rapport aux comptes 2018, les principales variations expliquant la diminution de -7.9 mios de l'excédent net d'investissement (+12.7 mios vs +20.6 mios), sont les suivants :

Revenus d'immobilisations : -81.0 mios

<i>Revenus de l'activité</i>	+ 2.0 mios	
<i>PIG</i>	- 86.0 mios	-amortissements extraordinaires effectués au bouclage 2018 (70.2 mios) -baisse de la PIG en 2019 (-14.0 mios - afin de neutraliser les effets de ces amort. extraord.) -fin de la subvention à l'IST
<i>Autres revenus (loyers, fonds)</i>	+ 3.0 mios	

Charges d'immobilisations : - 73.1 mios

<i>Compensation financière décrets de construction</i>	- 1.1 mio
<i>Amortissements objets 1-8 mios</i>	- 0.3 mio
<i>Amortissements extraordinaires objets 1-8 mios</i>	- 18.4 mios
<i>Amortissements crédit d'inventaire</i>	- 1.5 mio
<i>Amortissements extraordinaires crédit d'inventaire</i>	-51.9 mios
<i>Loyers payés</i>	+2.6 mios
<i>Fonds d'entretien</i>	- 1.6 mio
<i>Subventions affiliés</i>	- 0.9 mio

d) Comparaison Comptes 2019 - Budget (définitif) 2019**d1) Résultat d'exploitation**

Par rapport au budget 2019, les principaux écarts expliquant la réduction de -15.4 mios du déficit net d'exploitation (hors non opérationnel exercices précédents) (-8.7 mios vs -24.1 mios), sont les suivants :

Revenus d'exploitation : + 16.1 mios

<i>Revenus ambulatoires :</i>		+ 9.1 mios
<i>Facturation – augm. d'activité plus forte que prévu</i>	+7.5 mios	
<i>Transfert au CHUV du Centre dentaire (CMDO) et des consultations spécialisées d'Unisanté</i>	+1.6mio	
<i>Revenus d'hospitalisation :</i>		+ 4.0 mios
<i>Fact. augm. d'activité et mix de payeurs favorable</i>	+5.2 mios	
<i>Correction ex. antérieurs</i>	- 1.2 mio	
<i>Tâches de santé publique, subvention UNIL et divers :</i>		+ 3.0 mios
<i>Compléments conjoncturels UNIL</i>	+1.6 mio	
<i>Corr. PIG formations, alloc. hospitalisation HOJG</i>	+1.4 mio	

Revenus opérationnels hors enveloppe et autres revenus opérationnels : +0.1 mio :

Vente de médicaments, repas, restauration, activité EMS Gimel

Un reclassement technique des revenus de l'EMS est intervenu entre les comptes et le budget; 11.0 mios ont passé des "revenus opérationnels hors enveloppe" aux "autres revenus opérationnels".

Frais de personnel : +1.6 mio

Essentiellement effet de la croissance de l'activité plus forte qu'attendue

Biens et services médicaux : +3.3 mios

<i>Agents thérapeutiques</i>	+4.1 mios
<i>Matériel</i>	+0.8 mio
<i>Services médicaux</i>	- 1.6 mio

Charges de gestion courante : -10.9 mios

<i>Charges hôtelières</i>	- 2.2 mios
<i>Gestion courante</i>	+ 3.9 mios
<i>Immeubles</i>	- 11.6 mios
<i>Diminution du volume des travaux d'entretien alors que le budget n'est pas réévalué d'année en année.</i>	
<i>Equipements</i>	- 1.0 mio

Frais financiers et provisions : + 6,8 mios

*Le dépassement provient du compte "Contributions et participations" qui enregistre :
-les contributions (re)versées à d'autres institutions, par le CHUV, dans le cadre de
..projets de recherche communs qu'il dirige et pour lesquels il est seul financé,
-ainsi que les redevances forfaitaires (overhead) prélevées sur les projets de recherche financés par des tiers.*

d2) Résultat d'investissement

Par rapport au budget 2019, les principaux écarts expliquant la diminution de -2.0 mios de l'excédent net d'investissement (+12.7 mios vs +14.7 mios au budget), sont les suivants :

Revenus d'investissement : + 3.4 mios

<i>Subventions PIG à l'investissement</i>	+0.2 mio
<i>Parts d'investissement sur tarifs d'hospitalisation</i>	+1.6 mio
<i>Loyers encaissés</i>	+1.3 mio
<i>Autres revenus (EMS)</i>	+0.3 mio

Charges d'investissement : + 5.4 mios

<i>Compensation financière décrets de construction</i>	- 0.5 mio
<i>Amortissements objets 1-8 mios</i>	+0.6 mio
<i>Amortissement crédit d'inventaire</i>	- 0.9 mio
<i>Loyers payés</i>	+1.0 mio
<i>Hypothèses de retards anticipés, mais non confirmées</i>	+5.2 mios

e) Part de la DGS dans les revenus d'exploitation

	Comptes 2019 CHUV		Compte 2018 CHUV		Ecart comptes à comptes		dont part DGS	
	Total	dont DGS	Total	dont DGS				
Revenus d'exploitation "garantis"	1'462.9	565.4	1'428.9	561.5	34.1	2.4%	3.9	0.7%
Revenus d'hospitalisation	713.1	293.9	694.0	289.3	19.2	2.8%	4.6	1.6%
Revenus ambulatoire	363.1	0.3	339.8	0.3	23.3	6.9%	-	-
Subvention Prestation d'intérêt général (PIG DGS) et E&R (UNIL)	386.8	271.2	395.2	271.9	-8.4	-2.1%	-0.7	-0.3%
Autres revenus d'exploitation	197.3	-	186.6	-	10.7	5.7%	-	-
TOTAL REVENUS D'EXPLOITATION	1'660.2	565.4	1'615.5	561.5	44.8	2.8%	3.9	0.7%

Entre 2018 et 2019, les revenus opérationnels du CHUV ont augmenté de 44.8 mios (+2.8%).

La participation de la DGS augmente de 3.9 mios entre 2018 et 2019, la participation à l'hospitalisation augmentant de 4.6 mios, mais la subvention PIG diminuant de 0.7 mio consécutivement au transfert du DUMSC à Unisanté et à la sortie de l'IST du groupe CHUV (-7.9mios) et d'une hausse des PIG CHUV (croissance de l'activité de formation, transfert CMDO au CHUV (+7.2 mios).

Le solde des revenus opérationnels (40.9 millions) a été généré par l'augmentation de la facturation de l'activité hospitalière aux autres payeurs (les assureurs maladie, assureurs fédéraux, autres cantons, ...) et le produit de la facturation ambulatoire (à charge quasi exclusive des assureurs maladie).

Les membres de la sous-commission se sont assurés de la cohérence entre les comptes du CHUV et ceux de la DGS et ont obtenu réconciliation des montants rapportés par les deux entités.

f) Bilan du CHUV

Résumé du bilan	2017	2018	2019	Variation 2019/2018 en %
ACTIFS (en millions)				
Liquidités	60.0	29.0	23.4	-19.4%
Compte courant Etat de Vaud	28.2	114.0	80.3	-29.6%
Débiteurs (net du ducroire)	194.8	200.7	197.5	-1.6%
Autres actifs circulants (stocks, placements)	21.0	21.2	24.2	14.1%
Actifs transitoires	27.3	28.4	30.9	19.2%
Equipements	30.7	11.5	36.0	213.2%
Immeubles entretien 1 à 8 mios	19.2	20.7	42.8	107.1%
TOTAL DES ACTIFS	381.1	425.4	435.0	2.2%
PASSIFS (en millions)				
Fournisseurs et créanciers	55.7	54.6	53.5	-2.1%
Compte courant Etat de Vaud	-	-	-	NS
Passifs transitoires et autres passifs	200.1	240.9	228.5	-5.2%
Résultat auxiliaire et réserves affectées	80.7	92.5	112.1	21.2%
Résultat exploitation et réserves	44.7	37.4	40.8	9.2%
TOTAL DES PASSIFS	381.1	425.4	435.0	2.2%

g) Compte courant CHUV – Etat de Vaud

Solde au 31.12.2018	114.0 Mio
• Résultat de l'exploitation	3.4 Mio
• Diminution de la trésorerie	5.6 Mio
• Diminution des débiteurs et autres créances	3.2 Mio
• Augmentation des stocks	-3.0 Mio
• Diminution des revenus à recevoir	3.1 Mio
• Diminution de la correction d'enveloppe	3.6 Mio
• Augmentation des autres créances	-9.1 Mio
• Augmentation des immobilisations et objets 1-8M	-46.6 Mio
• Diminution des fournisseurs et créanciers	-1.1 Mio
• Augmentation des charges à payer	9.8 Mio
• Diminution des autres dettes à court terme	-15.2 Mio
• Diminution des engagements à long terme	-7.0 Mio
• Augmentation des fonds	19.6 Mio
Solde au 31.12.2019	80.30 Mio

h) Fonds au bilan du CHUV

Les fonds au bilan du CHUV sont régis par la Loi sur les Hospices cantonaux (LHC) et les règlements et directives qui en découlent. Ils sont affectés soit à l'activité hospitalière, soit à la recherche.

Les activités respectives des fonds du CHUV au cours de l'exercice 2019, en milliers de francs, peuvent se résumer de la manière suivante :

2019	Valeur au 31 décembre	Valeur au 1 ^{er} janvier	Variation 2019
Fonds institutionnels hospitaliers	11'995	11'972	23
Fonds de développement et de perfectionnement	57'376	38'579	18'797
Fonds d'entretien	17'325	10'574	6'751
Fonds de réserve des unités	7'039	6'956	83
Fonds institutionnels	93'735	68'081	25'654
Fonds de services	18'378	24'385	-6'007
Fonds de recherche du CHUV	-4	21	-25
Fonds de recherche	18'374	24'406	-6'032
Fonds des honoraires	15'380	25'126	-9'746
Fonds nationaux	10'963	11'537	-574
Fonds de tiers et divers	100'724	97'439	3'285
Fonds des honoraires, nationaux et divers	127'067	134'102	-7'035

i) Objets d'investissement liés au CHUV

Le CHUV a réalisé en 2019 des investissements s'élevant à 86.4 mios.

Ceux-ci se répartissent de la manière suivante :

(en milliers de francs)

	2019	2018
Entretien du CHUV	6'371	5'311
Transformations du CHUV	7'394	14'110
Total entretien et transformations du CHUV	13'765	19'421
Travaux dans locaux de tiers	530	1'358
Objets de moins de 8 mios (financés par fonds y relatif)	23'191	21'559
Total financement CHUV	37'486	42'338
Budget de l'Etat : construction et grosses transformations	48'858	59'407
Total général entretien, transformations et constructions bâtiments CHUV	86'344	101'746
Financement hors CHUV (université)	20	300
Total général des travaux pilotés par la CIT du CHUV	86'364	102'046

L'évolution des travaux réalisés par la direction des travaux du CHUV entre 2010 et 2019 est la suivante :

Source de financement	Travaux en millions de francs											Total 1992-2019	Moyenne annuelle 1992.2019
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019			
Entretien du CHUV	9.1	8.2	6.6	8.6	7.8	6.8	5.5	6.1	5.3	6.4	168.4	6.0	
Transformations du CHUV	9.0	15.9	10.6	10.7	14.6	11.6	15.2	15.6	14.1	7.4	253.9	9.1	
Total entretien et transfos du CHUV	18.1	24.1	17.2	19.3	22.4	18.4	20.7	21.7	19.4	13.8	422.3	15.1	
Travaux dans locaux de tiers	0.0	0.0	0.5	1.3	4.1	3.8	2.6	1.3	1.3	0.5	15.4	0.6	
Fonds de 1 à 8 millions	0.0	0.0	3.3	8.3	10.9	33.2	23.9	16.1	21.6	23.2	140.5	5.0	
Total financement CHUV	18.1	24.1	21.0	28.9	37.4	55.4	47.2	39.1	42.3	37.5	578.2	20.7	
Budget de l'Etat : constr. + grosses transfos	23.4	16.1	26.3	35.2	48.2	49.4	56.6	45.7	59.4	48.8	710.9	25.4	
Total général entretien, transfos et constructions des bâtiments CHUV	41.5	40.2	47.3	64.1	85.6	104.8	103.8	84.8	101.7	86.3	1289.1	46.0	
Financement hors CHUV (Université) = Bugnon 7-9, Lavey-les-Bains	3.1	0.5	0.4	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	0.1	42.0	1.5	
TOTAL général travaux pilotés par la Direction CIT du CHUV (y.c. hors CHUV)	44.6	40.7	47.7	64.2	85.7	104.9	104.0	84.9	102.0	86.4	1244.7	44.5	
Subvention Fds 1-8 Mios	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.8	4.0	0.7	0.7	0.0	3.9	0.1	

Les travaux planifiés sur les années 2020 à 2023 sont les suivants :

Sur des EMPD déjà acceptés par le Grand Conseil

Objets décrétés						PLAN 2020-2025					
N° EOTP	Nom du projet	Date décret	En service	Total	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
I.000077.01/02	Hôpital de Cery			8'034	0	0	330	0	0	0	0
I.000077.03/04	Hôpital de Cery	2013	2021	108'370	3'740	13'146	15'762	18'379	5'036	0	0
I.000099.01	Hôpital unique de l'enfant	2012	2022	177'000	23'722	23'140	28'331	33'893	33'893	10'527	0
I.000099.01 - 600'025	Hôpital de l'enfant équipements cadre normatif parking	2018	2022	34'050	0	5'044	5'044	8'449	8'449	7'062	0
I.000103.01	BH05 - Bloc opératoire et structure préfabriquée			2'400	0	19	0	0	0	0	0
I.000103.02	BH05 - Bloc opératoire et structure préfabriquée	2012	2021	105'645	15'736	10'617	10'797	3'779	0	0	0
I.000103.03 - 600026	BH05 - Bloc équipements	2017	2021	18'204	0	4'379	8'757	0	0	0	0
I.000106.01/02	1ère tranche soins continus, soins intensifs et chambres BH	2012	2021	47'447	2'679	7'974	9'091	1'781	0	2'513	2'373
I.000112.01	Entretien technique, ascenseurs-groupe secours-dét. incen			2020	30'070	775	867	1'301	1'835	0	0
I.000368.01	Neurosciences Cery	2014	2018	22'300	69	0	0	0	0	0	0
I.000369.01	CTE laboratoire de thérapie expérimentale en oncologie - I.000369	2014	2016	18'500	1'330	655	1'216	0	0	0	0
I.000382.01	Unité Centralisée de Production (UCP)	2015	2018	15'970	196	0	0	0	0	0	0
I.000389.01	Ingénierie immunitaire en oncologie pour le LICR	2016	2021	63'200	502	2'055	17'467	23'632	16'440	2'055	0
I.000386.01	Etudes - Médecine personnalisée et immuno-oncologie	2015	2022	6'150	107	1'390	1'871	1'871	0	0	0
I.000110.01	Extension CCO			bouclément	2	0	0	0	0	0	0
I.000051.01/02	UNIL-Bugnon 7			bouclément	7	0	0	0	0	0	0
I.000054.01/02/03	UNIL - Bugnon 9			bouclément	12	0	0	0	0	0	0
I. Total objet décrétés				657'341	48'877	69'285	99'967	93'619	63'818	22'157	2'373

Sur des EMPD à soumettre au Grand Conseil en 2019 (suite du tableau précédent)

Objets - priorité 1						PLAN 2020-2025					
N° EOTP	Nom du projet	Date décret	En service	Total	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Plan de redressement lié à la vétusté des infrastructures stationnaires											
I.000655.01	Transformation des chambres à 5 lits du BH	2019	2024	18'100	0	0	3'303	4'510	4'510	4'510	1'267
I.000733.01	Etudes réhabilitation Beaumont	2019	2022	5'960	0	0	367	2'063	2'063	1'467	0
I.000733.02	Travaux réhabilitation Beaumont	2019	2026	42'100	0	0	0	0	0	13'332	11'227
Sous-total				48'060	0	0	367	2'063	2'063	14'799	11'227
I.000734.01	Garage ambulance transfert inter hôpitaux	2019	2022	22'830	0	571	2'220	3'868	6'722	6'151	3'298
I.000735.01	Etudes garage ambulances urgences	2019	2022	3'890	0	100	1'205	1'983	602	0	0
I.000735.02	Travaux garage ambulances urgences	2019	2025	28'730	0	0	0	1'437	10'774	11'492	3'591
Sous-total				32'620	0	100	1'205	3'419	11'376	11'492	3'591
EMPD 2ème semestre 2020											
I.000386.02	Travaux - Médecine personnalisée et immuno-oncologie	2019	2023	42'550	0	0	0	10'106	10'106	9'042	9'042
à créer	Actions à performance énergétique	2019	2023	24'000	0	0	1'200	6'000	6'000	6'000	4'800
à créer	Assinissement façades et toiture	2019	2025	15'000	0	0	0	3'500	3'500	3'750	4'250
Sous-total				39'000	0	0	1'200	9'500	9'500	9'750	9'050
Total des dépenses par période objets décrétés et priorités 1				203'160	0	671	8'294	33'466	44'277	55'744	37'474

Les objets accordés sur le fonds des investissements entre 1 à 8 mios, pour l'année 2020, sont les suivants :

N° PPI	N° CIT - N° CHUV	Intitulé de l'investissement	Montant kCHF
1	CGR53-80040	BU27-Fin rocadés des laboratoires	4'500 kCHF
17	CGR47-80052	BH19-Laboratoire diagnostique	2'800 kCHF
Total			7'300 kCHF

5.3 DGCS

L'écart net entre les comptes et le budget 2019 est de 19.3 mios (1.49%).

Sur l'année, 9 demandes de crédits supplémentaires représentant 87,3 mios, totalement ou partiellement compensées par des diminutions de charges ou des augmentations de revenus ont été accordées, impactant 22 comptes de la DGCS ou d'autres services. La charge supplémentaire nette des crédits supplémentaires est de 20,1 mios.

065 Administration générale de la DGCS

L'écart des charges entre les comptes 2019 (avant crédits supplémentaires) et le budget 2019 est de 4.79 mios soit 15.8%. En charge nette cet écart est de 3.44 mios soit 12%.

3010 Renforcement du personnel de l'OVAM (+ 11 ETP) et de l'OCBE (+ 7 ETP). Pérennisation du personnel employé en CDD. Crédit supplémentaire entièrement compensé par le budget du personnel auxiliaire (3030) et les frais de fonctionnement des CSR.

CSIR augmentation des prestations et frais de fonctionnement. Crédit supplémentaire entièrement compensé pas la subvention fédérale.

3030 Crédit supplémentaire compensé pour le programme de réinstallation des Syriens (+2 ETP pour le CSIR) et pour le programme FORMAD (+ 0.2 ETP) pour l'OCBE.

3100 Envois postaux. Lettre information ciblée de l'Office vaudois de l'assurance-maladie aux bénéficiaires potentiels du subside spécifique correspondant à un taux d'effort de 10% dès le 1^{er} janvier 2019.

066 Prestations financières et insertion

L'écart des charges entre les comptes 2019 et le budget 2019 est de 83.5 mios soit 4.5%. En charge nette, l'écart est de 33.7 mios soit 3.9%. L'année est notamment marquée par des écarts importants par rapport au budget des subsides (32.8 mios) et du RI hors CSIR (- 12.4 mios).

3181 L'écart provient principalement de la réévaluation des débiteurs du BRAPA.

3612 Frais de fonctionnement des CSR et des unités communes CSP-ORP. Dépassement dû au fait que le budget prévoyait une diminution du nombre de dossiers et une série de mesures qui n'ont pas pu produire leurs effets et que le financement des unités communes n'était pas au budget.

3634 Les frais de gérance des antennes OVAM de Lausanne et d'Yverdon n'étaient pas au budget de même que le complément cantonal aux allocations familiales agricoles.

3635 Transfert de deux ateliers productifs (067 3637).

3636 Subventions aux organismes ouverts (86 subventions en 2019). Les écarts sont principalement dus aux décomptes finaux sur les subventions 2018.

3637 Bourses : augmentation des prestations due à la mise en œuvre du nouveau règlement.

Subsides : forte croissance (+32.8 mios) de fin 2018 à 2019 due à l'augmentation des bénéficiaires et à l'augmentation des primes. A noter la diminution (-6.3 mios) des subsides « revenu insertion ». Le tableau ci-après illustre l'augmentation de 2018 à 2019. Elle est due essentiellement à l'introduction du subside spécifique avec un taux d'effort qui est passé de 12% fin 2018 à 10% en 2019. De nombreuses personnes ont déposé une demande de subside spécifique. En outre, certains des ménages ont également bénéficié d'un subside ordinaire ce qui explique une augmentation du nombre de bénéficiaires. A fin 2019, l'augmentation est absorbée et le nombre de bénéficiaires est stabilisé.

2018, état au 2 juin 2019 ¹	Subsides partiels ordinaire	Subsides spécifiques
Nombre de bénéficiaires-année	159'456	17'651
Coût moyen (franc/mois)	156.1	45.6
Dépense sur l'année	304'776'649	9'691'361

¹Avec décisions rétroactives pour 2018 entre le 1er janvier 2019 et le 2 juin 2019

2019, état au 1 ^{er} mai 2020 ¹	Subsides partiels ordinaire	Subsides spécifiques
Nombre de bénéficiaires-année	180'579	104'056
Coût moyen (francs/mois)	146.9	64.1
Dépense sur l'année	317'118'446	81'414'373

¹Avec décisions rétroactives pour 2019 entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} mai 2020

Variations entre juin 2019 et mai 2020	Subsides partiels ordinaire	Subsides spécifiques
Nombre de bénéficiaires-année	21'123	86'405
Coût moyen (francs/mois)	-9.3	18.5
Dépense sur l'année	12'341'797	71'723'012

Prestations complémentaires AVS/AI : augmentation des dépenses PC à domicile dus notamment à une diminution du délai de traitement des nouvelles demandes de 3 mois à un mois grâce à une augmentation du personnel (+14.9 mios).

Politique familiale : relative stabilité par rapport au budget.

Aide sociale : diminution du nombre de bénéficiaires du RI (-12.4 mios) ; augmentation des frais d'hospitalisation des populations vulnérables (+2.2 mios).

CSIR : les charges totales se sont élevées à 53.1 mios. Les revenus (principalement les subventions fédérales) s'élèvent à 60.5 mios. Le solde positif permet de financer les prestations en faveur de réfugiés délivrées par l'OCBE et les CSR.

4637 Diminution des remboursements RI indus due à un effet surestimé de l'échange automatique de renseignements (EAR).

067 Accompagnement et hébergement

L'écart des charges entre les comptes 2019 et le budget 2019 est de – 18.6 mios soit – 2.8 %.

3635 Il s'agit des subventions aux ateliers et centres de jours des établissements socio-éducatifs (ESE). Les écarts sont dus principalement à la nouvelle répartition entre le domaine du handicap et celui de la psychiatrie et des addictions.

3636 L'écart positif (-7.1 mios) s'explique principalement par le fait que les montants budgétés tiennent compte des constructions en cours selon la planification et des dates estimées de fin de travaux et de consolidation des crédits de construction. Des décalages dans ce planning diffèrent le début des amortissements. Enfin plusieurs crédits d'emprunts ont été amortis en 2018 et diminuent d'autant le service de la dette.

3637 Le compte présente un écart positif (-12.7 mios) par rapport au budget. Cela s'explique d'une part en raison de la réorganisation du domaine de l'hébergement, de la constitution du pôle psychiatrique et addiction et du transfert de certains ateliers sur d'autres postes.

Financements résiduels (écart positif de – 7.6 mios) : le coût final de l'achat du matériel de soins a diminué en raison de la centrale d'achat ; le conflit qui opposait assureurs et EMS sur la reconnaissance d'une partie des temps de soins a été tranché en 2019. Les assureurs payent désormais la totalité du temps de soins d'où un montant économisé de 4.1 mios. Un taux d'occupation légèrement inférieur aux prévisions et des mesures différées dans le domaine de la psychiatrie adulte expliquent aussi cet écart positif.

6. Dépenses d'investissements

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2019	116'770'000	0	116'770'000
Comptes 2019	52'692'330	1'960	52'690'370
Écarts	-64'077'670	1'960	-64'079'630

Dépenses nettes par Service publié (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
027	SG-DSAS	6'600'000	3'513'655
037	Admin. DGS	0	0
064	Système de Santé	0	0
065	Admin. DGCS	0	320'000
066	PFI	0	0
067	Acc. et hébergement	0	0
038	CHUV	110'170'000	48'856'715
Total	DSAS	116'770'000	52'690'370

11.5 Département de l'économie, de l'innovation et du sport

Commissaires : Mme Amélie Cherbuin
M. Jean-Marc Sordet, rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 4 demi-journées à l'examen des comptes 2019 du DEIS.

Elle remercie les chef-fe-s de service et les collaboratrices et collaborateurs du Département de la clarté et de la diligence avec lesquelles lui ont été fournies les informations demandées, ainsi que la responsable de l'unité financière du Département, Mme M. P. Grego Pasinelli, qui l'a accompagnée tout au long de ces séances.

2. Récapitulation des comptes 2019

a) Comparaison avec le budget 2019

	Charges	Revenus
Budget 2019	681'857'700	514'478'900
Comptes 2019	686'765'477	510'065'613
Différence en fr.	4'907'777	-4'413'287
Différence en %	0.72%	-0.86%

b) Comparaison avec le budget total 2019, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2019	681'857'700	514'478'900
Crédits supplémentaires	20'058'000	8'374'300
Budget total 2019	701'915'700	522'853'200
Comptes 2019	686'765'477	510'065'613
Différence en fr.	-15'150'223	-12'787'587
Différence en %	-2.16%	-2.45%

c) Comparaison avec les comptes 2018

	Charges	Revenus
Comptes 2018	696'723'778	519'640'981
Comptes 2019	686'765'477	510'065'613
Différence en fr.	-9'958'301	-9'575'368
Différence en %	-1.43%	-1.84%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Charge nette	176'699'864	167'378'800	177'082'798

3. Remarques générales

Les charges 2019 du DEIS se montent à 686,7 mios et les revenus à 510,1 mios, laissant apparaître un excédent de charges de 176,7 mios au lieu d'un montant de 167,4 mios prévu au budget (crédits supplémentaires non inclus). Cet écart de 9,3 mios est le fruit d'une augmentation des charges de 4,9 mios et d'une diminution des revenus de 4,4 mios.

La DGAV a, cette année encore, dû se réinventer suite à la nomination du nouveau directeur général ad interim. Une énième restructuration et réorganisation sont en cours. Un nouvel organigramme a été établi pour 2020.

4. Reports de crédits

a) 2018 sur 2019 pour un montant de 1'705'000 fr.

Service publié	Montant	Description
039 SG-DEIS	455'000	Fête des Vignerons 2019
041 DGAV	250'000	Projet Contrôle de la vendange non réalisé en 2018
042 SEPS	1'000'000	JOJ2020 - contribution complémentaire de 1 mio

b) 2019 sur 2020 pour un montant de 6'748'000 fr.

Service publié	Montant	Description
041 DGAV	180'000	Projet Contrôle de la vendange non réalisé
042 SEPS	140'000	Soutien à la promotion de la relève sportive (postulat Martinet)
042 SEPS	1'000'000	JOJ2020 - contribution complémentaire de 1 mio
044 SPEI	5'428'000	Projets non réalisés en 2019

5. Remarques de détail

039 Secrétariat général du DEIS

Rien à signaler dans ce service si ce n'est un dépensé de 31'440 fr. pour l'organisation de la journée vaudoise de la fête des vignerons (hors report de crédit de 2018 sur 2019 de 455'000 fr., entièrement utilisé).

040 Service de l'emploi (SDE)

Globalement, l'année est très positive du point de vue économique. On note une stabilisation de chômeurs de longue durée et une diminution des chômeurs de toutes les classes d'âge, y compris les plus de 50 ans.

23'518 demandeurs d'emploi en moyenne ont été suivis par les ORP, plus de 22'070 ont retrouvé un emploi en 2019 dont 1'528 bénéficiaires RI.

24'816 sanctions ont été prononcées en 2019 à l'encontre des demandeurs d'emploi assurés LACI et 4'460 sanctions pour les bénéficiaires RI.

Les chômeurs longue durée sont aussi en diminution : le taux de chômage est ainsi descendu à 3,6% fin 2019.

Contrôle du marché du travail (en nombre)

	2017	2018	2019
Contrôles effectués dans le cadre des MALCP* et lutte contre le travail au noir	1'304	1'219	1'138
Contrôles effectués dans le secteur de l'hôtellerie-restauration	272	271	270
Contrôles effectués dans le secteur de la construction	1'052	1'052	1'144
Contrôles en matière de santé et sécurité au travail	1'367	1'276	1'151
Contrôles en entreprise de la durée du travail des chauffeurs routiers	40	51	52
Audits sur la Loi sur le service de l'emploi et la location de service	16	16	16
Infractions constatées dans le cadre de la lutte contre le travail au noir	1'843	1'646	1'457
Dénonciations pénales d'employeurs pour infractions à la loi sur les étrangers	283	300	284

*Mesures dans le cadre de l'accord sur la libre circulation des personnes

Emoluments et amendes (en francs)

Emoluments pour actes administratifs	1'224'155	1'241'305	1'198'220
Amendes administratives	198'600	148'000	199'900

- 3510 Attribution du résultat net au fonds cantonal d'assurance perte de gain et maladie en faveur des bénéficiaires d'indemnités de chômage (Fonds 2026 APMG).
- 3613 Frais de fonctionnements et d'investissements des ORP. Logistique des mesures du marché du travail. Instance juridique chômage intégralement pris en charge par le fonds de compensation de l'assurance chômage. Retour compte 4613.
- 3637 1. Prestations versées aux assurés de l'assurance perte de gain maladie en faveur des bénéficiaires d'indemnités de chômage. Le taux de chômage étant très bas les prestations ont été inférieures au budget.
- 4210 1. On constate une baisse parce qu'il n'y plus d'émoluments pour les permis F.
3. Emoluments dans le cadre des mesures d'accompagnement et frais de contrôle facturés aux entreprises en cas de constatation de travail au noir. Moins de contrôles effectués. Incidences de la nouvelle loi fédérale. L'annonce des travailleurs AVS doit se faire au plus tard lors de l'établissement du décompte salarial au début de l'année suivante, avant le délai était d'un mois.

041 Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)*Réorganisation stratégique du service*

La mise en œuvre de la Direction générale a été validée par le Conseil d'Etat et son entrée en vigueur a eu lieu le 1^{er} juillet 2018.

En mars 2020, le Conseil d'Etat a nommé un nouveau directeur général ad intérim et créé une *task force* avec deux adjointes ad intérim à la Direction générale. D'autre part dès avril 2019, la directrice de la Direction de l'agriculture (DAGRI) n'a plus assumé son poste. L'année fut donc difficile et perturbée, certains projets sont restés en retrait. L'audit du service a permis de voir qu'actuellement la sérénité est revenue, l'état d'esprit est bon et l'on retrouve une certaine efficacité.

- 3030 Vacance des 2 postes de vétérinaires officiels en CDD prévus pour le contrôle des abattoirs.
- 3106 Augmentation des dépenses de consommables au laboratoire d'analyse vétérinaire Galli Valerio pour la lutte contre la diarrhée virale bovine (BVD).
- 3111 L'équipement pour les salles de classe de tableaux interactifs est prévu en 2020.
- 3120 2. Augmentation des indemnités en lien avec l'épizootie de BVD.
- 3130 27. Augmentation des honoraires vétérinaires en lien avec la BVD.
- 3132 1. Augmentation due au séquestre de chevaux.
8. Préparation convention alpestre pour l'Association effective au 1^{er} janvier 2020
9. Retard dans le projet contrôle de la vendange.

- 3180 Dissolution du ducroire affaire réglée Testuz.
- 3511 Attribution du fonds FPRNA prêts investissements viticoles.
- 3611 Coût des élèves vaudois hors canton plus nombreux que prévu.
- 3636 16. Le budget était erroné.
18,19. Les conditions d'octroi ont été plus strictes et moins d'activité.
24. Retards dans le paquet lait, dans les PDRA et aucun projet OQuaDu.
39. Mesures en faveur du FIR, intérêts négatifs.
- 3637 6. Surestimation du nombre des projets à l'étape de la budgétisation.
- 3707 Augmentation des contributions fédérales pour les betteraves à sucre et supplément céréales.
Augmentation de la participation aux mesures cultures bio, bien-être animal et protection des ressources naturelles.
- 4230 Augmentation en lien avec des nouvelles formations notamment la patente pour la fabrication des produits fermiers.
- 4309 2. En lien avec l'augmentation des analyses BVD, contrepartie des dépenses au compte 3106.

042 Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

L'exercice 2019 présente quelques points principaux :

- 3030 Le budget 2019 comprenait notamment le salaire des auxiliaires pour le sport scolaire facultatif des gymnases et des écoles professionnelles, le salaire des experts J+S pour les cours de formation ainsi que les salaires des experts J+S pour les commissions de disciplines sportives. En 2019, on voit apparaître le salaire pour un/e collaboratrice auxiliaire pour 72'000 fr.

Collaboratrice auxiliaire au secteur pédagogique depuis le 20.05.2019 à 80 % en remplacement maternité ainsi qu'une collaboratrice auxiliaire au secteur J+S.
- 3104 La facture finale pour le renouvellement du petit matériel d'éducation physique s'est montée à 212'197 fr. contre 240'000 fr. au budget. De plus, le SEPS a remboursé pour 48'833 fr. d'équipement de nouvelles salles et d'extérieurs, contre 130'000 fr. au budget. Dans cette rubrique figurent également les manuels pour les cours J+S facturés par la Confédération.

Plusieurs projets prévus au budget n'ont pas été réalisés.
- 3130 Les frais postaux ont singulièrement diminué, ainsi que la téléphonie en général.

Les frais liés aux diverses représentations de chef de Département ont été bien inférieurs au budget, ainsi que les frais liés aux réceptions organisées par le secteur du sport international.

Les frais pour congrès et séminaires ont été très inférieurs au budget. A noter que la soirée d'information prévue pour les Communes a été annulée, car un nouveau concept va être mis en place dès 2020, en réalisant désormais deux séances distinctes : l'une destinée aux communes qui ont un service des sports et l'autre pour celles plus petites qui n'en ont pas.

Le budget prévu pour l'organisation de congrès et séminaires ainsi que d'autres frais de représentation n'a pas été utilisé complètement.
- 3161 Suite aux problèmes rencontrés avec l'annonce par internet des compteurs des photocopieuses, un montant forfaitaire supérieur au nombre effectif de copies avait été facturé au SEPS en 2018 (plus de 20'000 fr.). La situation a été régularisée sur l'année comptable 2019.
- 3171 Le montant figurant en 2018 comprenait les camps des clubs à la charge de la FFSV pour 103'018 fr. (facturés à la FFSV, revenus dans le poste 4260 « remboursement et participations de tiers »). Ceci n'est plus en vigueur en 2019 en raison de l'exploitation du compte courant FFSV. En 2018 également figurait dans les comptes une dépense extraordinaire correspondant à l'indemnité que J+S a reçue pour le compte de l'ISSUL et qui a été payée (pour les années 2017 et 2018) à l'ISSUL pour un montant de 125'300 fr., qui ne figure pas en 2019 si l'on compare les chiffres de compte à compte.

Surévaluation des dépenses notamment pour les remontées mécaniques (cours J+S, 20'000 fr.), la location des salles pour les cours J+S (7'000 fr.), les frais de repas et d'hôtel pour les cours J+S (62'000 fr.). A noter que lors de l'établissement du budget, il est difficile de connaître avec précision le nombre de cours qui va être mis sur pied et que l'impact financier de l'annulation d'un cours peut se révéler important (diminution de charges).

- 3636 Bien qu'effectuée soigneusement au moment du dépôt du budget, l'estimation exacte des montants pour cette rubrique demeure impossible en raison de facteurs extérieurs imprévisibles. Certaines manifestations ou congrès sont annoncés et n'ont finalement pas lieu, tout comme d'autres apparaissent après le dépôt du budget.

Concernant les loyers à l'installation de fédérations internationales, on constate qu'aucune subvention n'a été payée pour diverses raisons, dont notamment des fédérations qui s'étaient annoncées arrivantes en 2019 et qui ont ajourné leur venue, des paiements anticipés sur l'année comptable 2018 en raison du besoin de liquidité des bénéficiaires (l'état du compte permettait le paiement intégral en 2018 alors qu'ils étaient prévus pour moitié sur l'année 2018 et l'autre moitié au budget 2019).

023 *Service de la population (SPOP)*

L'activité du service est fortement liée aux fluctuations en termes de demandes d'asile. En 2019, 14'269 demandes ont été déposées en Suisse, soit 986 de moins qu'en 2018. Les requérants sont répartis proportionnellement à la population de chaque canton, pour Vaud environ 8% du total des arrivées. La Confédération ne rembourse qu'une partie des frais de renvois touchant le domaine de l'asile et aucun s'ils relèvent de la LEtr. Le nombre de mineurs non accompagnés a diminué et se monte à 55 pour le canton. L'effectif des demandeurs d'asile étant de 5'026 à fin décembre 2019, alors que la Suisse en compte 49'085.

- 3010 Compensation du compte 3030 de 310'000 fr., pour le personnel auxiliaire employé en remplacement sur les postes fixes qui n'ont pas été repourvus immédiatement et remplacés par des postes auxiliaires.
- 3110 Dépassement pour l'acquisition de mobilier dans les nouveaux locaux à Lausanne.
- 3132 3. Une compensation de 200'000 fr. a été accordée à la DGNSI pour la mise en place des cyber-prestations pour les administrés et *front office* pour les communes.
- 3135 1. Le dépassement budgétaire est lié à la quote-part du canton de Vaud de 51.9% du déficit de l'établissement concordataire Frambois LMC qui est clôturé avec un déficit supérieur à celui budgété. D'autre part, on constate une augmentation du nombre de requérants en détention, en situation illégale, et accélération des renvois de criminels étrangers.
- 3612 Le remboursement des frais de scolarisation se base sur un recensement communal des élèves demandeurs d'asile scolarisés au cours de l'année civile. Le relevé ne pouvant pas être réalisé avant le bouclement comptable de l'exercice, le montant comptabilisé est le résultat d'une estimation. Pour 2019, la charge était estimée à 1'868'500 fr. La dotation budgétaire est insuffisante et engendre un écart.
- 3634 1. COASI : Pour la subvention versée à l'EVAM, le budgétisé a été arrêté sur un effectif moyen de 4'798 personnes à prendre en charge en début d'année alors qu'il est en réalité de 5'368.
2. Subvention accordée à l'EVAM en faveur de l'intégration des admis provisoires. L'estimation du budget était illusoire et sous-évaluée.
- 3636 Les programmes d'intégration cantonaux sont le résultat d'une concertation entre la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et la Confédération. Le Programme d'intégration cantonal vaudois (PIC) est conçu comme une vision de la politique d'intégration pour le canton de Vaud. Une convention pour 4 ans a été signée entre le secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) et le canton de Vaud.
- 3637 9. Le dépassement est lié à l'augmentation du nombre de renvois des personnes faisant l'objet d'une décision d'expulsion judiciaire. L'exécution de ces renvois est à la seule charge des cantons.
- 4210 2. Depuis 2017 un budget de 6,5 mios basé sur les émoluments 2015-2016 a été maintenu, or un tel pic lié à l'introduction du passeport biométrique ne se reproduira pas avant 10 ans. La surestimation est de 3'000 000 fr.
3. La hausse des émoluments est due aux mariages d'exception qui sont toujours prisés.

4610 5. Les cas Dublin qui étaient auparavant des cas pris en charge par le SEM sont désormais placés en détention administrative à la charge du canton.

044 Service de la Promotion de l'Economie et de l'Innovation (SPEI)

Le service fonctionne bien. Les enjeux et les défis sont nombreux et devront répondre aux nouveaux paradigmes.

3030 Financement de 3 nouveaux postes : 2 juristes et 1 gestionnaire de dossiers. Principalement dans le cas de la nouvelle loi sur les transports des personnes. Ces financements étaient prévus au poste 3010 du budget.

3132 6. Marque VAUD : 270'000 fr. ont été transférés du budget de la DGAV (compte 3636), afin que seul le SPEI gère le projet.

3511 Attribution au Fonds pour la protection de la jeunesse et en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée, en vertu de l'art. 59, al. 3 de la Loi sur la protection des mineurs (LProMin), qui stipule que le 20% du montant des taxes perçues sur les loteries, les tombolas et lotos sert à alimenter ce fonds.

3632 LADE. Moins de financement de projets régionaux et cantonaux dû à certains retards.

Le tableau ci-dessous montre que le budget des comptes 3634-3632-3635 est respecté bien que la répartition entre eux diffère quelque peu.

No. interne	Intitulé	Comptes 2017	Comptes 2018	Budget 2019	LADE	Compte 2019	LADE	Différence
1	Organismes de promotion intercantonaux, cantonaux et actions de promotion	10,011,464	9,700,619	9,733,000	23,409,800	9,267,388	22,705,662	-704,138
2	Organisme régionaux	1,415,798	1,452,550	1,660,000		1,542,870		
3	Projets régionaux et cantonaux	3,066,520	4,496,448	4,975,800		1,141,214		
4	Prestataires de services aux entreprises	2,500,770	2,593,270	2,774,000		2,973,270		
5	Projets d'entreprises	4,048,078	4,440,369	4,267,000		2,352,920		
	Report de crédit					5,428,000		
20	Pertes sur cautionnements	675,000	50,000	250,000		0		
40	Coopération technique	500,000	550,000	520,000		520,000		
50	Soutien à l'innovation & oenotourisme	2,847,294	4,220,596	3,000,000		2,465,849		
3003	Fonds de soutien à l'industrie	1,980,534	1,141,868	1,500,000		-52,472 1)		
		27,045,458	28,645,720	28,679,800		25,639,039		-3,040,761

3640 Ce compte se décompose comme suit :

Date comptable	Montant en devise interne	Explicatif par le SPEI
31/07/2019	-7,306,250.00	Dissolution de la provision sur le solde du prêt à Biopôle SA suite à la vente des terrains par la SA à l'Etat de Vaud
31/12/2019	15,000,000.00	Abandon du prêt par l'Etat de Vaud à la Fondation de Beauclieu
31/12/2019	-15,000,000.00	Dissolution de la provision sur le prêt par l'Etat de Vaud à la Fondation de Beauclieu, puis abandon de créance (ligne du dessus)
31/12/2019	-67,000.00	Dissolution de la provision sur le prêt par l'Etat de Vaud l'Institut Equestre National d'Avenches (IENA). Le prêt ayant fait l'objet d'un correctif d'actif (provision) sur la totalité, il y a une opération comptable d'extourne d'une partie du du croire chaque fois que l'amortissement annuel (remboursement du prêt) est payé par le débiteur.
31/12/2019	-16,250.00	Dissolution de la provision sur le prêt par l'Etat de Vaud à Terminal Combiné Chavornay SA (TERCO) Le prêt ayant fait l'objet d'un correctif d'actif (provision) sur la totalité, il y a une opération comptable d'extourne d'une partie du du croire chaque fois que l'amortissement annuel (remboursement du prêt) est payé par le débiteur.
31/12/2019	5,000,000.00	Création d'un correctif d'actif (provision) sur le prêt de l'Etat de Vaud à Aquatis SA, soit 50% du prêt total, l'autre 50% étant cautionné par la ville de Lausanne.
31/12/2019	700,000.00	Abandon du prêt par l'Etat de Vaud à la Fondation St Prex Classics suite à sa liquidation
31/12/2019	-700,000.00	Dissolution de la provision sur le prêt par l'Etat de Vaud à la Fondation St Prex Classics suite à sa liquidation, puis abandon de créance (ligne du dessus)
31/12/2019	200,000.00	Abandon du prêt par l'Etat de Vaud à la Fondation St Prex Classics suite à sa liquidation
31/12/2019	-200,000.00	Dissolution de la provision sur le prêt par l'Etat de Vaud à la Fondation St Prex Classics suite à sa liquidation, puis abandon de créance (ligne du dessus)
	-2,389,500.00	

3705 Aide au développement économique allouée par la Confédération (LPR). Le nombre de projets soutenus a été moins important que prévu. Les fonds reçus de la Confédération sont enregistrés à la rubrique 4701.

- 4120 Taxe sur les ventes de boissons alcooliques à l'emporter. Le canton perçoit la taxe cantonale et communale et reverse la part des communes selon le lieu de l'exploitation des débits de boissons alcooliques à l'emporter. Augmentation des ventes, produit effectif de la taxe supérieure au budget.
- 4210 2. Autorisation LADB. Une diminution du nombre de licences est à constater.
3. Autorisation du transport des personnes à titre professionnel. L'entrée en vigueur effective a débuté le 1er janvier 2020.
5. Ces émoluments perçus par le bureau des poids et mesures sont comptabilisés au compte 4309.
- 4309 1. Prélèvement sur l'enveloppe des préfinancements du programme de soutien à l'économie et à l'innovation. Voir la rubrique 3634. Cette recette est budgétée au compte 4309, mais sa comptabilisation intervient au compte 4893.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2019	33'101'000	3'390'000	29'711'000
Comptes 2019	29'184'647	3'770'694	25'413'953
Ecart	-3'916'353	380'694	-4'297'047

SP	Service	Budget	Comptes
039	SG-DEIS	0	0
040	SDE	0	0
041	DGAV	5'990'000	9'284'099
042	SEPS	10'200'000	11'163'501
023	SPOP	0	0
044	SPEI	13'521'000	4'966'353
Total	DEIS	29'711'000	25'413'953

11.6 Département des infrastructures et des ressources humaines

Commissaires : M. Hadrien Buclin, rapporteur
M. Georges Zünd

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les commissaires ont rencontré le 27 avril 2020 les responsables du Contrôle cantonal des finances (CCF), rattaché administrativement au Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH). Ils se sont ensuite entretenus le 14 mai avec les chefs de service du DIRH, en présence de Mme Guggiari Fresquet, responsable financière départementale. Enfin, le rapporteur a participé à la présentation des comptes 2019 de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI, ex-DSI) dans le cadre de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI). Les commissaires remercient les cadres du DIRH pour leur disponibilité et les explications fournies dans le cadre de l'examen des comptes 2019.

2. Récapitulation des comptes 2019

a) Comparaison avec le budget 2019

	Charges	Revenus
Budget 2019	604'664'600	147'427'400
Comptes 2019	597'118'015	154'814'098
Différence en fr.	-7'546'585	7'386'698
Différence en %	-1,25%	5,01%

Cette comparaison montre que les comptes pris dans leur globalité sont inférieurs de 7,54 mios au budget, ce qui témoigne, pour une nouvelle année consécutive, d'une bonne maîtrise des charges. Si les charges sont inférieures de 1,25% par rapport au budget, les revenus croissent en revanche de 5%. L'excédent de revenus de 7,38 mios par rapport au budget s'explique par des revenus supérieurs à ceux budgétés en particulier à la DGMR, pour 5,28 mios.

b) Comparaison avec le budget total 2019, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2019	604'664'600	147'427'400
Crédits supplémentaires	-333'900	-2'117'200
Budget total 2019	604'330'700	145'310'200
Comptes 2019	597'118'015	154'814'098
Différence en fr.	-7'212'685	9'503'898
Différence en %	-1,19%	6,54%

Les charges 2019 sont inférieures au budget total, crédits supplémentaires compris, de 7,21 mios, soit -1,19%. Quant aux revenus, ils sont supérieurs par rapport au budget total pour 9,5 mios, soit 6,54%. Les 19 crédits supplémentaires pour l'année 2019 ont été attribués de la manière suivante, en fonction des montants, selon les règles en vigueur : 4 par la cheffe de Département, 13 par le Conseil d'Etat et 2 par la COFIN. Le nombre de crédits supplémentaires est donc un peu inférieur à celui de 2018.

c) Comparaison avec les comptes 2018

	Charges	Revenus
Comptes 2018	598'306'545	169'451'320
Comptes 2019	597'118'015	154'814'098
Différence en fr.	-1'188'531	-14'637'221
Différence en %	-0,20%	-8,64%

Les charges 2019 présentent une légère baisse de 1,18 mio par rapport aux comptes 2018, soit une diminution de 0,2%. Les revenus 2019 baissent de manière assez significative par rapport à 2018, pour un montant de 14,6 mios, soit une décroissance de 8,64%. Cette baisse s'explique en particulier par l'adhésion de l'Etat de Vaud à la Convention intercantonale sur le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (SIERA) ; SIERA encaisse désormais les recettes qui revenaient jusqu'alors à la DGMR, comme nous aurons l'occasion de le voir plus en détail ci-dessous.

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Charge nette	442'303'916	457'237'200	428'855'226

La valeur de la charge nette aux comptes 2019 est inférieure de 14,9 mios par rapport au budget 2019. En revanche, la charge nette a augmenté par rapport aux comptes 2018, pour un montant de 13,45 mios.

3. Remarques générales

Tous les services du DIRH ont des charges inférieures au budget : le Secrétariat général (SG) pour 0,57 mio, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) pour 1,96 mio, la DGNSI pour 1,56 mio, le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) pour 2,54 mios, la Chancellerie pour 0,42 mio et le CCF pour 0,48 mio. On peut s'étonner que les dépenses de 2019 soient en léger recul par rapport à 2018, en dépit des nombreux nouveaux projets conséquents développés par le DIRH, en particulier dans le domaine de l'informatique à la DGNSI ou des transports publics à la DGMR. Une des explications de cette stabilité des charges est en particulier à rechercher dans le succès rencontré par les transports publics : la croissance des recettes générée par la hausse attendue de la fréquentation des usagers et usagères permet de stabiliser les subventions accordées par la DGMR à ceux-ci. D'autre part, la DGMR bénéficie globalement d'une baisse de l'enveloppe financière allouée aux métros.

Quant aux revenus, ils sont certes en baisse par rapport à 2018, en raison du transfert d'une partie des recettes de la DGMR vers SIERA. Cette évolution avait toutefois été anticipée au budget 2019 de manière prudente, à tel point que les revenus ont finalement été supérieurs à ceux budgétés, pour un montant de 9,5 mios (crédits supplémentaires inclus).

En conclusion, on peut donc dire que les charges et revenus ont été budgétés de manière prudente et adaptée en 2019 et que la croissance des charges ainsi que l'évolution des revenus sont maîtrisées dans tous les services du DIRH.

4. Reports de crédits

a) 2018 sur 2019 pour un total de 1'269'000 fr.

Service publié	Montant	Description
046 DGMR	874'000	Trafic régional : Mandats non réalisés en 2018
046 DGMR	65'000	Mandat non réalisé en 2018 : Assainissement des passages à niveau
046 DGMR	110'000	Reports des engagements prévus (honoraires 2018)

047 DGNSI	60'000	Etude faisabilité regroupement informatique pédagogique
047 DGNSI	160'000	Outil de surveillance de l'établissement des CECB (certificat énergétique cantonal du bâtiment)

b) 2019 sur 2020 pour un total de 2'372'600 fr.

Service publié	Montant	Description
045 SG-DIRH	100'000	Etude impact réduction vitesse nocturne 50 à 30 km/h
047 DGNSI	810'000	Réécriture des applications métiers Notes Domino
047 DGNSI	130'000	Finalisation des projets GED et Ecrans d'accueil pour la DGEP
047 DGNSI	37'000	Extension GED à l'ensemble de la DGS
047 DGNSI	72'600	Gestion documentaire du SSCM
047 DGNSI	124'000	Outils de fonctionnement ARAS
047 DGNSI	125'000	Registre cantonal des entreprises - adaptation des interfaces FOSC
047 DGNSI	79'000	Migration des géo-données du SAE au format MN95
047 DGNSI	66'000	Evolutions et adaptation du SI du SPOP
047 DGNSI	567'000	Mise en état câblage SPIAC et mise aux normes des installations
054 SPEV	250'000	Système de gestion des formations du CEP
056 CCF	12'000	Mandat de participation au COPIL REFA

5. Remarques de détail

045 *Secrétariat général (SG-DIRH)*

La croissance des charges par rapport aux comptes 2018, pour un montant d'environ 7 mio, résulte presque uniquement de l'augmentation de la subvention à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (compte 3636), conformément aux dispositions transitoires de la loi du 31 janvier 2017 sur l'accueil de jour des enfants.

3111.2 L'achat d'une nouvelle colonne de lavage professionnelle pour le Centre de vie enfantine de La Fourmi était nécessaire vu l'impossibilité de déménager celle présente dans l'ancien bâtiment (ex-Garderie Mosaïque). Par ailleurs, l'office de l'information sur le territoire a acquis un nouveau plotter pour l'impression de plans.

3132 Le SG a participé, à hauteur de 40'000 fr. au financement d'une étude consacrée à l'impact de la réduction de vitesse nocturne de 50 à 30 km/h sur la qualité de sommeil des Lausannois.e.s. Cette étude a été menée par la DGMR, en collaboration avec le Centre d'investigation et de recherche sur le sommeil du CHUV. La Chancellerie et le SPEV ont aussi participé au financement de cette étude, pour 60'000 fr.

3161 Les économies réalisées aux comptes 2019, d'environ 40 000 fr. par rapport au budget, ont été permises par le processus de numérisation conduit par le SG ; la numérisation réduit les besoins d'impression de plans, etc., notamment à la Centrale des autorisations en matière de construction (CAMAC) et à l'Office de l'information sur le territoire.

- 4210.1 Les recettes sont en augmentation par rapport aux comptes 2018 (4,34 mios, contre 4,06 mios), ce qui s'explique par l'effort supplémentaire réalisé pour le traitement des dossiers liés aux contrôles de l'amiante. Le tarif horaire facturé par le SG a également été augmenté en avril 2019.
- 4309 5 places supplémentaires pour les bébés à la crèche Carambole ont eu une influence sur les recettes de frais de garde facturés aux parents qui sont enregistrées à cette rubrique.
- 4634 Augmentation de la participation payée par le CHUV, suite au déménagement dans de nouveaux locaux du Centre de vie enfantine La Fourmi (qui remplace l'ex-garderie Mosaïque) et principalement utilisée par des employé.e.s du centre hospitalier.
- 4636 Les subventions supplémentaires versées par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) sont dues à l'augmentation, pour 2019, du taux de subventionnement sur la masse salariale éducative des Centres de vie enfantine.

046 Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)

Les comptes 2019 peuvent être qualifiés de stables par rapport à ceux de 2018, si l'on excepte un événement marquant durant l'année sous revue, soit l'adhésion à la Convention sur le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (SIERA). Cette adhésion produit de nombreux effets sur les comptes de la DGMR, en particulier sur les recettes, dans la mesure où une partie d'entre elles sont transférées vers SIERA. La baisse de recettes a toutefois été moins importante qu'escomptée par les responsables de la DGMR, ce qui a permis une bonne maîtrise financière en 2019.

Un processus de facturations et refacturations se répercute également sur plusieurs rubriques comptables de la DGMR, car durant les 6 premiers mois de l'année, toutes les factures ont été absorbées dans les comptes de la DGMR, puis refacturées durant la seconde partie de l'année à SIERA ; ce processus a entraîné une charge de travail élevée pour les collaboratrices et collaborateurs de la DGMR et de SIERA.

L'évolution à la baisse des charges de la DGMR par rapport aux comptes 2018, pour un montant d'environ 14 millions, s'explique en particulier par le succès des transports publics : la croissance des recettes générée par la hausse attendue de la fréquentation des usagères et usagers permet de stabiliser les subventions accordées par la DGMR à ceux-ci. D'autre part, la DGMR bénéficie globalement d'une baisse de l'enveloppe financière allouée aux métros (voir compte 3635).

- 3030 Cette rubrique recouvre les dépenses pour les travailleuses et travailleurs auxiliaires (contrats de durée déterminée pour des arrêts-maladie, maternité, etc.) ; le nom de la rubrique, « travailleurs temporaires », est donc quelque peu trompeur.
- 3090 Pour le personnel des routes nationales, les dépenses de formation basculent dans les comptes de SIERA ; il ne faut donc pas conclure de la baisse des charges par rapport à 2018 une réduction des dépenses de formation. Le reste des dépenses de formation de la DGMR est centralisé au SPEV et celles-ci ont du reste été supérieures à ce qui était budgété.
- 3132 Globalement les dépenses du compte honoraires respectent le budget, dans le détail on constate :
- 3132.1 Les frais de consultants liés à l'adhésion à SIERA ont entraîné des dépenses supplémentaires significatives par rapport au budget, ce qui a entraîné un dépassement de 289'000 fr. entièrement refacturé à cette dernière.
- 3132.2 Les dépenses sont nettement inférieures à ce qui était budgété : la DGMR a en effet peu de maîtrise sur ce compte, car beaucoup d'études financées ici sont commandées par les communes.
- 3141 Quoiqu'en nette hausse par rapport au budget, les dépenses d'entretien des routes sont assez stables par rapport aux comptes 2018 (augmentation d'env. 1 mio pour un total d'env. 47 mios, soit env. +2%). En cours d'année, la DGMR a décidé d'augmenter les moyens dévolus à l'entretien des routes en raison du disponible dégagé dans d'autres rubriques (résultats positifs des transports publics régionaux, baisse moins forte qu'escomptée des recettes après l'adhésion à SIERA, etc.). S'agissant de la sous-rubrique 3141.2, les prestations refacturées par SIERA aux routes cantonales expliquent l'augmentation des dépenses.
- 3301 Le bateau de la gendarmerie qui s'est avéré inutilisable a dû être amorti plus rapidement qu'un investissement ordinaire, en raison justement du fait qu'il n'est pas utilisé ; cela explique le net dépassement par rapport au budget.

- 3635.2 L'enveloppe des prestations en faveur du M2, cumulée avec les effets favorables du décompte du M1 de l'année précédente, ont un impact financier particulièrement marqué en 2019. Pour en comprendre les raisons, il faut rappeler que les métros et les transports urbains en général sont indemnisés selon un décompte effectif. Le décompte d'une année n'est disponible qu'au terme du bouclage des comptes et après le vote de l'assemblée générale, à savoir l'année suivante. Dès lors, l'indemnisation durant l'année civile se fait au moyen d'acomptes, le décompte venant l'année suivante. En l'occurrence, les comptes 2018 des TL ont été approuvés en 2019. Le décompte du M1 pour l'année 2018 s'est avéré très favorable par rapport au budget 2018 et la restitution de la subvention s'est effectuée en 2019. En effet, les rames modernisées ont généré moins d'amortissements, car le coût final de construction s'est avéré moins élevé. De plus, l'entretien au budget était calculé sur des ratios basés sur l'expérience des anciennes rames ; les rames modernisées se sont avérées moins gourmandes en entretien et en énergie. La baisse ou le report de charges d'exploitation, ainsi que les recettes dégagées par les paiements des usagers et usagers ont ainsi permis une baisse de la subvention, pour un montant de presque 8 mio par rapport au budget 2019.
- 4309 Les recettes ont été nettement plus élevées que budgétées en raison de la refacturation à SIERA effectuée en 2019. La DGMR ne pourra pas compter sur cet excédent de recettes en 2020, même si les prestations effectuées pour SIERA par le personnel de la DGMR entraîneront, dans une moindre mesure, des recettes.

047 Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI)

L'année 2019 se caractérise par une certaine stabilité ; les comptes sont inférieurs de 1,6 mio au budget. La réorganisation de la DGSNI (ex-DSI) a quelque peu ralenti certains projets, ce qui explique le disponible dans certains comptes. On relèvera toutefois des investissements imprévus dans le domaine de la sécurité (compte 3113). L'évolution vers la location de logiciel plutôt que l'acquisition, engagée depuis plusieurs années, se poursuit. Se poursuit également l'augmentation du périmètre des activités de la DGNSI. La marge de manœuvre en postes vacants a été utilisée pour compenser un crédit d'acquisition de logiciels. C'est le principal crédit supplémentaire en 2019. Le montant d'acquisition de licence était donc trop bas au budget 2019. 87,5% des dépenses de la DGNSI sont destinées à de la maintenance ou de l'exploitation ; on peut donc dire qu'une partie importante des charges sont fixes.

- 3113 L'année 2019 a été marquée par une tentative de piratage de données présumée, en vue d'obtenir une rançon. Une enquête pénale est en cours. Des actions de sécurisation ont été entreprises suite à cette affaire (migration d'outils), qui ont un impact sur cette rubrique.
- 3158 Globalement, les dépenses de cette rubrique respectent le budget. Toutefois, la tendance à la location de logiciel (en lieu et place de l'acquisition) explique l'évolution à la hausse de cette rubrique.
- 3300 Les amortissements présentent un décalage entre budget et comptes : les acquisitions de matériel informatique ont été inférieures au budget 2019. Les acquisitions se sont faites plutôt en deuxième partie d'année, la part d'amortissement en 2019 étant d'autant plus faible, puisque l'amortissement démarre le mois suivant l'achat. Relevons encore que le matériel informatique est amorti sur une durée entre 3 et 5 ans (p. ex. 4 ans pour les serveurs). Notons enfin que l'achat de smartphone n'entre pas dans le crédit d'inventaire et que l'amortissement s'étale sur 2 ans.

054 Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)

Les dépenses du SPEV sont inférieures au budget pour un montant de 2,54 mio env., soit une baisse de 13%. Cet écart s'explique en particulier par des dépenses inférieures sur les réserves pour la réinsertion professionnelle et les places d'apprentissage, mises à la disposition de tous les services et centralisées au SPEV. Le budget mis à disposition de l'ensemble de l'administration cantonale et centralisé au SPEV pour des intérimaires n'a également pas été entièrement consommé.

- 3030 Parmi les services ayant recouru de manière conséquente à des travailleuses et travailleurs intérimaires en 2019, on signalera le Service de la population (SPOP), pour le centre biométrique, à hauteur de 1,4 mio ; la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), pour un montant de 0,43 mio et la Direction générale de la fiscalité, pour 0,12 mio. Les autres services ont des dépenses d'intérimaires inférieures à 100 000 fr. en 2019.

Relevons que les règles de recours aux intérimaires sont strictes : passé 500 heures de travail au sein de l'administration cantonale, ces derniers doivent être régularisés avec contrats d'auxiliaires. Les dépenses pour les intérimaires représentent un montant modeste par rapport à la masse salariale de l'Etat, soit 2,4 mios par rapport à 2 mrds.

- 3090 Un tel compte centralisé permet d'éviter des crédits supplémentaires dans les services pour des dépenses de formation. Cette centralisation des dépenses de formation au SPEV ne concerne pas certains services comme par exemple la Direction générale de la fiscalité, car celle-ci recourt fréquemment à des formations, notamment pour ses taxateurs, et dispose donc de son propre budget de formation.
- 3091 Les fluctuations dans cette rubrique sont fréquentes, au gré du nombre de postes mis au concours chaque année. La publication d'offres d'emplois dans des journaux spécialisés est privilégiée par rapport à la presse généraliste, pour des questions de coût. Le SPEV négocie actuellement avec un célèbre réseau social professionnel en ligne en vue d'y publier des offres d'emploi ; les tarifs y sont cependant élevés.
- 3130.2 La commission de recours sur la réforme de la grille salariale DECFO n'a pas eu besoin de se réunir en 2019. Un montant était cependant budgété car quelques cas sont encore pendants devant les tribunaux.
- 3130.4 Les bulletins de paie en ligne ont permis des économies sur les envois postaux.
- 3132 Le coût des expertises de médecine-conseil augmente, pour un montant de 64 900 fr.
- 4600 Les revenus de la taxe CO2 sont budgétés de manière prudente suite à de mauvaises surprises financières par le passé.

050 Chancellerie d'Etat

Les comptes 2019 sont plus proches des comptes 2018 que du budget, avec des dépenses inférieures au budget pour env. 0,4 mio. Des économies ponctuelles, évoquées ci-dessous, expliquent cet écart.

- 3030 Un journaliste stagiaire n'a pas été trouvé en 2019, un auxiliaire a donc été engagé pour la réalisation de *La Gazette*, média destiné à l'information du personnel.
- 3060 Un crédit supplémentaire a été débloqué pour financer la pension des anciens conseiller et conseillère d'Etat Maillard et De Quattro. La Chancellerie encaisse en parallèle la prestation de sortie des Retraites populaires (rubrique 4260.2).
- 3102 Le portail LexFind est un outil de recherche qui publie en ligne toutes les législations cantonales.
- 3130.2 La réception prévue de la présidente du Conseil des Etats n'a pas eu lieu, entraînant des dépenses moindres que prévu.
- 3130.4 La Direction des achats et de la logistique (DAL) centralise les contrats postaux et la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) les contrats de téléphonie, ce qui permet des économies.
- 3170 Cette rubrique contient notamment les frais de transport et de représentation des membres du Conseil d'Etat et du Chancelier (montants forfaitaires) ainsi que des frais de séances et d'hébergement et des frais de tenues pour les huissiers. Pour les dépenses hors du périmètre des indemnités forfaitaires, les conseillers d'Etat font des notes de frais soumis à l'approbation de la Chancellerie et celle-ci renseigne les comptabilités des départements en cas de doute sur ces frais.
- 4419 Il s'agit de gains de change.
- 440 Des factures saisies sur le logiciel de comptabilité SAP avec délai de paiement à l'année suivante entraînent un bénéfice sur les taux de change.

056 Contrôle cantonal des finances (CCF)

L'année 2019 a donné lieu à un programme de travail assez ordinaire par rapport à 2018 qui avait été caractérisée par plusieurs mandats imprévus et d'une ampleur conséquente. On signalera en particulier en 2019 deux crédits supplémentaires compensés : l'un pour la réorganisation de la direction du CCF, avec l'arrivée d'une spécialiste en analyse des données au sein de celle-ci, l'autre pour l'acquisition d'un logiciel permettant d'extraire des données dans le logiciel de gestion SAP. Les comptes 2019 de l'Etat de Vaud ont pu être contrôlé par le CCF, malgré les restrictions sanitaires liées au COVID19, notamment parce qu'un grand nombre de

services de l'Etat a pu numériser les pièces comptables en les scannant. Plusieurs projets de développement informatique actuellement en cours au sein de l'Administration cantonale sont d'ailleurs liés à cette évolution numérique.

3132 On peut relever dans cette rubrique les éléments suivants :

- un report de crédit visant à ce qu'un mandataire du CCF avec lequel un contrat a été signé en 2019 continue à participer aux séances du comité de pilotage de la réforme des achats de l'Etat (RefA) en 2020. Cette réforme soulève en effet plusieurs problématiques importantes en relation avec les offres des prestataires de logiciels informatiques, notamment la problématique de la sécurité des données via les solutions « Cloud », ainsi que le passage progressif à un système de location de logiciel informatique.
- La volonté du CCF de changer de mandataire pour les audits de sécurité informatique, après trois ans avec le même mandataire ; un nouveau mandataire indépendant n'a été trouvé qu'en 2020, ce qui explique une dépense plus faible que budgétée.

3030 Cette rubrique contient notamment un montant disponible dans le cas où les autorités (p. ex. la COFIN) avaient confié au CCF un mandat imprévu en 2019 ; mandats ne figurant pas au programme de travail du CCF.

3130 Cette rubrique contient des dépenses très disparates : frais de téléphone, de surveillance, ainsi qu'émoluments et cotisations ; le poste principal de 11'000 fr. concerne les cotisations versées aux associations professionnelles (« Expert suisse », association professionnelle des spécialistes de l'audit et Association suisse de l'audit interne), ainsi que les émoluments relatifs au renouvellement de l'agrément du CCF et de ses collaborateurs auprès de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR).

4419 Il s'agit d'une écriture sur les gains de change, suite au paiement en euro d'un consultant basé en France.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2019	121 417 000	7 186 000	114 231 000
Comptes 2019	95 908 313	9 818 943	86 089 371
Ecart	-25 508 687	2 632 943	-28 141 629

Les dépenses nettes d'investissement sont inférieures de 28,1 mios par rapport au budget 2019. Un tel écart substantiel était déjà à relever entre les budgets et les comptes en 2016, 2017 et 2018. Cet écart s'explique en particulier par des investissements nets moins élevés que prévu à la DGMR qui correspondent à des travaux prévus, mais pas débutés (planifications, disponibilités, recours).

SP	Service	Budget	Comptes
045	SG-DIRH	3 715 000	6 021 500
046	DGMR	102 097 000	70 586 452
047	DGNSI	3 960 000	2 701 532
054	SPEV	329 000	200 925
050	Chancellerie	4 130 000	6 578 962
056	CCF	0	0
Total	DIRH	114 231 000	86 089 371

Les investissements informatiques du seul DIRH se montent à 2,7 mios aux comptes 2019. Les investissements pour l'ensemble du groupe informatique de l'administration cantonale vaudoise atteignent un montant de 28 mios qui est dans la moyenne de la période 2015-2017.

11.7 Département des finances et des relations extérieures

Commissaires : M. Pierre-André Pernoud, rapporteur
M. Pierre Dessemontet

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré cinq séances à l'examen des comptes 2019 des divers services du DFIRE et des institutions rattachées à ce dernier :

- Cour des comptes
- Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
- Entretien groupé de l'Office des affaires extérieures (OAE), de Statistique-VD (Stat.VD) et du Secrétariat général (SG)
- Direction générale de la fiscalité (anciennement ACI et Registre foncier)
- Direction générale des immeubles et du patrimoine (anciennement SIPAL)

La sous-commission a pu obtenir tous les renseignements, documents et réponses aux questions posées. Elle remercie tous les chefs de service et les collaboratrices et collaborateurs du département pour leur disponibilité et leurs compétences.

2. Récapitulation des comptes 2019

a) Comparaison avec le budget 2019

	Charges	Revenus
Budget 2019	616'913'400	6'583'408'800
Comptes 2019	808'623'529	7'217'766'924
Différence en fr.	191'710'129	634'358'124
Différence en %	31.08%	9.64%

b) Comparaison avec le budget 2019, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2019	616'913'400	6'583'408'800
Crédits supplémentaires	5'367'200	2'471'500
Budget total 2019	622'280'600	6'585'880'300
Comptes 2019	808'623'529	7'217'766'924
Différence en fr.	186'342'929	631'886'624
Différence en %	29.95%	9.59%

L'augmentation des charges est de 186,3 mios. Ce dépassement budgétaire s'explique principalement par des écritures de bouclément. Une augmentation des revenus est constatée à hauteur de 631,9 mios. Les crédits supplémentaires octroyés en 2019 au DFIRE représentent une augmentation des charges nettes de 5,4 mios concernant essentiellement la DGIP et une augmentation des revenus nets de 2,5 mios.

c) Comparaison avec les comptes 2018

	Charges	Revenus
Comptes 2018	1'111'386'249	7'147'307'273
Comptes 2019	808'623'529	7'217'766'924
Différence en fr.	-302'762'720	70'459'651
Différence en %	-27.24%	0.99%

On peut observer une augmentation des revenus de 70,4 mios. La diminution des charges de 303 mios du DFIRE résulte principalement des écritures de bouclage ainsi que des préfinancements gérés par le SAGEFI.

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Revenu net	6'409'143'395	5'966'495'400	6'035'921'023

Le revenu net augmente de 373.2 mios par rapport à 2018.

3. Reports de crédits

a) 2018 sur 2019 pour un montant de frs 4'957'400.

Service publié	Montant	Description
048 DGIP	446'800	Travaux au Musée et Jardins botaniques cantonaux
048 DGIP	222'300	Subvention Château La Sarraz
048 DGIP	620'600	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments
048 DGIP	180'000	Subvention 2018 en faveur de la Fondation Château La Sarraz
048 DGIP	3'487'700	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments

b) 2019 sur 2020 pour un montant de frs 5'770'300.

Service publié	Montant	Description
052 DGF	141'100	Travaux d'assainissement des archives du RF
052 DGF	92'300	Financement d'un regroupement de la taxation des DI
048 DGIP	222'300	Subvention Château La Sarraz
048 DGIP	610'000	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments
048 DGIP	180'000	Subvention 2018 en faveur de la Fondation Château La Sarraz
048 DGIP	851'000	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments
048 DGIP	240'000	Cathédrale de Lausanne – Parcours muséal, étape 1
048 DGIP	3'433'600	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments

4. Remarques générales

L'exercice comptable 2019 fait apparaître un revenu net de 6.409 mrds. Soit une augmentation de revenu de 373.2 mios en comparaison des comptes 2018. Les comptes 2019 du DFIRE bouclent avec un revenu net de 442,6 mios supérieur au budget 2019.

La dette a atteint au 31.12.2019 la somme de 975 mios soit une progression de 100 mios. Cette croissance s'explique principalement par le versement du solde de recapitalisation de la Caisse de pension (319 mios) et la montée en puissance des investissements. La charge des intérêts reste négative (-17 mios) en raison d'intérêts rémunérateurs sur créances fiscales et des taux d'emprunt extrêmement bas.

Les responsables des services soulignent la qualité et la nécessité des formations SAP et MCH2 mises en place par le SAGEFI. Ce système se révèle précieux pour la gestion financière et l'élaboration des budgets.

5. Remarques de détail

051 *Secrétariat général (SG)*

Ce service publié comprend de façon consolidée le secrétariat général du DFIRE (SG), l'entité Statistique Vaud (STAT VD) ainsi que l'Office des affaires extérieures (OAE): sans complément d'information, cette organisation rend la lecture difficile étant donné la nature très différente des activités. L'ensemble des responsables était présent et le détail des informations demandées pour chacune des trois entités a été transmis aux commissaires. Par conséquent, les commentaires rédigés sous chaque entité ne concernent que chacune d'entre elles et non l'ensemble du service. La sous-commission rend attentifs les lecteurs au fait que cette ventilation en trois entités n'est pas visible en détail dans la brochure des comptes dans la mesure où ce document mentionne des données consolidées au niveau du service.

Secrétariat général, Office des affaires extérieures, Statistique Vaud

Les charges brutes pour l'ensemble du SG-DFIRE (y.c. OAE et Stat-VD) sont supérieures de 194'700 frs comparativement aux comptes 2018. Les revenus progressent de 4'650 frs comparativement aux comptes 2018.

Secrétariat général

Les dépenses nettes sont inférieures au budget de 1.3 mio.

- 3010 Les salaires du personnel sont inférieurs au budget en raison de postes non repourvus immédiatement et des remplacements de personnes aux salaires inférieurs au salaire médian, mais pratiquement équivalent aux comptes 2018.
- 3132 L'utilisation du montant de la réserve stratégique budgétée à hauteur de 0,6 mio est largement inférieure au budget 2018, son utilisation dépend fortement des projets initiés par le Conseil d'Etat. En l'occurrence un montant de 142'000 frs a été attribué pour le financement de la sécurité des JOJ.
- 3160 Ce compte est soumis aux fluctuations des prix de l'énergie.

Office des affaires extérieures (OAE)

- 3130 Les participations financières aux conférences intercantionales gouvernementales sont proportionnelles à la population de chaque canton. Cela concerne la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale et la Fondation ch. Les contributions au Conseil du Léman, à la Conférence Trans jurassienne (CTJ) au Centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI), ou encore au Comité régional franco-valdo-genevois (CRFG) sont fixes.
- 3132 Production de documents et d'argumentaires, frais de traduction et mandats pour échanges.
- 3631 Attribution au fond du bilan de la part cantonale Interreg. Cette part est gérée par le Canton de Vaud alors que la gestion de la Contribution fédérale est assurée par la coordination régionale Interreg à Neuchâtel.
- 4511 Le montant total des aides versées ne correspond pas forcément aux montants attribués, les versements étant alloués en fonction de l'avancement des projets, en plusieurs tranches.

Statistique Vaud

3030 Personnel auxiliaire pour la gestion d'enquêtes engagé selon les besoins avérés.

3100 Ce poste est proportionnel aux nombres d'impressions.

3161 Location photocopieuse.

4250 Diminution des ventes de l'annuaire statistique et des publications numéris.

052 Direction générale de fiscalité (DGF)

L'administration cantonale des impôts représente une part extrêmement importante des comptes de l'Etat du point de vue des produits, mais il existe toutefois une marge d'incertitude, étant donné qu'ils subissent les effets de la conjoncture économique. Même si les prévisions budgétaires ont été calculées avec toute la rigueur nécessaire, certaines tendances sont imprévisibles.

La situation particulière liée au Covid a été particulièrement bien maîtrisée, une multitude de demandes de renseignements, de modification d'acompte ont été gérées avec du personnel en présentiel et en télétravail qui a géré cette situation inédite d'une manière professionnelle. Une visite du centre d'appel a permis de constater l'efficacité et la compétence du personnel.

La DGF incite les contribuables que cela soit des personnes morales ou des personnes physiques à payer leurs impôts durant la durée du délai de paiement, le dépôt des déclarations d'impôt par voie électronique remporte un franc succès. Une information auprès des jeunes citoyens a été mise sur pied pour les sensibiliser à leur devoir de contribuables, cela devrait permettre d'éviter des procédures néfastes aux deux parties.

L'entrée en vigueur de l'échange automatique des données a généré des dénonciations spontanées non punissables avec des répercussions financières positives pour les comptes de l'Etat, car elle fait émerger bon nombre de biens jusqu'alors non déclarés à l'étranger. L'effet pérenne de ces annonces est à pondérer.

L'évolution des contribuables et se situe aux alentours de 500.000 à ce jour. La population quant à elle a progressé de 0,7 %.

Les charges sont supérieures de 31 mio comparativement aux comptes 2018. Les produits sont inférieurs aux comptes 2018 de 16 mio. Soit une régression de 0.24%. La comparaison de l'évolution des comptes montre, après épurement d'éléments exceptionnels et conjoncturels, une stagnation des revenus fiscaux.

L'entier des comptes du Registre foncier est totalement intégré dans la Direction générale de la fiscalité

Remarques spécifiques

3010 Inférieure au budget pour des raisons de recrutement de personnel spécialisé, rare sur le marché. Donc pas nommé. Les crédits supplémentaires totalement compensés ont été utilisés à des fins de regroupement d'activité et d'optimisation d'utilisation de locaux

3054 De comptes à comptes, augmentation liée à l'augmentation du taux de cotisation aux allocations familiales dans le cadre de la réforme des entreprises (RIE III).

3090 Les différentes formations sont maintenues à un niveau performant, les cours volontaires sont largement suivis.

3099 Ces montants sont proportionnels aux collaborateurs, ils intègrent également les cadeaux de départ, les décès les primes d'ancienneté.

3102 Inférieure au budget lié au changement de modèle d'impression par le recto verso qui permet des économies.

3110 Matériel nécessaire pour équiper d'une manière convenable les postes de travail.

3120 Frais d'élimination des documents et d'archives.

3130 Crédit supplémentaire pour l'assainissement des archives.

3137 Taxe-Consultation du RF à distance. Emoluments.

3150 Mise à niveau du matériel et meuble de bureau lié à plusieurs regroupements et restructuration de locaux.

- 3161 Renouvellement et changement du parc des photocopieurs.
- 3180 Provision pour débiteurs douteux, les risques sont toujours évalués à leur plus haut niveau de risque, les critères de calculs sont idem à 2018.
- 3181 Pertes sur créance effectives durant l'exercice et à réception des actes de défauts de bien délivrés par les OP.
- 3400 Taux en vigueur à 0,125% pour l'intérêt rémunérateur.
- 4000 Les recettes 2019 sont supérieures de 154 mios par rapport aux comptes 2018.
- 4009 Impôts récupérés après défalcation : la gestion des reprises des actes de défaut de biens permet d'optimiser leur règlement.
- 4010 Baisse du taux d'imposition des entreprises au 01.01.2019 de 8% à 3.33%. Il en résulte une régression de 130,5 mios en comparaison des comptes 2018.
- 4024 Un certain nombre de dossiers exceptionnels explique la progression positive en comparaison du budget 2018. Par contre, il en résulte une régression de 12 mios en regard des comptes 2018.
- 4270 Amendes taxation d'office concernant environ 20'000 cas, l'objectif de la DGF étant de sensibiliser les citoyens confrontés à cette problématique.
- 4401 Intérêt des créances : cet intérêt est à hauteur de 3,5%, la progression de ce compte provient d'un suivi rigoureux des procédures de contentieux, de règlement de cas particuliers, et d'une augmentation des intérêts compensatoires des personnes physiques et progression des déclarations spontanées.

053 Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Les amortissements des investissements et la gestion de la dette sont gérés par le SAGEFI. Depuis l'année 2014, les amortissements des divers projets commencent dès la première dépense et sont calculés sur la base des montants effectivement dépensés et non plus sur la base du montant des décrets.

Les amortissements non planifiés à hauteur de 68,5 mios et concernent des objets informatiques, des subventions AF, des assainissements énergétiques des bâtiments ainsi que l'assainissement des routes et bruit.

Les préfinancements s'élèvent à 423, mios les plus importants sont les suivants :

- Préfinancement COVID : 403 mios
- Subvention piscine de Malley, stade la Tuilière, Château d'Hauteville : 18.2 mios
- Archéologie : 2 mios

Les écritures de bouclage pour un montant de 66.8 mios concernent principalement :

- Remboursement prêts EMS : 29,6 mios
- Amortissement des prêts aux transports publics : 12,5 mios
- Remboursement de crédit EMS et institution : 22.2 mios

Les amortissements non planifiés ont pour effet de dégager une marge de manœuvre non encore utilisée de quelque quatre millions. La part au bénéfice de la BNS est difficilement programmable au vu du mode de répartition qui lui est défini au plan fédéral

Remarques spécifiques

- 3010 Inférieur au budget en raison notamment de la future mise en œuvre de SAP 4 différée.
- 3030 Inférieur au budget par rapport aux besoins liés à SAP 4 différée.
- 3099 Forte différence avec les comptes 2018 liée à la dernière tranche de recapitalisation de la CPEV.
- 3130 Ce compte inclut notamment les frais bancaires et postaux.
- 3300 Amortissement en fonction des dépenses effectives, en principe d'une durée de 10 à 25 ans. Inférieur au budget au vu du retard pris par certains projets pour des raisons administratives.
- 3321 Amortissement non planifié pour un montant de 14,1 mios concernant des objets informatiques.

- 3401 Inférieur au budget lié au renoncement de réalisé un emprunt public en 2019.
- 3419 Gain ou pertes de change sur monnaie étrangère, ce poste n'est jamais budgété, ils résultent de la différence entre le taux du jour appliqué par la banque et le taux hebdomadaire inscrit dans SAP.
- 3612 Compensation des pertes financières des communes liées à la RIE III (motion Mischler) comptes 2018.
- 3499 Charges d'intérêts négatifs facturés par la BCV, entre autres.
- 3636 Remboursement d'emprunts échus contractés par des institutions garanties par l'Etat (EMS) et institutions.
- 3661 Ces amortissements non planifiés génèrent une diminution des charges pérennes.
- 4309 Report sur 2020 lié à un exercice 2019 confortable.
- 4402 Placements financiers : 0 en 2019.
- 4411 Vente de terrain.
- 4419 Nouvelle comptabilisation.
- 4420 Budget 2020 adapté.

048 Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)

D'une manière globale, la DGIP est un service dont la nature des charges est variable. Par conséquent, le recours fréquent aux crédits supplémentaires est considéré comme normal, compte tenu du nombre substantiel de variations entre le budget et les comptes. Les commissaires de la sous-commission ont pu avoir accès et contrôler la liste complète des opérations.

La stratégie de gestion et d'acquisition des immeubles de l'Etat est de conserver les immeubles destinés aux missions de l'Etat en propriété et d'acquérir tant que faire se peut les immeubles en location. Ce qui devrait avoir pour conséquence une meilleure maîtrise des charges.

Les charges sont supérieures de 1,6 mio par rapport aux comptes 2018. Les revenus sont inférieurs de 2,6 mios par rapport aux comptes 2018.

Remarques spécifiques

- 3010 Montant inférieur aux comptes et au budget lié à des vacances de postes, voire des départs non programmables, 5 ETP ont été internalisés au centre d'édition.
- 3030 Charges inférieures aux comptes 2018 et largement supérieures au budget 2019 compensées par plusieurs crédits supplémentaires totalement compensés (validés par le Conseil d'Etat et la Commission des finances), et l'engagement de personnel auxiliaire pour les chantiers archéologiques et la DAL. Le budget 2020 a été adapté.
- 3053 Le budget 2020 a été adapté.
- 3102 Plusieurs publications liées aux divers chantiers et projets d'envergure gérés par la DGIP.
- 3104 Comptabilisation des achats de la DAL, destinés à la production ou à la vente de matériel scolaire. Les ventes se font au prix coûtant. Les acquisitions se font principalement tous les quatre ans via des marchés publics.

La DAL imprime également des imprimés pour l'ECA, les Retraites Populaires, etc. et travaille avec une quinzaine d'ETP fixes et une cinquantaine d'emplois auxiliaire.

Le projet de la réforme des achats prend forme.
- 3120 Le prix du mazout et du gaz retenu pour la détermination du budget était supérieur à celui réellement payé. Un suivi de l'assainissement des bâtiments et de l'impact envers les économies d'énergie fait l'objet d'une attention particulière.

Augmentation de surface en comparaison des comptes 2018.

Un certain nombre de recours sont encore pendant concernant les taxes d'évacuation des eaux claires et eaux usées de bâtiments volumineux.

- 3132 Montants fortement influencés par l'intensité des chantiers concernant plusieurs sites archéologiques.
- 3137 Décalage temporel des facturations, évacuation des eaux ville de Lausanne.
- 3144 L'entretien des bâtiments correspond à 1 % de la valeur ECA du parc immobilier, ce qui est légèrement inférieur au taux de la Confédération pour comparaison. Prise en charge de travaux dans d'autres départements et services tant que faire se peut, le solde étant pris en charge par de multiples crédits supplémentaires gérés par ce compte.
- 3636 Concernent essentiellement des travaux archéologiques.
- 3706 La DGIP octroie et contrôle les subventions fédérales pour les travaux de restauration des monuments historiques et des fouilles archéologiques. Convention fédérale pour la période 2016-2020. Ces subventions peuvent atteindre au maximum 20% pour la part cantonale et 20% pour la part fédérale.
- 3635 Subvention en faveur du château de la Sarraz de 180'000 frs.
- 4309 Augmentation du volume produit par le Centre d'édition de la DAL ainsi que des prestations facturées par la DGIP à des tiers. Refacturation des auxiliaires en archéologie à des privés.
- 4430 Loyers inférieurs aux comptes 2018 liés à la vacance de divers immeubles, BAP, cures.
- 4472 Refacturation des logements des concierges (Marcelin, Grange-Verney, Gymnases).
- 4701 Impact MCH2.

059 Cour des comptes

Les charges sont inférieures de 76'076 frs, par rapport aux comptes 2018. La sous-commission peut constater l'extrême stabilité des comptes de la Cour des comptes. Elle fonctionne avec 8 chefs d'audit qui chacun supervise en principe 2 audits annuels. Un effort particulier sera effectué sur le suivi des recommandations.

- 3000 Crédit supplémentaire, validé par le Conseil d'État afin de régulariser les indemnités d'un magistrat.
- 3030 Le but est de former des stagiaires, par contre cela se révèle ardu au vu de la complexité des audits.
- 3090 Le coût des cours de perfectionnement a été moins onéreux que budgété, suite à la participation à des cours gratuits organisés par des pairs.
- 3100 Matériel fourni par la DAL.
- 3102 Dépliant méthodologique en 2018.
- 3160 Location d'une place de parc supplémentaire.
- 3161 Location photocopieuse.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2019	26'252'000	1'700'000	24'552'000
Comptes 2019	24'297'886	1'402'063	22'895'823
Ecart	-1'954'114	-297'937	-1'656'177

Dépenses nettes par Service publié (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
051	SG-DFIRE	0	0
052	DGF	4'600'000	2'141'439
053	SAGEFI	0	0
048	DGIP	19'952'000	20'754'384
059	CC	0	0
Total	DFIRE	24'552'000	22'895'823

Récapitulation des éléments les plus impactant.*DGIP*

Château cantonal St-Maire Lausanne
 Heig Yverdon, ass. Énergétique
 CC3 entretien bâtiment.
 EPO, infrastructures techniques
 Acquisition parcelles biopôle

DGF

Registres de l'ACV-RCPERS, RCEnt, SITI.
 Registres de l'ACV-applic. des communes
 Désengagement de l'Host-fiscalité-tax. PM
 Changement législatif, poursuites

Crédits d'investissements à boucler

N° d'EOTP	Désignation	N° d'EMPD	Date du décret	Montant du décret
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES				
Direction générale des immeubles et du patrimoine				
I.000138.02	Château cantonal	212.2015	28 04 2015	20'712'000
I.000138.01	CE - Château St-Maire Conservation+rest.	411.2011	15.11.2011	2'255'000
1.000220.01	EPO colonie ass. Énergétique	001 2012	11 12 2012	1'337'000
1.000224.01	Parcelle 1223 Payerne	342.2010	14.12.2110	2'200'000
1.000224.02	Surélévation bâtiment 45 Payerne	128.2013	25.03.2014	3'890'000
1.000315.02	Synathlon Dorigny	104.2014	03.12.2013	3'000'000
I.000154.01	Gymnase d'Yverdon, assainissement	056.2008	20.05.2008	18'400'000
I.000155.01	EPCL Vallée Jeunesse Lsne Ass.énerg.	320.2010	05.10.2010	5'684'000
1.000315.03	Synathlon Dorigny	244.2015	06.10.2015	12'475'000
I.000189.01	CLE Epalinges Ass.énergétique	001.2012	11.12.2012	11'950'000
I.000217.01	Prison du Bois-Mermet Lsne Ass.énerg.	001.2012	11.12.2012	1'810'000
I.000216.01	EPSIC Lausanne Ass.énergétique	001.2012	11.12.2012	9'120'000
I.000219.01	EPO Pénitencier Bochuz Orbe	001.2012	11.12.2012	2'117'000

Les objets place du château, acquisition de parcelle Payerne ont été bouclés en 2019. Les objets restant de la DGIP seront bouclés durant l'année 2020 et suivantes.

S'agissant des objets de la DGF dont la gestion est garantie par la DGNSI, les dossiers devraient être bouclés en 2020 et suivantes.

Direction générale de la fiscalité

I.000204.01	Registre de l'ACV-RCPERS, RCE -040.2013	19.03.2013	7'200'000
I.000204.02	Registre de l'ACV-application des communes - 040.2013	19.03.2013	2'100'000
1.000245.01	Automation vision 2010	22.06.2010	14'099'700
1.000245.02	Automation, crédit additionnel	27.03.2012	973'000

11.8 Ordre judiciaire vaudois

Commissaires : Mme Florence Gross, rapportrice
M. Serge Melly

057 Ordre judiciaire vaudois

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont rencontré M. Eric Kaltenrieder, Président du Tribunal cantonal, Mme Valérie Midili, secrétaire générale et M. Benoit Duc, responsable financier, pour l'examen des comptes 2019. Les commissaires ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse des comptes et ils remercient ces personnes pour leur collaboration et leur disponibilité.

2. Récapitulation des comptes 2019

a) Comparaison avec le budget 2019

	Charges	Revenus
Budget 2019	155'669'200	86'962'100
Comptes 2019	154'335'605	91'703'304
Différence en fr.	-1'333'595	4'741'204
Différence en %	-0.86%	5.45%

b) Comparaison avec le budget total 2019, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2019	155'669'200	86'962'100
Crédits supplémentaires	502'000	907'000
Budget total 2019	156'171'200	87'869'100
Comptes 2019	154'335'605	91'703'304
Différence en fr.	1'835'595	3'834'204
Différence en %	-1.18%	4.36%

c) Comparaison avec les comptes 2018

	Charges	Revenus
Comptes 2018	151'536'778	89'827'927
Comptes 2019	154'335'605	91'703'304
Différence en fr.	2'798'826	1'875'377
Différence en %	1.85%	2.09%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Charge nette	62'632'301	68'707'100	61'708'851

3. Reports de crédits

a) Reports de crédits 2018 sur 2019

Service publié	Montant	Description
057 OJV	30'000	Achat de mobilier non réalisé en 2018

b) Reports de crédits 2019 sur 2020

Néant

4. Remarques générales

La charge nette de ce service est inférieure de 6 mios par rapport au budget, ceci grâce à une diminution de charges de 1.3 mio et des revenus supplémentaires de 4.8 mios.

Les éléments principaux qui ont influencé les comptes 2019 en rapport avec les budgets sont une diminution des frais de détention et des charges du personnel salarié, auxiliaire et occasionnel. A l'inverse, les indemnités d'avocats d'office au pénal, les indemnités aux curateurs de personnes indigentes et les frais de port ont dépassé le budget. Enfin, les revenus sont nettement supérieurs au budget, tant pour les émoluments administratifs que ceux des tribunaux.

7 crédits supplémentaires ont été octroyés en 2019 (charges nettes 502'000 fr., revenus nets 907'000 fr., total net -405'000 fr.).

Remarques supplémentaires

3130.1 Activité soutenue des différents offices.

3130.8 Nombre de curateurs privés à indemniser plus élevé que prévu.

3135.1 Comme dans d'autres services (SPEN, Ministère Public), les charges liées aux détenus placés à l'extérieur du canton sont en forte augmentation.

3135.2 Les frais de détention pour mineurs se stabilisent.

3199 Augmentation conséquente des indemnisations des avocats d'office au pénal en lien avec la judiciarisation des affaires.

4210 L'augmentation reflète l'activité intense des offices des poursuites et des faillites ainsi que de l'office cantonal du registre du commerce.

5. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2019	2'000'000	0	2'000'000
Comptes 2019	3'777'600	0	3'777'600
Ecart	1'777'600	0	1'777'600

11.9 Secrétariat général du Grand Conseil

Commissaires Mme Claire Richard
M. Alberto Cherubini, rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré M. Igor Santucci, secrétaire général, ainsi que M. Sylvain Jaquenoud, secrétaire général adjoint. Qu'ils soient remerciés pour les réponses claires et détaillées apportées à nos questions.

2. Récapitulation des comptes 2019

a) Comparaison avec le budget 2019

	Charges	Revenus
Budget 2019	8'522'400	32'200
Comptes 2019	7'913'064	38'992
Différence en fr.	-609'336	6'792
Différence en %	-7.15%	21.09%

b) Comparaison avec le budget 2019, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2019	8'522'400	32'200
Crédits supplémentaires	14'500	14'500
Budget total 2019	8'536'900	46'700
Comptes 2019	7'913'064	38'992
Différence en fr.	-623'836	-7'708
Différence en %	-7.31%	-16.51%

c) Comparaison avec les comptes 2018

	Charges	Revenus
Comptes 2018	7'824'644	18'136
Comptes 2019	7'913'064	38'992
Différence en fr.	88'420	20'856
Différence en %	1.13%	115.00%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Charge nette	7'874'072	8'490'200	7'806'508

3. Reports de crédits

a) 2018 sur 2019

Néant.

b) 2019 sur 2020

Néant.

4. Remarques de détail

3000 Le libellé « ... et juges » est une écriture standard de comptabilité. Aucun salaire n'est versé à un juge, ce montant concerne uniquement les jetons de présences des députés.

3001 Idem.

3130 Prestations de services de tiers, principaux postes :

- Frais de port
- Frais de téléphonie
- Frais de représentation
- Frais d'organisation de congrès, conférences, séminaires
- Frais des experts de la Commission de présentation et de la Commission des visiteurs
- Cotisations à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
- Cotisations au Bureau interparlementaire de coordination (BIC) résultant de la CoParl

3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc. :

- Mandat de régie du Parlement à l'entreprise Sonomix (dès le budget 2020, figure sous 3050)
- Photographies officielles (en particulier des députés)
- Frais d'hébergement du Bulletin du Grand Conseil sur Scriptorium
- Mandats à des conseils juridiques donnés par le Bureau
- Frais de traduction et interprétation

4260 Cet excédent de revenus par rapport au budget provient essentiellement du remboursement, par les députées et députés concerné-e-s, des billets d'entrée de leurs accompagnantes et accompagnants à la Fête des Vignerons.

5. Dépenses d'investissement

Néant.